LAURENT GUYENOT

LE LIVRE NOIR DE L'INDUSTRIE ROSE



de la pornographie à la criminalité sexuelle



LE LIVRE NOIR DE L'INDUSTRIE ROSE

De la pornographie à la criminalité sexuelle

LAURENT GUYÉNOT

LE LIVRE DE L'INDUSTRIE ROSE

De la pornographie à la criminalité sexuelle



AUZAS ÉDITEURS
IMAGO

7 rue Suger, Paris 75006
ISBN : 2-911416-25-2
Tél : 01-46-33-15-33

Introduction

ROMPRE LE SILENCE

On asservit les peuples plus facilement
avec la pornographie qu'avec des miradors.
Alexandre Soljenitsine

Depuis l'avalanche d'affaires récentes de pédophilie, d'abus sexuels et de viols, parfois suivis de meurtres, on s'interroge, à juste titre, sur la capacité de la Police et de la Justice à protéger la population, et particulièrement les enfants, contre les criminels sexuels et leurs éventuelles récidives. « Peine de suivi médico-social », proposait le projet Toubon. « Suivi judiciaire », rétorqua le projet Guigou, qui l'a remplacé pour cause de « dissolution ». Mais prison à vie, suivi post-pénal, psychothérapie, castration chimique et volontaire, ou même peine de mort, toutes ces solutions proposées, on le sent bien, ne résoudront pas le problème.

Car s'interroge-t-on vraiment sur les causes de la criminalité sexuelle ? Coller sur ces comportements aberrants l'étiquette de « maladie » (avec traitement remboursable par la Sécurité sociale ?) est conforme à l'idéologie médicaliste, avatar de l'utopie scientiste visant la victoire ultime de la science sur le mal. Mais qui croit encore à cette religion, à l'heure où médecins et biologistes inquiètent au moins autant qu'ils rassurent ? En tout cas, il est évident

que l'étiquette « maladie » ne fait guère plus progresser notre compréhension du problème que l'ancienne croyance en la « possession diabolique ». D'autant que, chez nombre de criminels sexuels, les psychiatres ne décèlent aucun symptôme précis, si ce n'est, justement, leurs crimes abominables. Il ne suffit pas non plus d'invoquer les facteurs sociaux, comme des journalistes l'ont fait à propos du quadruple viol avec meurtre à Boulogne-sur-Mer du 12 février 1997. Comme si la misère sociale pouvait tout expliquer et le niveau de vie tout résoudre ! On sait bien que, comme la toxicomanie comparable par bien des aspects, la délinquance sexuelle n'est pas réservée aux couches défavorisées. L'échantillon des pédophiles arrêtés dans la rafle de juin 1997 en offre la preuve éclatante : il englobait toutes les couches sociales et tous les niveaux culturels.

Les analyses médicales et sociales sont des approches possibles et nécessaires du débat. Mais elles ne sont pas les seules. Or, il existe un facteur qui n'est pratiquement jamais mis en cause dans la presse, ou alors très discrètement : la pornographie. Voilà le grand absent des débats sur la criminalité sexuelle.

« Au cours des dernières années, lisait-on récemment dans *Le Monde,* la justice a été confrontée à une augmentation considérable des affaires de délinquance sexuelle. De 1984 à 1994, le nombre de condamnations pour atteintes aux mœurs a progressé de 25% alors que l'ensemble des crimes et délits augmentaient de seulement 8% [1]. » Est-il possible que cette augmentation soit sans rapport avec la progression simultanée, en chiffre d'affaire comme en obscénité, de la pornographie ? Les faits viennent au secours du bon sens pour mettre en lumière le rapport entre ces deux phénomènes. Comme le lecteur de ce livre pourra s'en rendre compte, il est parfaitement clair que la pornographie est un facteur prépondérant dans une majorité de délits et de crimes sexuels.

Le silence dont les chercheurs en sciences humaines et sociales ainsi que la presse entourent ce lien entre pornographie et violence sexuelle est vraiment stupéfiant. Le livre érudit le plus récent sur la pornographie, *La Pornographie et ses images,* de Patrick Baudry[2], ne consacre pas un seul chapitre, pas même une seule section, à la question de l'influence de la pornographie sur la délinquance ou la criminalité sexuelles. La question n'est même pas posée. Inversement, les études portant sur les crimes et délits sexuels, comme le livre collectif *Les Agresseurs sexuels* dirigé par J. Aubut[3], ne disent mot de la pornographie... sinon comme thérapie possible desdits agresseurs. C'est comme si ces deux domaines n'avaient rien à se dire, comme si la représentation de l'agression sexuelle, scénario omniprésent dans la pornographie *hard,* n'avait aucun rapport avec les agressions sexuelles réellement perpétrées, alors même que, dans nombre de cas, on peut prouver que l'acte s'inspirait d'un modèle pornographique, jusque dans les détails.

Le tabou est de mise jusqu'au plus haut niveau des programmes de recherche gouvernementaux, réputés préservés de tout biais idéologique. Un récent rapport de recherche de la Direction générale de la Santé sur les agresseurs sexuels ne contient pas d'information sur l'influence de la pornographie chez lesdits agresseurs. Au cours de cette recherche, conduite par les équipes psychiatriques de dix-huit maisons d'arrêt pendant trois ans sur un échantillon de cent soixante-seize agresseurs sexuels, la question du facteur pornographique n'a tout simplement pas été évoquée.

L'index du livre basé sur ce rapport, publié tout récemment sous le titre *Psychopathologie des agresseurs sexuels,* n'inclut même pas le mot « pornographie ». Et seuls deux malheureux paragraphes règlent péremptoirement la question, avec, tout de même, une observation qui ne donnera lieu à aucune forme d'interprétation :

« Dans les contenus du matériel pornographique, les agresseurs sexuels sont nettement plus nombreux à préférer les scènes homosexuelles et celles de violences sexuelles, eux seuls utilisent un support présentant de jeunes enfants ou disent préférer les scènes zoophiles[4]. »

Il existe un troisième silence coupable : celui de la presse sur le lien entre pornographie et prostitution. Par exemple, en 1993, sous le titre « Prostitution : les nouvelles filières de l'esclavage », le *Nouvel Observateur* publiait un dossier sur le nouveau trafic mafieux de la prostitution, par lequel, profitant de la misère dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Europe de l'Est, des proxénètes attirent des jeunes filles par des publicités mensongères pour des emplois en Europe de l'Ouest. Pas un mot n'est prononcé sur le fait avéré que ce même trafic alimente aujourd'hui la pornographie, marché beaucoup plus juteux que la pornographie classique[5].

Comme il va de soi, les grands médias sont également des adeptes du non-dit en ce qui concerne les liens entre pornographie et agressions sexuelles. Prenons comme exemple une grande émission télévisée sur TF1[6], diffusée à l'heure de plus grande écoute et consacrée à la criminalité sexuelle. Malgré les aveux explicites d'un violeur meurtrier multi-récidiviste concernant l'influence des films pornographiques dans sa déchéance criminelle, le sujet ne sera jamais relevé par la journaliste qui menait l'enquête. Dans *La Marche du siècle* du mercredi 22 septembre 1993, consacrée au viol, une jeune femme témoignait en larmes des séquelles de son agression par quatre adolescents de seize ans. Pas un instant ne fut soulevée la question : sous quelle influence des jeunes de cet âge, appartenant à des familles sans histoire, ont-ils pu se transformer en violeurs ? Tout le monde s'étonne de ce phénomène nouveau qu'est la délinquance sexuelle adolescente. Mais personne ne semble

se demander ce qui a bien pu introduire de telles idées, de telles pulsions chez ces adolescents. La réponse est que les jeunes sont aujourd'hui abreuvés non seulement d'une culture de la violence, mais aussi d'une culture du viol, car c'est bien cela qu'est la pornographie. La pornographie, qui fait partie de l'univers « culturel » d'un nombre toujours croissant d'adolescents, leur apporte des réponses aussi puissantes que destructrices à leurs interrogations existentielles sur le sens de la sexualité : celle-ci, leur enseigne la mythologie pornographique, est un service que l'homme est en droit d'exiger de la femme qui, elle, ne demande qu'à se plier aux fantasmes masculins. Une importante proportion de la pornographie légale actuelle exploite ouvertement les thèmes de l'humiliation de la femme, du viol et de la torture. Elle cautionne aux yeux des jeunes la violence sexuelle. Car, pour l'adolescent, c'est la société des adultes qui, en représentant légalement et ouvertement une telle violence et en la commercialisant comme divertissement, la déclare respectable et légitime. Ce message est d'autant plus insidieux que, par définition, il n'est véhiculé que par l'image, court-circuitant toute réflexion.

Faut-il, à ce propos, distinguer entre les pornographies « douce » et « dure », comme il est de bon ton de le faire ? Je l'ai cru, au moment de commencer cette enquête. Mais je me suis vite aperçu que cette distinction a, depuis peu, perdu une grande partie de sa pertinence. Les circuits de distribution ne sont plus guère distincts. Dans la ville où j'habite, le plus important magasin de location de vidéos, qui a pignon sur rue, annonce dans un journal local : « Le Top du X : plus de 5 000 films X, location et vente. » Son principal concurrent, au centre du quartier étudiant, affiche en gros caractères au-dessus de sa porte : « 7 000 films, dont plus de 1 500 films X. » Dans le rayon des films X, séparé des autres rayons par un vague portillon, on trouve des productions d'une brutalité insoutenable, où le viol, la

torture, le transsexualisme, la bestialité, sont des thèmes largement représentés. Des poings et des ustensiles sont enfoncés dans les vagins de femmes ligotées et bâillonnées, et cela est exhibé sur les couvertures des cassettes aux titres éloquents *(Supplice),* pour appâter le client.

Quant aux magazines étalés et vendus en kiosques, certains appartiennent maintenant à ce qui était, il y a seulement dix ans, considéré comme de la pornographie dure, réservée aux *sex-shops.* Et, depuis quelque temps, un nombre rapidement croissant de magazines sont vendus dans les maisons de la presse accompagnés d'une vidéo *hard,* avec des titres qui laissent imaginer leur violence. Quant aux produits qui n'ont pas encore accès à la grande distribution parce qu'ils se situent à la frontière de l'illégalité, des magazines spécialisés, très largement annoncés et diffusés, se chargent d'en assurer la promotion et la vente par correspondance. N'importe quel mineur peut les commander et les recevoir.

Il y a certes des degrés dans l'obscénité et la nuisance des produits pornographiques. Mais il faut se rendre à l'évidence : si l'on définit la pornographie douce comme limitée à des poses nues ou à la représentation d'actes sexuels « classiques », alors le gros du marché correspond aujourd'hui à une pornographie dure qui, plus que sur la nudité du corps, concentre le regard sur ses orifices et, plus que la sensualité de l'acte sexuel, met en scène une exploitation mécanique et agressive de corps chosifiés et décomposés. Non plus des corps en relation, mais des sexes en action ; le plus grand nombre de sexes possibles dans le champ étroit de la prise de vue.

La pornographie qu'on disait « douce » est en net déclin, au point que le concept même tend à disparaître : toute pornographie se vante comme *hard,* comme si le *soft* était de la sous-pornographie et qu'on en avait davantage pour son argent avec le *hard.* Les magazines dits « de charme » ont

le choix entre se reconvertir dans la presse d'information générale, comme l'a fait *Lui* en conservant une touche d'érotisme, ou à se « durcir » pour faire face à la concurrence, comme le fait *Playboy,* tout en s'efforçant de maintenir sa différence fondée sur la « qualité » de ses modèles et de ses photos.

Qu'on n'attende donc pas de la présente étude une classification des différentes formes de pornographie ; à des degrés divers, la nuisance caractérise à mon avis l'ensemble de la production pornographique, qui se distingue de l'érotisme par l'obsession à exhiber plutôt qu'à suggérer, par l'exposition volontaire des organes sexuels et de leurs mouvements mécaniques, par l'absence de tout romantisme et la mise en scène de rapports brutaux et pervers, et par le rôle dégradant qu'on y fait jouer à la femme. Si, comme l'a dit Georges Bataille [7], l'érotisme contient toujours un élément de transgression, la pornographie, elle, est entièrement dominée par cet élément ; elle n'est pas tant une transgression contre des convenances morales qu'une transgression contre la personne humaine, niée dans son intériorité et réduite à un amas d'organes. En ce sens, je partage pleinement l'opinion des féministes qui vont jusqu'à voir dans la pornographie un crime contre l'humanité, largement comparable à la pire propagande raciste. On pourrait encore ajouter qu'en banalisant la transgression, la pornographie tend à l'abolir et l'érotisme avec, ce que craignait d'ailleurs Bataille.

Ceci dit, je ne me prononcerai pas sur les moyens juridiques et policiers de lutter contre ce fléau. D'abord parce que cet aspect du débat fait appel à des données qui me dépassent [8]. Ensuite parce qu'il me paraît évident que le problème ne pourra pas être résolu par la répression seulement ; il est lié à des questions de société plus vastes, comme celles de la mission civilisatrice de la culture. Enfin, parce que les lois en vigueur me paraissent suffi-

santes, et que leur application réduirait déjà considérablement la nuisance de l'industrie pornographique. Le texte de loi le plus important sur ce thème est l'article L. 227-24 du code pénal, appelé Jolibois, du nom de son initiateur : « Le fait de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit, un message à caractère violent ou pornographique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. » Cet article date de 1994, ce qui montre au moins la bonne volonté actuelle de nos législateurs.

Il a toujours été entendu que la culture, sous toute forme, a une vocation éducative ; elle est censée élever l'homme plutôt que le faire régresser vers la bestialité. Sa première obligation est de ne pas nuire. Lorsque, dans des buts exclusivement commerciaux, l'image est exploitée à grande échelle pour abrutir et rendre dépendant, empoisonnant le climat social, un tel pouvoir doit être contrôlé.

Le 27 juin 1997, alors que je travaillais sur ce livre, les titres principaux du journal télévisé de 20 heures étaient d'une terrifiante monotonie : un instituteur, qui donnait des cours particuliers, vient d'être arrêté pour abus sexuels sur des enfants ; un prêtre, qui dirigeait une chorale, vient d'être mis en examen pour viols sur mineurs ; trois policiers sont inculpés de viol collectif sur une jeune femme. Belle brochette : un instituteur, un prêtre et trois policiers, tous censés représenter une autorité morale. Pas un mot, dans tout cela, sur la pornographie. Ah ! si : chez l'instituteur, on a retrouvé « des cassettes pornographiques à tendance pédophile », a dit le présentateur du journal. L'expression « à tendance » m'a intrigué par son caractère vague. Renseignements pris, il ne s'agit pas de pornographie pédophile, mettant en scène des enfants donc illégale et clandestine, mais de pornographie parfaitement légale, achetée dans le commerce. Voilà qui est révélateur d'une

politique d'information (ou plutôt de désinformation) : surtout ne jamais mettre en cause la pornographie en général. Imagine-t-on un journaliste commentant, au sujet d'un pédophile : « On a retrouvé chez lui des cassettes pornographiques » ? Dans le climat de libéralisme sexuel actuel, cela paraîtrait presque aussi déplacé que de dire : « Il était homosexuel », comme si l'on mettait en cause une liberté fondamentale. Il faut surtout créer l'illusion que seule la pornographie utilisant des enfants est néfaste et dangereuse. Le reste relève du divertissement responsable (voire d'une liberté d'expression, d'un art et, pourquoi pas, d'un droit de l'homme).

Une majorité d'organes de presse semblent unis dans un non-dit hypocrite : plus on met en cause la pornographie pédophile, moins on met en cause la pornographie ; la première serait criminelle et intolérable, la deuxième culturelle et respectable. Si Monsieur Dupont filme le viol d'un enfant en direct, c'est un monstre ; mais si Monsieur Durand, en studio, fait filmer le viol collectif simulé d'une actrice de dix-huit ans déguisée en lycéenne, c'est un producteur de cinéma ; on l'interviewe respectueusement à la télévision. Peu importe si sa pornographie est truffée de thèmes exploitant et stimulant les pulsions pédophiles ou les pulsions criminelles en général.

Cette hypocrisie est parfaitement caractérisée par Jean-Claude Guillebaud dans son livre *la Tyrannie du plaisir* :

« La question de l'interdit se ramenait donc tout entière à une affaire d'âge et d'état civil ? Ouf ! Quinze, seize ou dix-sept ans et demi : il y avait hédonisme légitime dans un cas, crime abject dans l'autre. A quelques mois près. On se rassura d'un partage aussi sobrement arithmétique entre le bien et le mal. Le grand désarroi moral redevenait une question de calendrier. Enfin ! Que partout ailleurs la fête continue ! Pour se dérober devant une question abhorrée — quelle morale

sexuelle pour quelle société ? —, on perfectionnait de cette façon une pratique du double langage et du discours évolutif. Langage de sourcilleuse répression d'un côté (Haro sur le moindre suspect ! Au poteau les profs trop caressants !) ; bavardage nietzschéen et *doxa* permissive de l'autre (Vive le porno télévisé ! Bravo au *night-clubing* et au coït échangiste !). Discours d'admonestation sentencieuse le matin (Protégeons la pureté de l'enfance ! Honte au désir bestial !) et protestation permissive le soir (non à l'ordre moral). Cette pathologie du double langage n'a qu'une fonction véritable : éluder[9]. »

Pourquoi personne, ou presque, n'ose-t-il mettre en cause la pornographie, ou du moins soulever la question de son rôle comme facteur de criminalité sexuelle ? L'une des raisons tient sans doute au climat médiatique actuel, où l'on agite l'épouvantail de « l'ordre moral » dès qu'une voix suggère de restreindre la représentation du sexe.

En témoigne les remontrances médiatiques récentes contre la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, moquée comme « nouvelle mère la pudeur » pour avoir eu l'imprudence de suggérer la suppression du porno hebdomadaire de Canal Plus lorsqu'il s'avéra que plusieurs enfants impliqués dans les affaires de violences sexuelles graves à l'école avaient été influencés par des films pornographiques[10]. Mettre en cause la pornographie, c'est avoir l'air d'inviter à la censure, donc d'attenter à la liberté d'expression ; c'est donc risquer de se voir accuser de promouvoir une pratique dictatoriale. « C'est au cœur de son principe qu'il faut frapper la censure ou tout ce qui lui ressemble[11] », entendons-nous fréquemment. Nous verrons ce qu'il faut penser de cette logique simpliste, répercutée régulièrement par l'intelligentsia parisienne.

Poussant la provocation plus loin, certains intellectuels en vogue font de la défense de la pornographie le fer de lance de leur lutte contre l'extrême droite. Tel Philippe

Djian, sollicité par *Le Monde* pour contribuer à un supplément intitulé « Où la folie rôde : 31 écrivains face à la haine », dirigé explicitement contre le Front national. Cet écrivain propose quelques lignes intitulées « Pornographie », qu'il justifie ainsi : « Je pense avant tout aux enfants. Et quant au spectacle qui nous est donné et pas seulement en France, j'estime qu'en matière de pornographie, autant leur en donner de la bonne. » Suit une scène entre une enfant et une employée de maison, dont voici un extrait représentatif :

> « "Retire ma culotte !" me dit-elle. J'obéis et elle cale ses mollets sur les rebords de la baignoire et elle soulève son bassin, braque son machin poisseux dont je perçois aussitôt la forte odeur d'urine dans ma direction et puis elle se met à me pisser dessus [12]. »

Avec de tels talents contre lui, le Front national a de beaux jours devant lui.

Et puisque nous en sommes à parler des clivages politiques de notre société, notons que le débat sur la pornographie et sur les mœurs sexuels en général ne divise pas les gens selon des catégories droite-gauche. Il existe évidemment une gauche libertaire engagée contre toute morale sexuelle, y compris contre les tabous de l'inceste et de la pédophilie. Mais ces mêmes valeurs se retrouvent, avec une coloration aristocratique chez certains représentants d'une droite que l'on pourrait qualifier de nietzschéenne ou « sadienne » ; sans compter qu'une industrie pornographique de l'ampleur actuelle est impensable en dehors d'un système capitaliste où la logique économique balaye sur son passage toute autre valeur.

Inversement, si une certaine droite catholique milite indiscutablement en faveur d'une morale sexuelle au service exclusif du modèle familial, rappelons que le Parti

communiste s'est assez tôt montré critique envers les thèmes de la libération sexuelle, considérée soit comme l'expression d'un hédonisme bourgeois, soit comme une subversion de l'idéal révolutionnaire par la gauche utopique et libertaire.

Ce sont encore certaines féministes qui protestent le plus activement contre la pornographie, qu'elles perçoivent comme une atteinte à la dignité des femmes et une expression de la domination de l'homme. Mais les féministes sont très divisées à ce sujet, et surtout très embarrassées de devoir combattre aux côtés de mouvements religieux qui sont leurs ennemis sur d'autres terrains comme la contraception et l'avortement. Aux États-Unis, les féministes anti-porno, comme Andrea Dworkin, qui protestent contre le fait de réduire la femme à de la viande consommable, se heurtent à des féministes pro-porno, comme Lonnie Garfield Barbach, qui cherchent à désinhiber les femmes en promouvant une pornographie faite par les femmes et pour les femmes. En France, les féministes sont en majorité indifférentes ou anti-censure, donc pro-porno.

Quant aux chrétiens, je trouve curieux et regrettable que si peu d'entre eux militent contre la pornographie. Le mini-scandale provoqué en 1996 par l'affiche du film de Milos Forman, *Larry Flynt,* m'a paru à cet égard tout à fait significatif. Plusieurs associations chrétiennes se sont offusquées que l'affiche en question montre l'acteur principal, en slip, les bras en croix sur fond de corps féminin. C'est le rappel au Crucifié qui indignait ces associations. Mais aucune, à ma connaissance, n'a jugé inquiétant le contenu du film. Or, il retrace la vie du créateur de *Hustler* (dont le titre pourrait être traduit par « pute »), l'un des magazines pornographiques les plus « durs » de la grande distribution. Forman a-t-il voulu faire le procès de cet homme ? Pas du tout. Il s'attache plutôt à dénoncer les « ligues de vertu » et autres mouvements puritains qui l'ont combattu. Il s'est

d'ailleurs gardé de mentionner quelques détails embarrassants, comme le fait que Flynt est accusé par deux de ses filles d'abus sexuel [13] (l'une d'elles, Tonya Flynt-Vega, vient de publier *Hustled,* un témoignage accablant contre son père et le milieu terrifiant où il l'a fait grandir) [14]. Larry Flynt, qui a fait fortune en exploitant les pulsions les plus perverses et dégradantes de l'homme, est présenté dans le film comme un héros, un martyr de la liberté d'expression, et tout le monde a applaudi. « Larry Flynt a représenté et représente encore, malgré tous ses excès, la liberté d'expression dans un pays dit démocratique », lisait-on dans un journal sans conviction particulière [15].

L'actualité et l'horreur des crimes sexuels nous intiment je crois, d'arrêter le refrain infantile qui ordonne d' « interdire d'interdire ». Il est grand temps de mettre les idéologies en sourdine et d'ouvrir les yeux sur la puissance de conditionnement des images de violence sexuelle et sur l'immense danger de leur banalisation. Ce livre se place exclusivement sur le terrain des faits et du bon sens. Le silence qui entoure la complicité entre pornographie légale et criminalité sexuelle est lourd et coupable, et je n'ai écrit ce livre que dans l'espoir de contribuer à le briser.

Je remercie les psychiatres spécialisés qui ont bien voulu répondre à mes questions et me faire part de leurs observations, notamment les docteurs Claude Balier, Michel Bénézech, Bernard Cordier, Roland Coutenceau, Michel Dubec, René Salinger et Daniel Zagury.

Pour cette enquête, j'ai également utilisé les travaux de plusieurs sociologues. Je me sens particulièrement redevable envers ceux qui, dans un but d'étude systématique, ont eu le courage de visionner de vastes échantillons de pornographie, ce qui m'a dispensé d'un parcours aussi perturbant. Je ne crois pas inutile de reproduire les propos dramatiques du sociologue Richard Poulin, qui pourront avantageusement introduire notre sujet :

« J'étudie la pornographie depuis de nombreuses années. Comme sociologue, je me suis intéressé tout particulièrement aux effets sociaux et individuels de la consommation de pornographie.

Plus j'approfondissais mes recherches, plus j'étais affecté par mon objet d'analyse. Malgré toute ma conscience sociale, plongé que j'étais dans l'analyse de contenu des revues, films et vidéocassettes, j'en suis venu à ne plus pouvoir voir les femmes et les enfants d'un œil naïf et banal. Ces corps dévoilés, mais surtout génitalisés et chosifiés, finissaient par me révulser. Sans m'en rendre compte, j'avais intégré, par consommation certes massive, le message central de la pornographie, à savoir le mépris et la haine des femmes.

Ma première équipe de recherche, composée en grande majorité de femmes, a, elle aussi, souffert durablement de l'exposition à la pornographie. Les rêves, ou plutôt les cauchemars, peuplés de fantasmes sexuels des plus anodins aux plus violents, l'impression de dévoilement total comme femme sociale, comme objet sexuel, et surtout la difficulté de maintenir ou de tisser des relations sexuelles, ont été le lot de tout un chacun pendant ces mois de recherche active. D'autant que, plus l'enquête s'approfondissait et plus les informations s'accumulaient, notamment sur la forte proportion d'hommes qui consomment régulièrement de la pornographie, plus nous nous découragions lorsque nous envisagions l'avenir des relations entre les hommes et les femmes [16]. »

NOTES

1. *Le Monde*, 4 septembre 1997.
2. Patrick Baudry, *La Pornographie et ses images*, Armand Colin, 1997.
3. J. Aubut (dir.), *Les Agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*, Maloine/Chenelière, 1993.
4. André Ciavaldini, *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Masson, 1999, p. 104.
5. *Le Nouvel Observateur*, 25 novembre 1993.

6. *Mode de vie,* TF1, 24 mars 1997.

7. Georges Bataille, *L'Érotisme,* éditions de Minuit, 1957.

8. Sur la question juridique, on pourra lire : Norbert Campagna, *La Pornographie, l'éthique, le droit,* L'Harmattan, 1998.

9. Jean-Claude Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir,* Seuil, 1998, p. 72

10. *L'Événement du jeudi,* 29 avril 1999.

11. Éditorial de Philippe Tesson dans *Le Quotidien de Paris* du 20 mars 1987.

12. Supplément au *Monde* du 28 mars 1998.

13. « The real Larry Flynt », un dossier réalisé par le magazine concurrent *Penthouse,* dans l'édition américaine du 27 janvier 1997.

14. Tonya Flynt-Vega, *Hustled : My Journey from Fear to Faith,* Westminster John Knox Press, 1998.

15. *Paris Paname,* 24 février 1997.

16. Richard Poulin, *La Violence pornographique : industrie du fantasme et réalités,* Cabédita, 1993, p. 15.

I

LA PROSTITUTION À L'ÈRE DE LA COMMUNICATION

La pornographie est un phénomène typiquement moderne. Elle est en quelque sorte le produit symbolique de trois aspects convergents de notre société : 1) l'idéologie dominante du libéralisme sexuel, 2) l'omniprésence et la puissance de l'image, et 3) la recherche effrénée du divertissement.

Premièrement, en tant que sous-produit de la libération sexuelle, la pornographie en illustre toute l'ambiguïté : d'un sexe naïvement identifié à l'amour, on est passé à un sexe cyniquement vendu comme produit commercial. D'un sexe « naturel », on est passé à une recherche de l'artifice et du bizarre. De *Faites l'amour, pas la guerre,* on est passé à une culture dont la recette préférée est le cocktail du sexe et de la violence, (voire du sexe et de la mutilation, comme dans le film *Crash,* couronné à Cannes en 1997 pour « son audace et son originalité » et recommandé par *Le Point,* qui le décrit comme « un ballet sexuel fascinant et monstrueux [...] où les prothèses se mêlent aux porte-jarretelles, où la jouissance masochiste sent le cambouis, la tôle froissée et la mort[1] »).

Deuxièmement, la pornographie exploite à l'extrême le pouvoir émotionnel de l'image, qui tend de plus en plus à se substituer à la réalité dans le vécu émotionnel des gens, notamment des enfants et adolescents. La pornographie, comme production massive, est née avec la photographie et

s'est développée avec le cinéma puis la vidéo. Le rôle de ces progrès techniques est tel qu'on pourrait être tenté d'y voir la cause principale du développement de la pornographie, avant les facteurs idéologiques. Le sociologue et journaliste Gilles Lapouge va même jusqu'à dire, non sans raisons : « La révolution des mœurs est, sans doute, moins un tremblement de la morale, qu'une conséquence fatale d'un progrès technique[2]. » La pornographie serait donc un exemple de la manière dont l'homme est finalement asservi par ses propres inventions ! La pornographie a d'ailleurs intégré, dans son évolution, les progrès techniques fulgurants dans le domaine de la communication : après s'être emparée du marché vidéo, dont elle représente aujourd'hui presque 50% du chiffre d'affaire, elle a investi le Minitel et, plus récemment, le réseau Internet, où une « cyber-pornographie » d'une violence inouïe circule pratiquement hors de tout contrôle juridique.

Troisièmement, la pornographie se banalise dans une société individualiste dont la philosophie se réduit de plus en plus à la quête du maximum de loisir et de plaisir. Plus qu'une philosophie, le plaisir égoïste devient un impératif moral. Il y a urgence à jouir ; tel semble être le message lancinant de la société de consommation. Comble du divertissement égoïste et solitaire, frénétiquement masturbatoire, la pornographie n'est que la forme la plus crue et vulgaire d'une tendance, visible notamment au cinéma, à ne représenter la sexualité que sous l'angle du plaisir charnel et à exacerber le voyeurisme.

La pornographie est donc un nouveau type de commerce du sexe, rendu possible par les techniques visuelles modernes. À ce titre, elle relève de la prostitution. Du point de vue du consommateur, c'est en quelque sorte une prostitution virtuelle, par image interposée. Mais du point de vue des acteurs et actrices qui vendent bel et bien leur corps et leur sexe et qui subissent la violence psycholo-

gique et physique des proxénètes convertis en producteurs, il s'agit d'une prostitution bien réelle, où les prestations (partenaires et pénétrations multiples, etc.) dépassent d'ailleurs de loin celles de la prostitution classique. Autres différences avec la prostitution classique : la présence des caméras ou des appareils photos, et le fait que les partenaires ne sont pas des clients, mais des professionnels eux aussi. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a bel et bien prestation sexuelle contre rémunération, ce qui définit précisément la prostitution. Je ne vois donc pas pourquoi toute pornographie représentant des rapports sexuels non simulés ne tomberait pas sous le coup des lois contre le proxénétisme, d'autant plus qu'ici les preuves du délit sont d'une rare précision.

Le paradoxe de l'immunité de la prostitution est bien illustré par ce propos d'un « agent de *casting* » (rabatteur de filles pour les producteurs du X), également proxénète à ses heures : « Je fournis aussi des femmes pour des soirées privées. Il n'y a pas de mal à se faire du bien, non ? Mais je précise bien à mes clients de filmer les belles pendant qu'ils se les tapent. C'est un truc absolu pour planter les flics de la BRP. Avec une caméra, ce n'est plus de la prostitution, c'est de l'art[3] ! »

La pornographie est une forme de prostitution particulièrement asservissante, dans la mesure où l'acte est prolongé indéfiniment par l'image enregistrée, de sorte que, contrairement à la prostituée classique, l'actrice qui veut changer de vie ne peut jamais échapper totalement au chantage des preuves de son activité passée. Nombre de femmes (dans le *show-business* notamment) qui, par le passé, ont tourné des films pornographiques ou simplement érotiques, ressentent durement le poids de ce passé que des producteurs et des éditeurs peu scrupuleux ne se gênent pas pour exploiter.

Le milieu professionnel de la pornographie fait d'im-

menses efforts, aujourd'hui, pour marquer sa différence par rapport à la prostitution. Et il est indéniable que tous les producteurs ne traitent pas leurs actrices de la même manière. Marc Dorcel (qui aime à se faire appeler le « Gallimard du X ») donne dans le haut de gamme pas trop violent et ses « hardeuses » bénéficient de contrats juteux en bonne et due forme. Celles-ci jouent les stars et s'expriment comme des personnes bien dans leur peau. Pourtant, même la réalité de ces privilégiées n'est pas toujours aussi « rose » que le veut leur image commerciale. Linda Lovelace, la plus célèbre *porno-star* des années 70, affichée comme l'archétype de la femme libérée, révéla bien plus tard qu'on l'avait forcée à faire ce métier par des moyens coercitifs incluant la violence, le viol et les drogues[4]. D'ailleurs, les suicides ne sont pas rares parmi les actrices porno, même les plus cotées. La blonde Californienne Savannah se suicida quelques mois après avoir tourné un film où elle était pénétrée par une centaine d'hommes à la chaîne (ce type de films est une spécialité de certains producteurs. Annabelle Chong, une Américaine d'origine coréenne, fut ainsi pénétrée par deux cent cinquante et un hommes durant cinq heures d'affilée, tandis que Jasmine Saint-Clair bâtit ce record avec trois cents hommes durant douze heures[5]).

Ce sont là des stars du porno, connues du public amateur. Mais on oublie que l'immense majorité des femmes exploitées dans le porno n'ont pas accès à ce statut privilégié. À côté des stars épanouies, invitées par Bernard Pivot ou sur *France-Culture,* il y a les cohortes de femmes anonymes. Tellement anonymes que, parfois, elles disparaissent purement et simplement sans que personne ne s'en aperçoive. Ce fut le cas, par exemple, des pin-up souriantes photographiées par Harvey Glatman, qui viola et assassina sauvagement plusieurs de ses modèles (il fut exécuté aux États-Unis pour ses crimes en 1958).

Que la pornographie soit une forme de prostitution, l'étymologie est là pour nous le rappeler. Le mot « pornographie » est l'assemblage de deux termes grecs : *pornos,* la prostituée, et *graphé,* l'écriture (et par extension la représentation graphique). Le lien légal est non moins évident, et c'est d'ailleurs sous des charges de proxénétisme que la police a parfois pu arrêter des producteurs de pornographie, lorsqu'elle ne parvenait pas à les inquiéter pour leurs autres activités mafieuses.

Notre jugement à l'égard de la pornographie doit être basé sur sa parenté évidente avec la prostitution. Elle en reproduit l'exploitation : comme les prostituées, les modèles et actrices pornographiques sont des jeunes femmes marquées par une histoire familiale et sociale très difficile, et c'est leur détresse qui est exploitée. On estime que 80% des actrices pornographiques, comme des prostituées en général, sont des victimes de l'inceste ou d'abus sexuels précoces. Une enquête du sociologue Richard Poulin auprès de danseuses nues américaines donne : 60% ont connu le viol, 35% l'inceste et 30% d'autres types de violences sexuelles[6].

En fait, prostitution et pornographie ne sont pas deux marchés parallèles, mais imbriqués, les actrices porno étant bien souvent aussi des prostituées, et les pornocrates des proxénètes. On en a une preuve récente grâce à l'enquête menée début 1998 par le juge Frédéric N'Guyen sur un réseau international de prostitution, qui conduisit à la mise en examen pour proxénétisme d'un « photographe de charme », et à l'audition de plusieurs de ses « clients » du *show-biz,* à qui il avait « présenté » les actrices « X » Laure Sinclair (une Française) et Charmaine Sinclair (une Anglaise)[7]. Ces dernières font dans la prostitution de luxe, d'autres « actrices » n'ont pas cette « chance », qui sont exploitées dans des conditions bien plus sordides.

Certains produits « haut de gamme » comme les photos

nues de stars n'échappent que de justesse au principe de la prostitution : lorsque *Hustler* ou *Play-boy* propose deux millions de dollars à une actrice, une chanteuse ou une athlète en échange de sa nudité, comment doit-on appeler cela ? Certes, il ne s'agit pas ici de prostitution au sens légal, puisque celle-ci est définie, dans la plupart des pays, comme impliquant un rapport sexuel. Ce genre de « prestation » ne peut donc tomber sous le coup de la loi, et mon propos n'est pas de suggérer qu'il le soit. S'il faut établir une limite claire entre érotisme et pornographie, la représentation ou non d'actes sexuels et la visibilité des organes sexuels sont, il me semble, des critères assez simples à manier juridiquement.

Le fait que la pornographie présente tous les ingrédients de la prostitution ressort bien de l'analyse de l'universitaire et romancière canadienne, Nancy Huston, qui se pencha sur la vie d'une prostituée et sur la production pornographique[8]. Pour elle, la relation triangulaire entre le proxénète, la prostituée et son client est parfaitement reproduite dans la relation entre le pornographe, le modèle et le consommateur. Cette relation a même été savamment exploitée par certains magazines dans le but de fidéliser leur lectorat : *Playboy* présentait ses *playmates* comme les conquêtes personnelles du fondateur Hugh Hefner, car tout bon proxénète est d'abord l'amant des jeunes filles dont il commercialise les charmes. *Lui,* avec son slogan publicitaire « Je suis dans *Lui* et j'aime ça », établissait dans l'esprit du lecteur une relation forte entre la fille nue qui se déshabille pour son plaisir et le magazine qui lui fournit cette fille. Et les revues qui, à côté des photos de modèles, racontent au lecteur leur vie privée et sexuelle (évidemment inventée), se comportent également comme le parfait proxénète vantant la qualité de ses « filles ».

Si ces réflexions semblent trop subjectives, un fait relève par contre de la pure objectivité : la majorité des produits

pornographiques est réalisée dans le même milieu que la prostitution, et les actrices subissent le même type de violence psychologique et physique que les autres prostituées. Au point qu'on peut dire que l'industrie pornographique est essentiellement une émanation du milieu des proxénètes, dont elle a décuplé l'activité et le chiffre d'affaire. Ce milieu a considérablement évolué depuis trente ans, principalement sous l'influence de deux facteurs : l'explosion du marché pornographique et la mondialisation des réseaux mafieux. Tandis qu'une majorité de prostitués de trottoir, hommes et femmes, sont aujourd'hui des toxicomanes qui se vendent pour acheter leurs doses et qui enrichissent donc surtout des *dealers,* les proxénètes classiques, eux, ont quelque peu délaissé cette activité traditionnelle. Certains se sont organisés en réseaux internationaux de traite de femmes et d'enfants en provenance d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Europe de l'Est, et ils alimentent de préférence les grands centres et circuits de prostitution ou bien une clientèle attitrée[9]. D'autres se sont tournés vers les nouveaux marchés du sexe, plus lucratifs et moins risqués : la pornographie, le Minitel rose et Internet rose.

Pornographie et prostitution sont indissociables. Loin de se concurrencer, elles s'alimentent mutuellement, comme le prouve la proximité des *sex-shops* et des prostituées dans certains quartiers. « Le pornographe donne à voir ce que le proxénète offre concrètement », expliquait Jean Fernand-Laurent, ancien ambassadeur auprès de l'ONU, lors d'un colloque de l'UNESCO en 1986. « Il excite chez son client des fantasmes sexuels que celui-ci cherchera à réaliser avec un partenaire docile. Or quel partenaire plus docile qu'une prostituée ? Les deux marchés de la pornographie et de la prostitution ont la même structure ; peut-être n'en font-ils qu'un[10]. » Le témoignage d'un jeune homme prostitué est plus parlant encore : « À la sortie des films porno, les

clients nous demandent [de faire] ce que les filles refusent de faire, parce qu'elles trouvent cela trop dégoûtant[11]. »

Les rapports entre pornographie et prostitution sont multiples et complexes. Ainsi, la pornographie est utilisée par les proxénètes pour conditionner les nouvelles recrues (jeunes en rupture familiale, étrangères appâtées par de fausses promesses de travail, ou encore enfants enlevés ou vendus par leurs parents). « L'un des points communs que nous avons découvert, témoigne une prostituée, c'est que nous avions toutes été introduites dans la prostitution par la pornographie ; il n'y avait aucune exception dans notre groupe, et nous avions toutes moins de dix-huit ans[12]. »

La pornographie représente donc bien une banalisation de la prostitution, qui devient par ce biais une activité commerciale légalisée, parfaitement intégrée dans le paysage social et culturel, racolant dans des commerces de tous les quartiers, et consommable à domicile.

C'est aussi un marché lucratif. On estime qu'il se vend environ 1,5 million de vidéos pornographiques chaque année en France[13]. « En 1996, les Américains ont dépensé plus de 8 milliards de dollars [44 milliards de francs] en vidéos, *peep shows,* spectacles, émissions câblées, accessoires et magazines pornographiques, soit bien davantage que l'ensemble des recettes dégagées par la production d'Hollywood » révèle une enquête du *U.S. News & World Report*[14]. Des entreprises spécialisées dans le porno sont aujourd'hui introduites en bourse, comme celle de l'Allemande Beate Uhse, qui possède cent quarante *sex-shops* (situés dans les zones piétonnes ou les aéroports des grandes villes allemandes), emploie six cents personnes et fait fabriquer ses produits en Chine. Son capital de 130 millions de marks intéresse plusieurs banques, dont la Dresdner Bank, qui commente : « Le sexe se vend toujours bien. Le seul *hard* qui nous intéresse est celui des chiffres[15]. »

Le porno, qui nécessite évidemment peu de frais de traduction, s'exporte bien. Quiconque a voyagé en Europe de l'Est juste après la chute du mur de Berlin, comme j'ai eu l'occasion de le faire en Allemagne de l'Est, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, a pu constater l'incroyable dynamisme commercial des pornocrates. La pornographie dure était présente dans toutes les bourgades, avant même l'arrivée de produits occidentaux de consommation courante. Elle a littéralement inondé ces pays en quelques mois et, en l'absence de législation et de contrôle, on trouvait, sur les étalages les plus en vue, des produits réservés en Occident aux endroits interdits aux moins de dix-huit ans.

Les pays d'Asie comme le Japon et la Corée, longtemps réfractaires au libéralisme sexuel d'Occident, se laissent progressivement contaminer. Le Japon vient d'abroger une loi interdisant les photos incluant le pubis. Du coup, les pornocrates occidentaux se précipitent sur ce nouveau marché. (Jusque-là, les Japonais se rabattaient sur les bandes dessinées érotiques, qui représentaient en 1995 un chiffre d'affaire de 200 milliards de yens, soit 10 milliards de francs.)

L'étendue de l'industrie pornographique n'est un secret pour personne. Mais ce qui est moins connu, c'est l'implication du crime organisé dans ce marché. En 1978 déjà, le FBI rapportait qu'« il y a contrôle direct ou indirect du crime organisé [sur l'industrie pornographique]. Pratiquement aucun pornographe ne peut opérer indépendamment aux États-Unis, sans être impliqué dans le crime organisé [16] ». En 1986, Daryl Gates, le chef de la police de Los Angeles, la ville qui produit la majorité des films pornographiques américains, affirmait : « Le crime organisé a infiltré l'industrie de la pornographie à Los Angeles en 1969, en raison de ses bénéfices financiers. Dès 1975, le crime organisé contrôlait 80% de cette industrie et le pourcentage est estimé à 85 ou 90% aujourd'hui [17]. » Ces mafias qui contrôlent le marché pornographique sont liées de près aux réseaux internatio-

naux qui organisent la traite des prostituées asiatiques ou d'Europe de l'Est, le commerce des enfants, et le « tourisme sexuel », par lesquels des pays dits civilisés exploitent de façon ignoble la misère d'autres peuples.

Si le présent livre a pour but principal de dénoncer la complicité entre le porno et le crime en aval, du côté des clients, c'est-à-dire la pornographie comme incitation au crime, il n'est pas inutile de préciser qu'il y a aussi complicité en amont, du côté de la production. Cette complicité est presque aussi vieille que la pornographie elle-même. Dès les années 70, la mafia américaine, rompue aux techniques de distribution des produits illégaux par la corruption et le racket, investissait en masse dans le porno. À titre d'exemple, Robert Di Bernardo, membre de la mafia dirigée par Sam De Cavalcanté, dit « le plombier », est devenu en dix ans l'un des principaux diffuseurs de matériel pornographique et contrôle l'ensemble des *sex-shops* de New York et Philadelphie. Gérard Damiano Productions Ltd, qui, avec le seul film *Gorge profonde (Deep Throat)*, sorti en 1972, fit 25 millions de dollars (5 millions dès la première année), est notoirement rattaché à deux caïds de la Mafia, les frères Anthony et Joseph Perainos, membres de la famille de Joe Colombo. Les journalistes Robert Faligot et Rémi Kauffer, qui ont mené une enquête sur le marché pornographique, concluent : « Combien savent, en France ou ailleurs, qu'en achetant une cassette américaine dans le *sex-shop* de leur quartier, ils remplissent les caisses de la Mafia[18] ? »

Bien entendu, la Mafia n'est pas la seule à profiter du marché pornographique. Comme le révèle l'enquête du magazine *US News and World Report*, déjà citée, la plus grande partie des bénéfices de la pornographie échoit à des entreprises parfaitement honorables, telles que les compagnies de téléphones, les chaînes de télévision câblées ou les propriétaires d'hôtels (qui prélèvent leur part sur les programmes payants diffusés dans leurs établissements). Quant

à l'État, en raison des lourdes taxes qu'il prélève sur les articles pornographiques (en France, 33% de TVA sur les films classés X), on a pu dire qu'il est le premier proxénète.

Criminelle, la pornographie ne l'est pas seulement par ses attaches mafieuses ; elle l'est également dans ses méthodes de production. Un rapide coup d'œil sur les revues pornographiques en vente dans n'importe quel *sex-shop* suffit pour constater que les femmes qui y sont utilisées sont victimes de violences qui ne sont pas toujours simulées.

Sans doute avons-nous la preuve la plus terrifiante de la violence pornographique dans ce que l'on appelle, outre-Atlantique, le *snuff* (argot américain pour « massacrer »). Ce vocable désigne des films pornographiques où des femmes, après avoir été humiliées et torturées de la plus abjecte manière, souvent pendant des semaines entières, sont littéralement exterminées en direct. Certains criminels spécialisés dans cette forme abominable de pornographie ont pu être arrêtés. Mais d'autres courent toujours et, épisodiquement, surgissent sur le marché des vidéos où la torture semble bien trop réaliste pour être simulée. Il n'est pas rare de trouver en vidéo-club des films (généralement produits à l'étranger) entièrement centrés sur la torture de jeunes femmes, d'une façon qui laisse peu de doute sur leurs souffrances réelles. Parfois, la jaquette précise que la bande-son est d'origine, car le consommateur ne veut pas être trompé sur l'authenticité des hurlements et des gémissements de douleur des victimes.

Ce sont là des cas extrêmes (mais relativement peu rares) d'une violence, physique et morale, qui est intrinsèque à la pornographie. Celle-ci reproduit toutes les formes de coercition du milieu de la prostitution, avec même une démultiplication des proxénètes qui s'enrichissent mutuellement (« protecteurs », agents de *casting*, producteurs). En réalité, prostitution et pornographie sont

aujourd'hui deux faces de la même pièce. Nombre de films réalisés à l'étranger, par exemple, ne sont qu'un sous-produit du tourisme sexuel, tout comme les actrices que certains rabatteurs vont recruter en Asie, Amérique latine ou Europe de l'Est, profitant de la misère de ces pays pour attirer des jeunes filles par des offres mensongères d'emploi [19]. Un tel réseau de prostituées bulgares a récemment été démantelé : les cinq proxénètes, bulgares eux-mêmes, avaient été accueillis en France comme réfugiés politiques, et étaient logés par une association d'aide aux réfugiés [20]. Ces trafiquants confisquent les passeports de leurs victimes, les séquestrent, les violent, les terrorisent et les forcent à se prostituer dans les *Eros Center* d'Amsterdam ou d'ailleurs, à poser pour des revues et à se produire dans des films pornographiques. Celles qui s'échappent de cet enfer le font au risque de leur vie. Mais la plupart, terrorisées, conditionnées, battues et humiliées, ne parlant même pas la langue du pays et n'ayant plus de passeport, perdent tout espoir de s'en sortir. En France, la plupart des prostituées étrangères ont été importées dans de telles conditions [21].

La militante féministe américaine Andrea Dworkin, qui a côtoyé l'enfer des actrices porno, est l'auteur d'un réquisitoire contre la pornographie [22]. Elle s'est fréquemment exprimée sur la détresse des femmes utilisées comme des objets dans les films pornographiques. Lisons un extrait de son témoignage, appel désespéré pour que cesse la complaisance des gouvernements envers une industrie qui déshonore l'Occident.

> « Je suis citoyenne américaine, et dans mon pays, chaque année, des millions de photos sont prises de femmes avec les jambes écartées. Leurs organes génitaux sont écartés, défoncés. Ils sont maquillés, afin de mieux ressortir sur les photos. On prend de nous des millions de photos dans des positions de soumission sexuelle ; nos vagins sont exposés pour la

pénétration, nos anus également, et nos gorges sont utilisées comme si elles étaient des organes génitaux. Dans le pays dont je suis citoyenne, de vrais viols sont filmés et vendus sur le marché. Et le principal message de ce divertissement qu'on appelle la pornographie, c'est que les femmes sont faites pour être violées, violentées et humiliées, et qu'elles aiment ça et qu'elles en redemandent.

Dans ce pays, mon pays, des femmes sont pénétrées par des animaux et des objets, pour le divertissement du public. On urine et on défèque sur des femmes. On fait jouer à des filles des rôles d'enfants de six ans, on rase leur pubis pour qu'elles ressemblent à des enfants, et on les sodomise.

Dans ce pays, des femmes sont attachées à des arbres ou pendues au plafond pour le divertissement public. Il existe même de la pornographie sur le thème des camps de concentration, où les atrocités de ces camps sont présentées comme procurant l'orgasme aux femmes victimes.

Dans ce pays, tous les moyens imaginables d'humiliation des femmes sont utilisés pour le plaisir du voyeur. Des femmes sont couvertes de peinture, de sang, d'ordures et d'excréments. Des femmes sont torturées pour le plaisir des yeux. Des femmes sont mêmes assassinées en direct, pour le plaisir des yeux. Tout cela existe parce que c'est amusant, c'est distrayant, et on dit que c'est une forme de liberté. Certainement, ceux qui le font sont libres, et ceux qui l'achètent pour leur plaisir sont libres ; mais on voudrait aussi nous faire croire que celles qui subissent ces humiliations sont libres.

On utilise aussi cette pornographie pour forcer d'autres femmes dans la prostitution, on les oblige à imiter ce qu'elles voient. La plupart des femmes utilisées dans la pornographie (65 à 70%) sont des victimes d'inceste ou d'abus sexuel. Ce sont de pauvres femmes, qui n'ont guère eu d'opportunité d'intégration sociale. Ce sont souvent des fugueuses qui sont ramassées par des proxénètes. Elles sont fréquemment violées, et leurs viols sont filmés. [...]

Depuis une huitaine d'années, des gangs utilisent des caméras vidéo lors des viols qu'ils commettent, afin d'en vendre les images ensuite. Et ces viols filmés sont protégés par la liberté d'expression. On observe que l'âge moyen du violeur ne cesse de baisser. On voit se former des gangs de violeurs à l'école élémentaire, où des garçons agissent en imitant la pornographie.

[...] Lorsque le viol est devenu un divertissement, légalement toléré, notre déchéance est totale. Nous avons atteint le pire degré de l'abjection. L'impact de la pornographie sur les femmes est terrifiant. La pornographie crée un climat d'humiliation et de terreur pour les femmes. »

NOTES

1. *Le Point,* 1er novembre 1997.
2. Marie-Françoise Hans et Gilles Lapouge, *Les Femmes, la pornographie, l'érotisme,* Seuil, 1978, p. 386.
3. Jean-Baptiste Drouet, *Les Nouveaux visages de la prostitution,* Filipacchi, 1997, p. 230.
4. Flynt-Vega, *Hustled, op. cit.,* p. 91.
5. Drouet, *Les Nouveaux visages de la prostitution, op. cit.,* p. 228.
6. Richard Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.,* p. 84.
7. *Le Figaro,* 13 mars 1998.
8. Nancy Huston, *Mosaïque de la pornographie,* Denoël, 1982.
9. Lire par exemple l'article « Le miroir aux Ukrainiennes » dans *Le Monde* du 27 avril 1998, p. 11.
10. Pornographie et prostitution, numéro hors série de la revue *Prostitution et Société,* éditée et diffusée par le mouvement du Nid (BP 102, 92116 Clichy Cédex).
11. *Ibid.*
12. *Final report of the Attorney General's Commission on Pornography (Meese Report),* Rutledge Hill Press, Nashville Tennessee, 1986, p. 209.
13. D'après *L'Événement du Jeudi,* 6 janvier 1994.
14. *U.S. News and World Report,* février 1997.
15. *Le Nouvel Observateur,* 3-9 septembre 1998, p. 69.
16. Cité dans *Meese Report, op. cit.,* p. xxii.
17. *Ibid.,* p. xxii.
18. Roger Faligot et Rémi Kauffer, *Porno business,* Fayard, 1987, pp. 245-247.
19. *Le Nouvel Observateur,* 25 novembre 1993.

20. *Le Monde,* 10 septembre 1997.

21. Un journaliste belge, Chris de Stoop, a mené une enquête dans ces milieux. Il témoigne de la sordide réalité de ce trafic dans son ouvrage : *Elles sont si gentilles, Monsieur. Les trafiquants de femmes en Europe,* La Longue Vie, 1993.

22 Andrea Dworkin, *Men Possessing Women,* The Women's Press, New York, 1981.

II

LA RÉVOLUTION PORNOGRAPHIQUE

Au cours d'une enquête publiée dans le rapport officiel de 1993 sur *Les Comportements sexuels en France,* 47% des hommes ont avoué avoir vu au moins un film pornographique, 47% ont reconnu avoir déjà lu un journal pornographique, et 10% avoir utilisé le Minitel rose. Pour les 18-19 ans, ces pourcentages montent à 57%, 46% et 17%[1]. La question n'a pas été posée aux mineurs et pourtant, il serait intéressant de savoir combien d'enfants ont déjà ouvert un magazine pornographique ou bien regardé des cassettes pornographiques (celles de leurs parents, par exemple).

On peut dire que le marché pornographique est aujourd'hui entièrement banalisé. Les revues spécialisées s'affichent sur les devantures de kiosques, exposant à tous, enfants compris, les regards lubriques et les poses provocantes des putains de papier.

Plusieurs gérants de dépôts de presse, souhaitant résister à l'invasion pornographique de leurs rayons et de leurs présentoirs publicitaires, se sont heurtés à l'intransigeance de leur distributeur, qui leur impose leur sélection. Bien que certains aient gagné gain de cause au tribunal, le monopole de la distribution de la presse en France crée une pression presque irrésistible sur les marchands de journaux, en plus de la pression commerciale (plusieurs gérants et propriétaires de magasins de presse m'ont expli-

qué qu'en raison de la part importante de chiffre d'affaire réalisée par la pornographie — plus de 20% —, ils ne pourraient envisager d'y renoncer).

En ce qui concerne l'audiovisuel, les cassettes vidéos pornographiques les plus dures se louent maintenant dans les mêmes magasins que les dessins animés pour enfants. On en trouve dans certains supermarchés. Et, depuis peu, elles sont présentes dans les kiosques à journaux, car de plus en plus de magazines pornographiques sont vendus avec une vidéo. « Zara White : à 18 ans, son premier film *hard*, sa première sodomie », pouvait lire récemment le passant sur la publicité d'un numéro de *Penthouse* vendu en kiosque avec sa vidéo. Ou encore, offert à tous les regards dans une maison de la presse : « Double pénétration non-stop », « enculé avec les poings » ; j'en passe et des pires.

Le succès commercial de la pornographie se mesure encore au nombre de foires, salons et festivals qui lui sont consacrés, pour la promotion et la vente de magazines, cassettes vidéos et gadgets en tout genre. Il en existe d'envergure locale, nationale et internationale. Ces salons reçoivent des subventions du ministère de la Santé, pourvu qu'on y fasse la promotion du préservatif.

Parallèlement, le vedettariat orchestré par l'industrie pornographique autour de certaines « porno-stars » fait progressivement assimiler la pornographie à une forme particulière de cinéma culturel. Initialisée dès les années 70 (en 1976, l'actrice porno Sylvia Bourdon publiait *L'Amour en fête,* chez Fayard), cette stratégie promotionnelle s'est étendue dans les années 80 (en 1987, une autre actrice porno, Brigitte Lahaye, publiait *Moi, la scandaleuse,* et était invitée à ce titre à l'émission littéraire *Apostrophes).* Dans les années 90, des actrices porno comme Tabasha Cash animent des émissions de radio. L'Italie est allée encore plus loin, avec la porno-star Moana Pozzi élue députée (par pure dérision).

Bref, la pornographie fait aujourd'hui partie du décor culturel, elle est en quelque sorte un « acquis culturel ». Elle a même trouvé sa place dans le paysage télévisuel, grâce à Canal Plus. En 1992, les dirigeants de cette chaîne estimaient que leur porno mensuel était regardé par la majorité de leurs abonnés, et déclaraient : « Nous n'avons plus de phénomène de rejet, nous ne recevons plus de protestations ; le X mensuel du samedi est un acquis pour tous nos abonnés. » Ce qui semblait hier choquant est aujourd'hui admis, et ce qui semble choquant aujourd'hui sera demain bien toléré. Ainsi va l'accoutumance d'une population à l'obscénité. Au sujet des programmes érotiques sur les chaînes publiques, *Le Point* déclarait déjà en 1987 : « La télé rose ne fait plus rougir[2]. »

La situation actuelle est le résultat d'un long affrontement. L'un des tournants déterminants remonte à 1955, lorsque Hugh Hefner lança aux États-Unis le magazine *Playboy,* surmontant par la suite les nombreuses tentatives de faire interdire sa publication. Les photographies alors exposées dans ce magazine paraîtraient aujourd'hui bien innocentes. On y voyait des femmes nues (notamment Marilyn Monroe, dans le premier numéro), dans des poses relativement pudiques, et rarement de face. *Playboy* est resté jusqu'à ce jour le magazine « de charme » le plus vendu au monde. Plus lucrative encore est la chaîne de télévision américaine « pour adultes », *Playboy TV,* créée également par Hugh Hefner, dont la fortune personnelle est estimée à 170 millions de dollars.

En France, c'est Daniel Filipacchi qui introduisit ce type de pornographie en créant, en 1964, le magazine *Lui.* En 1973, à la suite d'un contrat avec Hefner, Filipacchi fait aussi paraître une version française de *Playboy.* Aujourd'hui, il dirige l'un des plus grands groupes de presse français, et il est bien implanté dans de nombreux pays.

Au départ, *Playboy* et *Lui* constituaient la « presse de charme », dont la qualité des photographies et des articles tranchait avec le style des revues obscènes qui circulaient alors plus ou moins clandestinement.

Cependant, la frontière entre, d'un côté, la « presse de charme », ou pornographie « douce » *(soft core),* en vente dans les kiosques et, de l'autre, la pornographie « dure » *(hard core)* des *sex-shops,* s'est rapidement estompée. Dès 1969 sort aux États-Unis le magazine *Penthouse,* fondé par le Sicilien Bob Guccione. Entre *Playboy* et *Penthouse* s'engage alors la célèbre « guerre du pubis » : c'est à qui défiera le plus effrontément la loi américaine interdisant les photos de pubis. Le premier « nu frontal » sort en 1971. Puis, d'année en année, le jeu de la compétition et le laisser faire de la censure aidant, le style des photos devient de plus en plus descriptif, les organes génitaux féminins (rasés, maquillés et lèvres écartées de préférence) devenant finalement le point de focalisation. L'alibi de l'érotisme esthétique disparaît alors sans complexe derrière l'exhibition maximale du sexe, avec un réalisme « gynécologique » et dans les limites sans cesse reculantes de la tolérance des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

Penthouse (vendu aujourd'hui en moyenne à cinq millions d'exemplaires dans le monde) sera lui aussi importé en France, où il passera sous le contrôle de Filipacchi, tandis que le chanteur Claude François, qui avait déjà introduit *Podium* pour les moins de seize ans, lancera *Absolu,* un magazine qui restera longtemps à la pointe de l'obscénité en France.

Dans la foulée de cette compétition infernale, au début des années 80, paraît *Hustler,* le magazine fondé par Larry Flynt, ancien patron de *topless bars*. Flynt décide d'aller plus loin encore dans la surenchère du vice, introduisant des photos évoquant une violence sexuelle explicite et des perversions diverses. Soutenu par des avocats plétho-

riques, Flynt parviendra lui aussi à contourner toutes les législations en vigueur pour répandre sa version bestiale et violente du sexe.

Malgré des oppositions, aux États-Unis comme en Europe, tous ces magazines ont fini par gagner droit de cité, et ils sont aujourd'hui vendus dans une grande partie du monde. D'autres titres ont suivi, plus ou moins éphémères. Un pas de plus a été franchi lorsqu'ils sont parvenus à contourner la censure de la représentation des sexes masculins en érection, laissant le champ libre à toute une gamme de scènes de copulation orale, anale ou vaginale (ou les trois à la fois), sans exclure, bien sûr, les ustensiles en tous genres. Récemment, les revues explicitement « sadomasochistes » comme *Domina,* ou « diabolique » comme *Démonia,* faisant l'apologie du viol et de la torture, ont fait leur entrée dans la grande distribution. Tout cela est disponible chez votre marchand de journaux, où vos enfants peuvent aussi les consulter.

Après la presse imprimée — oserait-on parler de « presse écrite » ? — passons à l'audiovisuel. Le cinéma pornographique est apparu presque en même temps que les magazines. Peu coûteux, les films pornographiques se sont vite révélés une entreprise juteuse. En 1972 sortait aux États-Unis *Deep Throat (Gorge profonde),* le premier film pornographique à gros budget et à très large diffusion (vu par 23 millions d'Américains). Montré dans des salles classiques, cette apologie de la fellation attira une nombreuse clientèle d'étudiants, sans doute incités par une critique plutôt favorable dans la grande presse. Après la fellation, la sodomie fit rapidement son apparition comme thème privilégié, bénéficiant là aussi du soutien de critiques favorables à une désinhibition de cette pratique. En 1975, le cinéma porno était déjà devenu une entreprise florissante : les films classés X attiraient un spectateur sur huit, soit 24

millions d'entrées sur les 180 millions d'entrées en salles de cinéma[3].

Parallèlement, les films de pornographie douce parviendront de mieux en mieux à échapper au label X (synonyme de pénalité fiscale et de restriction de la distribution) et à passer dans les grandes salles. En 1974, le film *Emmanuelle,* histoire d'une femme de diplomate désœuvrée et très « libérée », crée un précédent sur les traces duquel s'engouffreront des films nettement plus osés, comme *Histoire d'O.*

Dès les années 80, les films classés X, jusqu'alors visibles uniquement dans des salles de cinéma spécialisées, ont vu leur rayonnement décuplé par le développement de la vidéo, qui leur a permis d'inonder les *sex-shops* et les vidéo-clubs et de pénétrer par ces derniers jusque dans les foyers. En conséquence, à partir de 1979, le chiffre d'affaire des salles de cinéma spécialisées commence à chuter, au profit de la vidéo. En 1982, avec un million de magnétoscopes sur le marché français et deux mille vidéo-clubs, la location et la vente des cassettes pornographiques sont florissantes. Ce marché a totalement supplanté les salles de cinéma classées X, aujourd'hui presque inexistantes, d'autant plus que les films sont réalisés directement en vidéo, ce qui coûte moins cher.

D'aucuns regrettent ce porno d'antan, comme Thomas Anderson, le réalisateur du film *Boogie Nights* (dont l'action a pour cadre l'univers du cinéma porno et s'inspire de la vie de l' « acteur » John Holmes, réputé pour la longueur de son pénis et mort du Sida en 1988) :

« À l'époque, le film porno se tournait sur celluloïd. On pouvait encore nourrir l'espoir, si faible soit-il, que cela devienne un genre cinématographique comme un autre, pour reprendre la formule de François Truffaut dans sa critique de *Devil in Miss Jones.* Cela donnait aux participants acteurs,

réalisateurs, techniciens une sorte de légitimité, donc de dignité. Comme le support était cher, on prenait la peine de réfléchir à l'orchestration des plans, à la manière dont on allait chorégraphier les scènes érotiques autour desquelles on bâtissait une intrigue dramatique. La mentalité a changé avec l'avènement de la vidéo. On tourne, on tourne, on tourne, n'importe quoi, on verra au montage... Une cassette vierge d'une heure ne coûte que 2 dollars. C'est devenu un travail à la chaîne. L'espoir d'un "nouveau genre" a été tué dans l'œuf[4]. »

Non contents du marché des vidéo-clubs, qui hésitent parfois (de moins en moins) à diffuser trop de pornographie, et du marché des *sex-shops* assez restreint, les producteurs développent la vente par correspondance, en créant au besoin des magazines dont l'unique but est de leur servir de supports publicitaires. Par sa discrétion, la vente par correspondance répond parfaitement aux besoins du consommateur célibataire. Le système permet en outre d'abolir encore davantage la frontière déjà vacillante entre la pornographie grand public et la pornographie la plus *hard*. Ainsi, l'amateur qui achète un magazine pornographique chez son marchand de journaux y trouvera une abondance de publicités pour des produits « confidentiels », se situant à la limite de la légalité. Lorsqu'il aura commandé une fois par correspondance, il sera de nouveau sollicité par des envois publicitaires. En outre, à travers les annonces, il a de bonnes chances de se voir proposer des produits pédophiles, et c'est ainsi que certains entrent en contact avec ce marché illégal.

Répétons que, depuis peu, des petites, moyennes ou grandes surfaces de location de vidéos se sont dotées d'imposants rayons de pornographie, parfois symboliquement réservés aux plus de dix-huit ans, et classés par « genres ». Ainsi, progressivement, la pornographie la plus étrange

s'est frayée un chemin depuis la clandestinité jusqu'aux magasins respectables où Monsieur Tout-le-Monde va se fournir en sortant du bureau, choisissant peut-être, au passage, un dessin animé pour ses enfants. Il n'a plus besoin de franchir furtivement la porte d'un *sex-shop* pour se procurer des films aux titres aussi évocateurs que leurs jaquettes : *Enchaînées et soumises, Agonie anale, Action animale, Amputation,* etc.

Bien que je répugne à le faire, je crois devoir insister sur le degré de perversité des vidéos que l'on peut acheter par correspondance, visionner dans les cabines des *sex-shops* (munies de l'indispensable dévidoir de serviettes en papier), ou, de plus en plus facilement, louer dans les vidéo-clubs ou acheter dans les maisons de la presse. Il est nécessaire, en effet, de ne pas en rester au niveau des généralités abstraites et des grands principes, où aiment à se complaire les pourfendeurs de la censure. Une visite dans un *sex-shop* est une descente dans un enfer de fantasmes concevables uniquement par un esprit profondément malade : sodomie, *fisting* (poings enfoncés dans le vagin et/ou l'anus), sadomasochisme ou *bondage* (littéralement : esclavage), transsexualisme (rapports entre ou avec des transsexuels), *gang bang* (viols collectifs), coprophilie (femmes barbouillées d'excréments), zoophilie (rapports sexuels avec des animaux), satanisme (mise en scène de viols et meurtres rituels), torture (au moyen de chaînes, pinces, cire brûlante, épingles...), rapport avec des femmes handicapées et estropiées. On trouve aussi généralement une section « adolescents », avec des acteurs et des actrices à l'âge incertain et à l'allure pubère.

Pourtant, la loi prohibe formellement la plupart de ces choses. Mais la quatrième section du Parquet de Paris, qui traite, pour la Justice, les affaires d'outrages aux bonnes mœurs, se montre de plus en plus dépassée et tolérante. Le sadomasochisme, en principe interdit, traverse la censure sans problème, ainsi que la « zoophilie douce », où les ani-

maux ne souffrent pas sur l'écran. Les magistrats, ajoutent les auteurs de l'enquête à qui j'emprunte ces données, « se montrent également beaucoup moins pointilleux pour ce qui concerne les images de femmes enceintes, très à la mode depuis cinq ans[5] ». On trouve également, dans les *sex-shops*, un étalage de vidéos spécialisées dans les rapports avec des personnes âgées.

Il faut noter que les producteurs sont rompus aux tours de passe-passe permettant de berner les fonctionnaires de la censure. La technique la plus courante s'appelle le « truffage », et consiste à présenter au CSA une version épurée du film. Après obtention du visa, les scènes les plus anodines sont remplacées par les scènes dures que la censure aurait refusées. À condition de conserver la même durée au film, les risques d'un nouveau contrôle sont quasiment inexistants[6].

Il y a bien sûr, de temps en temps, des condamnations. Il arrive que la Brigade des Stupéfiants et du Proxénétisme saisisse des revues ou vidéos utilisant des enfants et adolescents, ou bien par trop sanglantes. Mais les inculpations se soldent par des amendes légères, qui passent par pertes et profits.

Ayant brièvement présenté l'histoire et l'état des lieux de l'industrie pornographique, nous allons pouvoir rentrer dans le vif du sujet : l'influence de cette industrie sur le psychisme de sa clientèle.

NOTES

1. Alfred Spira, Nathalie Bajos et le groupe ACSF, *Les Comportements sexuels en France,* La Documentation française, 1993.
2. *Le Point,* 23 novembre 1987.
3. Faligot et Kauffer, *Porno business, op. cit.,* p. 120.
4. *Le Monde,* 14 octobre 1997.
5. Faligot et Kauffer, *Porno business, op. cit.,* pp. 201-202.
6. *Ibid.,* p. 142.

III

LA CULTURE DU VIOL

« La pornographie, c'est la théorie ; le viol, c'est la pratique », dit un slogan anti pornographie. L'accusation est que la pornographie véhicule un message pernicieux réduisant la sexualité à des rapports d'agression et d'avilissement, et que ce message pénètre profondément dans l'esprit des consommateurs. Illustrons cela par un témoignage représentatif. Un criminel français, condamné pour dix viols dont plusieurs suivis de meurtres, était interviewé par Béatrice Schönberg pour son émission *Mode de vie* du lundi 24 mars 1997 sur TF1. Ce criminel, qui n'a rien d'une brute épaisse, raconte d'abord comment lui et « son copain » s'amusaient à harceler des filles, sans toutefois passer à l'acte. Puis il ajoute : « Après la vision d'un film porno, c'est là qu'on a décidé de violer des filles. En fait, on a simplement appliqué le scénario du film. » Le scénario en question consistait à suivre des filles en voiture puis, au moment opportun, à les forcer à monter dans la voiture et à les violer. Il s'excusa : « On n'avait pas l'impression de faire autant de mal que ça [...]. Ça me paraissait banal. »

Voilà qui illustre et résume le rôle de la pornographie dans la criminalité sexuelle, l'un des fléaux grandissants de notre époque. Bien entendu, il n'est pas question d'attribuer entièrement la sinistre carrière de violeur de cet individu à la pornographie. Il évoqua aussi, avec raison sans doute, l'atmosphère familiale désastreuse dans laquelle il

avait grandi. Mais serait-il allé aussi loin dans la délinquance sexuelle sans avoir été conditionné ou désinhibé par une éducation pornographique ? La question se pose. Pourquoi l'éviter ?

Chez les frères Jourdain, violeurs et assassins d'Audrey, Isabelle, Amélie et Peggy à Boulogne-sur-Mer en février 1997, la pornographie faisait partie du décor quasi quotidien. Elle se regardait en famille et constituait, pour ainsi dire, l'essentiel du bagage culturel des Jourdain. Là encore, n'est-il pas étrange qu'aucun journaliste n'ait soulevé la question du rôle de cette sous-culture pornographique dans la déchéance criminelle des Jourdain. On n'évoqua pas davantage ce thème dans le cas de Patrice Alègre, violeur meurtrier à vingt-neuf ans de cinq jeunes filles, dont la dernière, Valérie, fut découverte à Toulouse le 27 février 1989. Ni dans le cas de Christophe Khatchadourian, assassin à vingt-cinq ans de la petite Cynthia, onze ans, le 27 novembre 1997. Et l'on pourrait ainsi remplir des pages de ces criminels véritablement possédés par les fantasmes pornographiques dont ils ont nourri leur esprit, souvent depuis la prime adolescence.

Ce silence est d'autant plus hypocrite que le viol est un scénario courant dans les films pornographiques. Selon une étude du sociologue canadien Richard Poulin, « en 1984, une analyse des vidéocassettes sexuellement explicites montrait qu'il y avait en moyenne 2,6 scènes d'agression sexuelle par film visionné [1] ». Cette tendance n'a fait qu'empirer depuis. Cette fiction pornographique est-elle vraiment sans effet sur la réalité, comme le prétendent les producteurs de films porno ? Ces derniers sont-ils innocents, lorsque par exemple ils s'inspirent de faits réels pour mettre en scène une série d'agressions sexuelles dans un film intitulé *Viols* ? Il est trop facile de se cacher derrière l'alibi de la dénonciation : « Il faut voir dans le film une mise en garde, pas une incitation », plaide Max Dorcel, l'un des plus importants producteurs de films pornographiques

en France[2]. De qui se moque-t-il ? Essaie-t-on de nous faire croire que les spectateurs recherchent avant tout la satisfaction morale de s'indigner contre cette violence sexuelle ? De même, alors que se multiplient les viols perpétrés par des gangs, comment tolérer qu'une revue pornographique en vente chez les marchands de journaux aguichent ses lecteurs par ce gros titre en couverture : « Une fille face à huit mecs. Aucune chance ! C'est le GANG BANG[3]. »

Ce genre de thème n'a rien d'exceptionnel dans la pornographie courante, celle dont la publicité s'affiche sur les trottoirs. Richard Poulin résume ainsi la philosophie d'une majorité de magazines de pornographie dite « douce » : « Si le désir du pénis à lui seul s'avère insuffisant pour soumettre la femme à l'homme, la violence physique palliera cette indifférence. Après l'exercice de cette violence, la femme découvrira le plaisir. En fait, dans la pornographie, le viol permet aux femmes de découvrir la réelle jouissance sexuelle, car se dévoile la vraie virilité sexuelle, seule source de plaisir authentique pour les femmes[4].

Il cite à l'appui de nombreux extraits de la prose de magazines courants, glanés en juin et juillet 1983. On se contentera ici de trois exemples :

> « À ce point, Jack s'était déshabillé et son pénis était gros et dur. Il s'approcha d'Audrey et lui ordonna : "Suce-moi, putain." Audrey supplia : "Non ! Non ! Pas ça." Mais Jack lui ayant mis de force son pénis dans la bouche, elle le téta et le lécha jusqu'à ce qu'il décharge dans sa gorge... Le visage baigné de larmes, elle avala son jus... Et ils recommencèrent, Jack dégainant dans la bouche d'Audrey ou l'enfilant dans le cul. Malgré l'épuisement d'Audrey, ils continuèrent pendant toute la journée » *(Penthouse)*.
>
> « Maintenant qu'on lui a retiré son bâillon, elle hurle de plaisir. Elle sait qu'elle ne mérite pas le gros pénis qui vient de la baiser frénétiquement » *(Club)*.

« Marlowe lui décrocha un coup violent au ventre, lui coupant la respiration... Il la saisit par la gorge d'une main et la poussa violemment vers le divan, déchirant sa robe du cou à la taille. D'un autre coup brutal, il arracha le soutien-gorge en dentelle de Brigit, mettant ses seins à nu... Sa main gauche libéra la gorge de la victime pour comprimer brutalement ses seins. Il appliqua fermement son genou sur sa fourche, l'immobilisant ainsi sur le divan. Brigit vit ses pantalons se tendre sous l'érection qui augmentait et elle frissonna » *(Forum).*

En 1970, aux États-Unis, une « Commission présidentielle sur l'obscénité et la pornographie » avait conclu que la pornographie n'était pas dangereuse, et elle recommandait d'abroger les lois fédérales et locales qui en restreignaient la diffusion, « les enquêtes empiriques approfondies faites par la Commission et par d'autres n'apportant aucune preuve que l'exposition ou l'utilisation de matériaux sexuels explicites joue un rôle significatif dans l'apparition des maux sociaux ou individuels comme le crime, la délinquance, les déviances sexuelles ou les troubles émotionnels [5] ». Cette commission concluait même que la pornographie pouvait avoir un rôle psychologique et social positif. Elle pourrait par exemple déculpabiliser la sexualité et servir de matériel d'éducation sexuelle auprès des adolescents. Mais surtout, était-il expliqué, elle a un effet « cathartique » sur le voyeur, c'est-à-dire qu'elle sert d'exutoire à ses fantasmes d'agressivité sexuelle, et elle peut, à ce titre, servir à des fins thérapeutiques pour les criminels sexuels.

Par un vote de soixante contre cinq, le Sénat américain rejeta comme insuffisamment fondé le rapport de cette commission. Il était en effet hautement spéculatif et peu empirique. On releva même quelques fraudes dans les enquêtes. Cela n'empêcha pas ce rapport d'être cité dans toutes sortes d'occasions par les médias aussi bien que par les avocats des pornographes. Les membres de la commis-

sion furent abondamment sollicités comme experts sur la question. Ainsi, le message fut-il médiatiquement martelé : « La pornographie n'est pas dangereuse mais libératrice. »

Outre les évidents préjugés idéologiques qui ont orienté cette commission, il faut savoir qu'en 1970 la pornographie se limitait à des images et des textes relativement exempts de violence. Les magazines disponibles chez les marchands de journaux représentaient surtout des corps féminins nus dans des poses relativement sages. On ne trouvait pratiquement pas de *hard core* sur le marché, et la Commission ne s'est pas intéressée à cette catégorie-là. Aujourd'hui, la situation a radicalement changé, et toutes ces belles théories idéologiquement teintées de « libération des mœurs » font sourire lorsqu'on voit la violence et la perversité de la pornographie actuellement sur le marché. En 1982, déjà, une étude de la Faculté de médecine de Harvard mettait en évidence l'évolution fulgurante de la pornographie : en 1970, la majorité des photographies pornographiques représentaient des femmes nues. En 1981, 75% des publications pornographiques avaient un contenu « pervers », comme la sodomie ou le triolisme, et 15% étaient explicitement sadomasochistes. Seulement 10% présentaient des photos de femmes nues posant seules [6]. Depuis cette date, les pourcentages n'ont fait que s'accentuer dans le sens de la violence.

Malgré son discrédit officiel par le Sénat américain, le rapport de 1970 fut traduit dans de nombreuses langues et eut un immense impact international. En Europe, il semblait venir confirmer un rapport paru au Danemark, qui allait dans le même sens. Ce rapport-ci, réalisé par des médecins, déclarait :

> « [...] aucun fait d'expérience n'existe qui puisse servir de base à l'affirmation selon laquelle la pornographie ou les photos obscènes et les films érotiques contribueraient à la

> perpétration de délits sexuels par des adultes normaux ou des jeunes gens. D'après les acquis de la recherche psychiatrique chez les adultes et les enfants, on ne peut non plus affirmer que les tendances sexuelles, le développement de la personnalité, l'attitude ordinaire envers le sexe et les normes éthico-sexuelles chez les enfants ou chez les adultes puissent être affectés de façon préjudiciable par les moyens en question (littérature, photos et films pornographiques). Il est douteux que ceux-ci puissent exercer un effet bénéfique sur les gens sexuellement timides ou névrotiques, mais on ne saurait l'exclure totalement. Cette conclusion est tout à fait indépendante du fait que le contenu desdits écrits, films, etc. pornographiques, soit normal ou sexuellement perverti[7] ».

Autrement dit, toute pornographie, quelle qu'elle soit, est au mieux thérapeutique, au pire inoffensive, même pour les enfants ! En fait, ce rapport reflétait surtout l'opinion personnelle de ses auteurs, la profession médicale étant alors massivement opposée à l'interdiction de la pornographie. Le Danemark se targuait d'être à l'avant-garde de la libération des mœurs. Il venait d'abolir toute censure des écrits et des images vendus sur son territoire. Copenhague avait abrité en 1969 la première grande foire de la pornographie, et allait bientôt devenir la capitale européenne de la prostitution et de la pornographie et le premier pays européen producteur de pornographie infantile. Bref, le Danemark nageait dans l'utopie pornophile et en évangélisait le monde.

Cet optimisme s'appuyait sur une application douteuse de la théorie freudienne de la « catharsis » à la consommation pornographique, application suggérée par l'Américain Seymour Feshbach en 1955. Mais, aux États-Unis comme en Europe, l'influence déterminante provenait d'une part des fameux « rapports Kinsey » et, d'autre part, des théories de Wilhelm Reich. Alfred Kinsey avait initialisé l'ap-

proche purement naturaliste et statistique du sexe, partant du principe que ce qui se fait est, par définition, instinctuel. Kinsey était entomologiste (spécialiste des comportements des insectes), et comme la plupart des biologistes ou zoologues, il se refusait à voir autre chose que de l'animalité dans la sexualité humaine. Par ailleurs, il gonfla prodigieusement ses statistiques, recueillies en majorité chez des détenus (il est à l'origine, par exemple, du prétendu 10% d'homosexuels que n'ont de cesse de marteler les militants gays, alors que les statistiques récentes parlent plutôt de 1 à 2% de bisexuels et homosexuels). Quant à Wilhelm Reich, il représente le côté utopique, quasi mystique de la libération sexuelle. Il finit sa vie en prison où le conduisirent ses écrits et ses actions en faveur de « l'épanouissement sexuel » des enfants[8].

Comme le rapport américain de la même époque, le rapport danois manquait totalement de données empiriques et se basait sur des théories à la mode mais fausses. La pornographie étant un phénomène tout nouveau, il n'existait aucune étude sur son influence à long terme dans les comportements. Et la pornographie dominante, répétons-le, se rapprochait plutôt de ce qu'on ose à peine aujourd'hui qualifier d'érotisme. Elle était bon enfant, comparée à la production actuelle, où le viol et la torture sont parmi les thèmes plus exploités.

De toute façon, aussi bien les statistiques biaisées de Kinsey que les théories de Reich sont aujourd'hui aux oubliettes. Quant à la théorie de la « catharsis » de Seymour Feshbach, elle est abandonnée par l'ensemble des sociologues et psychologues (Feshbach lui-même y avait renoncé dès 1967). Toutes les observations l'ont contredite en effet et démontrent que la pornographie entraîne surtout un effet d'accoutumance qui amène le voyeur à rechercher des stimulations toujours plus extrêmes.

En 1986, le gouvernement américain demanda l'établis-

sement d'une nouvelle « Commission spéciale sur la pornographie », appelée la Commission Meese, du nom de son président, Edwin Meese. Le rapport de cette commission, publié par le Département fédéral de la Justice des États-Unis, faisait notamment le point concernant l'influence de la légalisation de la pornographie sur la criminalité sexuelle. Sur la base d'une quantité considérable de données collectées, ce rapport démontre le rôle central de la pornographie dans le développement de la violence sexuelle. Par exemple, des statistiques mettent en évidence une nette augmentation des viols dans les états américains où la pornographie est la plus tolérée et la plus vendue. Et ce n'est pas seulement la pornographie dite « dure » qui semble être ici en cause. Ainsi, les huit principaux magazines réputés de *soft core* (parmi lesquels *Playboy, Penthouse, Hustler* et *Oui,* version américaine de *Lui*) se vendent cinq fois plus au Nevada qu'au Nord Dakota (proportionnellement au nombre d'habitants) ; et le taux de viols par habitant est six fois plus élevé dans le Nevada que dans le Nord Dakota. Le même phénomène est visible au niveau mondial : « Les données comparatives entre des pays aussi différents que l'Angleterre, l'Australie, Singapour et l'Afrique du Sud démontrent que les cas de viols ont nettement augmenté partout où les lois sur la pornographie ont été assouplies, tandis qu'une telle augmentation n'est pas perceptible dans les pays plus restrictifs[9]. »

Outre des enquêtes spécifiques, la Commission Meese a réuni les données diversement accumulées depuis le rapport de 1970. Ken Lanning, expert pour les affaires de pornographie au FBI, a ainsi révélé, exemples à l'appui, que l'on trouve presque toujours, lors d'une perquisition chez un délinquant sexuel, une abondance de matériel pornographique.

Dans une étude émanant également du FBI, parmi vingt-cinq meurtriers sexuels récidivistes interviewés en prison, plus de 80% avouaient que la pornographie tenait une

place prépondérante dans leur vie sexuelle, et qu'ils étaient animés du désir d'appliquer les scénarios qu'ils y trouvaient [10].

Un rapport de la police du Michigan souligne l'effet immédiat de la pornographie : dans 40% des crimes sexuels, le criminel a avoué avoir utilisé du matériel pornographique juste avant de passer à l'acte.

Un sondage réalisé par l'Université de Queens auprès de violeurs incarcérés révèle que 86% utilisaient de la pornographie juste avant ou pendant leurs crimes ; là encore, il faut souligner que 50% d'entre eux n'utilisaient que de la pornographie dite *soft core*. Signalons qu'en France l'anthropologue Daniel Welzer-Lang a réalisé une enquête auprès d'hommes inculpés de viol, qui l'a amené à conclure dans le même sens [11].

Le Rapport de la Commission Meese contient également certains témoignages de criminels sexuels, comme celui-ci : « Un jour, j'ai invité un jeune garçon dans mon appartement, j'ai abusé de lui, puis je l'ai tué, par peur d'être pris. Les années suivantes j'ai kidnappé, violé et assassiné quatre autres garçons. [...] La pornographie n'a pas été la seule influence négative dans ma vie, mais ses effets ont été dévastateurs. J'ai perdu tout sens de la décence et tout respect pour l'humanité et la vie [12]. »

Un autre criminel notoire, Arthur Gary Bichop, condamné pour le viol et le meurtre de cinq jeunes garçons, a déclaré : « Si je n'avais pas eu accès à la pornographie quand j'étais jeune, je ne crois pas que mes activités sexuelles auraient dégénéré comme elles l'ont fait. [...] Je suis un homosexuel pédophile coupable de meurtre et la pornographie a été un facteur déterminant dans ma déchéance [13]. »

Depuis le Rapport Meese, le lien entre pornographie et criminalité sexuelle n'a fait que se confirmer. Sa démonstration la plus spectaculaire a été apportée par Ted Bundy,

l'un des pires violeurs-meurtriers en série que l'Amérique ait connu. Il fut exécuté sur la chaise électrique dans l'État de Floride le 24 janvier 1989 pour le viol et l'assassinat de vingt-huit jeunes femmes, dont la dernière avait douze ans. Le nombre réel de ses victimes est estimé à cinquante-huit ou plus.

Le témoignage de ce criminel éclaire de manière saisissante les dommages irréparables causés par la pornographie. Dans une interview filmée la veille de son exécution, et conduite par le psychologue et évangéliste James Dobson, ce jeune homme d'allure avenante, diplômé en droit, qui dit avoir grandi dans un milieu familial « merveilleux », avec « deux parents attentifs et aimants », décrit la spirale fatale dans laquelle il s'est trouvé entraîné : « Cela est arrivé par étapes, graduellement. D'abord je suis devenu un fervent de la pornographie, qui est devenue une pente glissante ; je voulais voir des images toujours plus violentes, plus descriptives. Comme une drogue, vous conservez une excitation insatiable jusqu'au point où la pornographie ne peut plus vous satisfaire. Vous atteignez ce point de non-retour lorsque vous commencez à vous demander si passer à l'acte vous apportera plus que seulement de la lire et de la regarder[14]. »

L'origine de cette emprise de la pornographie, Ted Bundy la situe durant sa puberté : « À l'âge de douze ou treize ans, je rencontrai la pornographie douce dans les rayons d'une épicerie. » Rappelons qu'à l'époque, avant les années 70, la pornographie disponible dans les boutiques américaines, de type *Playboy*, était assez pudique, comparée à ce qu'elle est de nos jours. Mais cela suffit à enclencher une fascination qui mena progressivement le jeune Ted Bundy à chercher des choses plus suggestives, jusqu'à « la pornographie du type le plus pernicieux, celle qui implique la violence sexuelle ».

« La pornographie peut atteindre et saisir aujourd'hui un

enfant de n'importe quelle famille, conclut-il. Bien que mes parents aient été de bons parents, la pornographie m'a arraché à ma famille il y a trente ans. » Ted Bundy soutint également que, parmi les criminels sexuels qu'il avait rencontrés durant ses longues années de prison, « tous, sans exception, avaient été profondément influencés et conditionnés par une accoutumance à la pornographie ».

D'aucuns diront peut-être que Bundy cherchait par ces propos à se déresponsabiliser, en se présentant comme la victime d'un conditionnement. Mais c'est peu probable : cette confession a été enregistrée la veille de son exécution, alors qu'il n'avait plus rien à espérer. Il se défendit d'ailleurs de vouloir chercher une excuse : « Je n'impute pas la faute à la pornographie ; je ne dis pas que c'est elle qui m'a fait sortir de chez moi pour faire certaines choses. Et j'accepte la pleine responsabilité de tout ce que j'ai fait. [...] La question et le problème, c'est comment cette sorte de littérature a contribué, a aidé à mouler et à façonner ce genre de comportements violents. »

Ce discours ne fut pas non plus la dernière trouvaille d'un esprit profondément mythomane et menteur, car Bundy avait plusieurs fois, au cours de son procès, évoqué sa dépendance à la pornographie et le rôle qu'elle jouait dans ses épisodes criminels. Il avait également évoqué ce thème au cours d'une série d'entretiens avec deux journalistes, Stephen Michaud et Hugh Aynesworth, publiés dans leur livre, *The Only Living Witness* [15]. Le livre contient deux pages d'explications de Bundy sur la manière dont la pornographie violente conduit « à l'usage, à l'abus et à la possession des femmes comme si c'étaient des objets [16] ».

Le cas Bundy, pour remarquable qu'il soit, est loin d'être isolé. Plus près de nous, on se rappelle ce couple anglais, Rose et Fred West, jugé en 1995 pour avoir violé, torturé et massacré dans leur cave plus d'une dizaine de jeunes filles,

dont leur propre fille. Ce qu'on sait moins, parce que les médias n'ont guère insisté sur ce détail, c'est qu'on a découvert chez eux des montagnes de revues et vidéos pornographiques sadomasochistes achetées dans le commerce. Or, c'est dans ces revues qu'ils ont puisé l'inspiration des tortures qu'ils ont fait subir à leurs victimes [17].

De même, bien que les travaux de la Commission Meese soient de loin les plus approfondis, ils ne sont pas les seuls à avoir démontré le « facteur pornographique » dans la criminalité sexuelle. Je mentionnerai à l'occasion un autre rapport, qui n'a fait l'objet que d'une diffusion très restreinte : il s'agit du rapport de la « Commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la pornographie », qui a été communiqué le 23 septembre 1993 au Parlement européen, durant une séance spéciale consacrée au problème de la pornographie. Ce rapport reconnaît que « la consommation massive de pornographie dite sans violence influence, chez les personnes interrogées, leur attitude à l'égard du viol dans la mesure où ce délit est considéré comme moins grave [18] ». En d'autres termes, le consommateur moyen de pornographie, même réputée « douce », a tendance à devenir plus tolérant vis-à-vis du viol, qu'il arrive à considérer comme anodin et justifiable.

Pour aller plus loin dans notre compréhension de l'influence de la pornographie sur de telles personnes, nous allons devoir réfléchir sur le pouvoir des images en général, ainsi que sur la nature de la sexualité.

NOTES

1. Richard Poulin, *La Violence pornographique...*, *op. cit.*, p. 64.
2. Cité dans *Le Nouvel Observateur*, 20 mars 1997.
3. Vu le 11 septembre 1997 en kiosque.
4. Richard Poulin, *La Violence pornographique*, *op. cit.*, pp. 38-40.
5. *L'Obscénité et la Pornographie : extraits du Rapport de la Commission U.S.*, UGE, 10/18, 1971.
6. Étude publiée dans *American Journal of Psychiatry*, novembre 1982.

7. Rapport du Conseil de médecine légale à la Commission danoise du code pénal, cité dans Faligot et Kauffer, *Porno business, op. cit.*, p. 243.

8. Pour une excellente étude sur l'influence déterminante de Kinsey et Reich, se reporter au livre de Jean-Claude Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir, op. cit.*

9. *Meese Report, op. cit.*, pp. XVI et 260.

10. *Ibid.*, p. XVI.

11. Daniel Welzer-Lang, *Le Viol au masculin*, L'Harmattan, 1988.

12. *Meese Report, op. cit.*, p. 208.

13. *Ibid.*, p. XVI.

14. Le texte original anglais fut publié dans *Focus on the Family Citizen*, mars 1989.

15. Stephen G. Michaud et Hugh Aynesworth, *The Only Living Witness : A True Account of Homicidal Insanity*, Signet, New York, 1989.

16. Cité dans Roger Shattuck, *Le Fruit défendu de la connaissance : de Prométhée à la pornographie*, Hachette Littérature, 1998, p. 312.

17. *Times*, 4 décembre 1995.

18. Parlement européen, *Rapport de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la pornographie*, 24 septembre 1993, p. 37.

IV

L'EMPREINTE DES IMAGES

En dépit des preuves accablantes de son rôle dans la criminalité sexuelle, promoteurs et défenseurs de la pornographie s'évertuent à la présenter comme un simple divertissement, voire une forme d'art, au même titre que d'autres. Contre ceux qui s'indignent qu'en décrivant le plus souvent une sexualité violente, la pornographie constitue une incitation au viol, les pornographes rétorquent qu'elle n'influence pas les comportements. Au contraire, s'appuyant sur les théories obsolètes que nous avons vues, ils vont parfois jusqu'à vanter ses vertus thérapeutiques : elle tendrait, selon eux, à réduire les pulsions criminelles.

Cette idée est ridicule, et seul l'emphase du jargon scientifique parvient à la faire passer pour raisonnable auprès de ceux qui n'ont plus de bon sens. On sait aujourd'hui que les images ont une influence sur les comportements, spécialement chez les jeunes.

C'est devenu une évidence en ce qui concerne la violence. De nombreuses affaires de meurtres commis par des adolescents ont forcé les experts à reconnaître que la violence à la télévision banalise la violence dans la rue. Ce phénomène touche même de plus en plus les préadolescents. Prenons un exemple parmi bien d'autres : en octobre 1994, une fillette de cinq ans est morte en Norvège après avoir été battue par trois garçons de cinq et six ans. Cette affaire bouleversante a relancé le débat sur l'impact nocif

de certaines émissions de télévision, même parmi celles destinées aux enfants. Les deux premières chaînes de télévision suédoise ont aussitôt décidé d'interrompre la diffusion des séries pour enfants *Power Rangers* et *The Edge*. Mais *Power Rangers*, diffusée sur TF1 dans le cadre du « Club Dorothée », n'a pas paru inquiétant au CSA, qui a estimé que « la violence des héros est justifiée par la légitime défense[1]. » Voilà qui dénote surtout une bien piètre compréhension de la psychologie enfantine : tout jeune délinquant ne se sent-il pas un héros, et ne croit-il pas sa violence légitime ? Interviewé par *Le Monde* à l'occasion de ce fait divers, le professeur Michel Basquin, chef du service de psychiatrie de l'enfant à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, a dénoncé l'influence de la télévision.

> « La télévision déverse dans tous les pays des comportements qui sont délivrés comme des phénomènes bruts, sans les décodages nécessaires. [...] Certaines images destinées à un public enfantin constituent un scandale. [...] Devant la télévision, les enfants sont captivés, ils n'ont plus aucune distance, au point qu'on ne sait pas de quel côté de l'écran ils sont[2]. »

Interviewé au sujet de l'itinéraire de Khab, un adolescent de quinze ans et demi qui, en septembre 1996, assassina d'un coup de couteau un autre adolescent de quatorze ans, Thierry Baranger, juge pour enfants à Paris, évoque aussi l'influence de l'audiovisuel :

> « Les juges constatent également la montée d'une délinquance qui témoigne d'une désocialisation profonde. Certains jeunes commettent des actes imprévisibles, souvent brutaux, et ils n'ont aucun sentiment de culpabilité décelable. [...] Ils vivent dans un théâtre d'illusions, comme si le monde était un univers virtuel où les actes n'ont aucune conséquence[3]. »

Marie-José Mondzain, philosophe spécialisée dans la pensée des images, s'est faite plus explicite sur le rôle néfaste de la télévision, qu'elle accuse d'un effet d'autant plus redoutable de « dissolution du réel » qu'elle donne l'illusion de tout voir et de tout connaître. Elle dénonce en outre le « leurre démagogique » des signalétiques télévisuelles[4].

Le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, faisait récemment écho à ce genre de propos lorsqu'il stigmatisait, dans une déclaration sur la violence urbaine, ces « petits sauvageons qui vivent dans le virtuel ». Beaucoup, ajoutait-il, passent « plus de temps à regarder la télévision que devant leur maître d'école ». Ils vivent dans « un sentiment de virtualité » ; « Ils ne savent pas que, quand on tire avec un pistolet, à la télévision cela ne fait pas mal. Dans la réalité, vous pouvez tuer. » Mettant en cause la responsabilité des « médias de masse », il dénonçait notamment les films « d'une extrême violence » à la télévision[5].

En juillet 1997, le Japon a été secoué par un fait divers qui a également déclenché une intense controverse au sujet de l'influence de la télévision. Un garçon de quatorze ans a assassiné trois jeunes filles de son école, dont une qu'il a décapitée au couteau. Ce garçon ne vient pas d'un milieu familial défavorisé ou pathologique. Là encore, même si la télévision n'explique pas tout, elle a été clairement mise en cause par les psychiatres qui ont examiné le garçon. Au Japon encore, une épidémie d' « épilepsie télévisuelle » a récemment suscité un autre mouvement de protestation contre la violence dont la télévision gave les enfants. Selon *Le Monde* :

> « Pocket Monster (monstre de poche) ou Pockemon, le dessin favori des enfants japonais, est accusé d'avoir hypnotisé des centaines de jeunes téléspectateurs. À la vingtième minute de l'épisode diffusé mardi 18 décembre, à 18 h 30, par

la chaîne Tokyo Telebi, les enfants ont été pris de convulsions, apparemment provoquées par des flashes de couleurs figurant une explosion. [...] Certains se sont évanouis, d'autres ont vomi du sang. D'autres encore se sont plaints de maux de tête, de sensations d'essoufflement ou de troubles de la vision. Beaucoup ont présenté des symptômes comparables à l'épilepsie : au total, 735 enfants et quelques adultes ont été transportés à l'hôpital ; près de 10000 personnes auraient ressenti le phénomène[6]. »

Ici, ce ne semble pas tant être le message ou le contenu qui est en cause, que la forme ; reste que cet épisode démontre, une fois de plus, la puissance avec laquelle les images télévisuelles affectent l'esprit des enfants.

Aux États-Unis, où l'augmentation des arrestations de mineurs a augmenté de 60% entre 1981 et 1990, l'Institut national pour la santé mentale, l'Académie américaine de pédiatrie et l'Association des psychologues américains se sont unis pour affirmer publiquement que « la violence télévisuelle engendre l'agressivité chez les enfants[7] ». Très régulièrement, l'actualité leur donne raison, avec des massacres perpétrés par de jeunes adolescents américains dans leur écoles ; la disponibilité des armes à feu, si elle pose problème, n'est évidemment pas la seule cause de ces drames.

Ces accusations, répercutées par un nombre toujours croissant d'experts, ne concernent pas que la télévision : un film comme *Tueurs nés* a été mis en cause après des drames. Certains jeunes en avaient fait un film culte. C'est le cas d'Audry Maupin et de Florence Rey, auteurs d'une tuerie le 4 octobre 1994 où trois policiers, un chauffeur de taxi et Audry lui-même trouvèrent la mort. Une affaire très similaire a eu lieu aux États-Unis, où Benjamin Darrus et Sarah Edmondson ont commis un vol à main armée et blessé mortellement une jeune femme, après avoir regardé plusieurs fois une vidéo de *Tueurs nés*. La mère de la victime pour-

suit en justice l'auteur, le producteur et le distributeur du film. Le premier, Oliver Stone, avait d'ailleurs déclaré en 1996 qu'il aimerait que « la personne la plus pacifiste au monde, après avoir vu ce film, ait envie de tuer quelqu'un ».

Les jeux vidéos sont venus récemment s'ajouter à cet envahissant empire de la virtualité. « Pour la modique somme de 329 F », proteste *Le Figaro* au sujet d'un jeu baptisé *Sanitarium,* les enfants « peuvent entrer dans “la maison de la démence”, où ils joueront à cache-cache avec des enfants-monstres, verront des “fous” se suicider sous leurs yeux, et s'ils sont particulièrement virtuoses, parviendront au but ultime, déterrer le cadavre d'un enfant mort trois semaines avant[8]. » La revue *Joystick,* après avoir apprécié les « zombies qui bouffent les tripes d'une gonzesse crevée », ajoute, flatteur : « Rares sont les consoleux *(sic)* qui n'ont pas été éclaboussés de cervelle en décomposition [...]. C'est vraiment très porc, encore plus crado que le premier : cannibalisme, mutations immondes et douloureuses mutilations[9]. » Bien entendu, à la Fédération des Familles de France récemment partie en guerre contre cette insupportable violence virtuelle, les producteurs répondent qu'elle permet aux enfants de défouler leur agressivité. Mais les psychiatres, jadis plutôt complices de ces discours, n'en sont plus dupes. Pas plus que l'avocat de l'adolescent qui, à Perpignan, a récemment assassiné un SDF, entre deux parties de jeux vidéos : « Lui et les jeunes de son âge baignent dans un monde de jeux virtuels où la sanction n'existe pas. »

Si je me suis attardé ici sur le phénomène de la violence, c'est parce qu'il éclaire celui, plus spécifique, des agressions sexuelles. D'autant que le sexe et la violence sont souvent étroitement associés dans les films et les séries télévisées dont sont abreuvés nombre d'enfants et d'adolescents.

Nier ou minimiser l'influence des images est, du reste, parfaitement ridicule, contraire au plus élémentaire bon sens. Réfléchissons un instant. N'est-ce pas en raison du pouvoir incitatif de l'image que les entreprises dépensent des millions de francs en publicité pour augmenter leurs ventes ? Si un publiciste met en scène des images d'une belle voiture, ce n'est certainement pas pour procurer aux spectateurs une « catharsis », un « exutoire » à leur fantasme de voiture et les dispenser ainsi d'en acheter une, mais bien au contraire pour exacerber ce fantasme et inciter le spectateur à « passer à l'acte ». Si un film publicitaire de quelques secondes est réputé avoir un tel impact sur les masses, comment peut-on raisonnablement prétendre qu'un film d'une heure ou deux n'en a aucun ? N'est-ce pas en raison du pouvoir incitatif évident de l'image que nombre de gouvernements tentent de décourager la représentation de l'acte de fumer, notamment dans les publicités et les publications pour la jeunesse ?

Par ailleurs, les publicistes savent pertinemment que les images à connotation sexuelle ont un pouvoir particulièrement fort sur le mental des consommateurs. Parce qu'elles font appel aux émotions les moins contrôlées de l'homme, elles pénètrent profondément dans le psychisme et y laissent une empreinte durable. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, l'image érotique est omniprésente. Les médias, les publicistes et les producteurs de l'audiovisuel font tous appel à elle, et il est de plus en plus difficile d'échapper à son invasion. Tous ceux, ou presque, qui ont quelque chose à vendre se servent du pouvoir incitatif d'images à connotations sexuelles.

Les sexologues s'appuient aujourd'hui principalement sur une théorie, dite de « l'apprentissage vicariant », qui, précisément, insiste sur l'influence déterminante des modèles. Il y a apprentissage vicariant, ou apprentissage par observation, « quand se produit un changement de

comportement suite à l'observation ou à l'imitation du comportement d'une autre personne[10] ». Ce type d'apprentissage peut, selon les cas, introduire chez un sujet des comportements qui n'existaient pas chez lui, inhiber des comportements existants, désinhiber des comportements latents ou renforcer des comportements.

La théorie de Freud allait dans le même sens, même si chacun, dans ce domaine, lui fait dire un peu ce qu'il veut. Avec toutes les réserves qu'on peut émettre sur le « pansexualisme » freudien, il faut reconnaître la pertinence d'avoir souligné (à défaut d'avoir découvert) que la pulsion sexuelle est au cœur du développement de la personnalité. Selon Freud, tout ce qui est teinté de sexualité imprime sa marque dans le psychisme : « Le point faible de l'organisation du moi, écrivait-il, gît dans son comportement à l'égard de la fonction sexuelle[11]. » Ce qui est certain, c'est que la sexualité n'est pas uniquement une force biologique ; c'est véritablement une force psychologique, voire spirituelle, puisqu'elle s'enracine au plus profond de notre personnalité, de notre âme. Elle se situe, en quelque sorte, à la jonction entre le physique et le psychique.

Une relation sexuelle, ou même une image sexuelle, impressionne fortement la mémoire. Chacun peut vérifier que les images associées à des émotions sexuelles sont les plus difficiles à oublier. Ce qui est mémorisé dans une expérience sexuelle, ce ne sont pas uniquement des images et des sensations, mais aussi des sentiments, qui vont avoir tendance à resurgir dans une situation similaire.

On peut supposer que cette puissance d'empreinte psychique des situations et des images sexuelles répond originellement à un but précis : elle unit les partenaires amoureux de façon durable, en fortifiant leur lien affectif et en amplifiant leur intimité. Par leurs contacts sexuels, un homme et une femme se trouvent durablement liés par une profonde et puissante mémoire affective. Dans un couple, chacun

dépose sur l'autre l'empreinte de sa personnalité et de son amour, et l'intimité de la communion sexuelle contribue grandement à ce processus. L'énergie vitale de la sexualité, que Freud appelait *libido,* puise sa source dans les profondeurs du psychisme et les affecte en retour. Il est indéniable que cette énergie ne fonctionne pas uniquement « en interne », et qu'il y a échange entre les partenaires, comme si chacun pénétrait psychiquement chez l'autre pour y laisser un peu de sa propre psyché.

Ce phénomène, observable par tout un chacun, fonctionne également en l'absence de partenaire réel, dans le cas de l'auto-érotisme stimulé par la pornographie. La fréquentation onanique des putains virtuelles (cathodiques ou imprimées) établit des liens psychiques et émotionnels durables et profonds. La mémoire visuelle des images ingurgitées, connectée aux émotions, fantasmes et orgasmes éprouvés durant le spectacle, s'installe et imprègne la *libido* du sujet, c'est-à-dire tout son psychisme.

Il y a plus grave encore : à dose suffisante, les images sexuelles intégrées au psychisme s'organisent en véritable complexe (au sens psychanalytique) et, comme tout complexe, elles deviennent alors douées d'une vie propre, qui manipule le moi de l'intérieur. Le trait le plus marquant de ce « complexe pornographique » est sa soif inépuisable de nouvelles images pour l'alimenter, produisant une accoutumance et une dépendance en tous points similaires à d'autres drogues. C'est ce que nous allons maintenant montrer.

NOTES

1. *Le Monde,* 21 octobre 1994.
2. *Ibid.*
3. *Le Monde,* 11 septembre 1997.
4. *Le Monde,* 8 septembre 1998.
5. *Le Monde,* 11 mars 1998.

6. *Le Monde,* 19 décembre 1997.

7. Isabelle Bourdial, « Violence à la télévision : l'impact sur les enfants », *Science et Vie,* février 1994.

8. *Le Figaro,* 9 février 1999.

9. Cité dans *ibid.*

10. Richard Poulin, *La Violence pornographique..., op. cit.,* p. 126.

11. Cité par Jean Laplanche dans son *Introduction à Freud, La Vie sexuelle,* PUF, 1992, p. 1.

V

PORNO-TOXICOMANIE

L'idéologie qui réduit le sexe à un divertissement, et qui sert à justifier et à promouvoir la pornographie, est basée sur une grave méconnaissance du pouvoir d'empreinte de la sexualité humaine. Les images pornographiques possèdent une puissance redoutable. Celui qui investit une charge émotionnelle sur les photos ou les scènes pornographiques s'aperçoit très vite qu'il ne peut plus les ôter de son esprit. Elles le hantent et l'incitent à renouveler l'expérience. Même lorsqu'il veut s'en débarrasser, elles s'accrochent à lui et continuent d'influencer inconsciemment sa vie psychique. Elles affectent inévitablement son regard sur les femmes qu'il côtoie et interfèrent, à son insu, sur sa vie sentimentale.

L'adolescent ou le préadolescent qui découvre la pornographie, même douce, est toujours fortement impressionné par ces images, qui déclenchent de fortes émotions et réactions hormonales. Non seulement ces émotions vont prendre racine en lui, mais elles risquent de devenir « addictives » (pour employer un anglicisme pratique), c'est-à-dire qu'elles l'incitent à renouveler l'expérience. Le consommateur adulte est dans la même situation, sauf qu'il aura besoin d'images plus descriptives et plus perverses pour déclencher le même degré d'excitation.

Le premier danger de la pornographie, c'est en effet la dépendance et l'accoutumance psychologiques qu'elle

induit chez certains consommateurs. De nombreux témoignages montrent qu'elle agit véritablement comme une drogue. Cela s'explique en partie par les puissantes interactions hormonales que les images pornographiques sont conçues pour déclencher. Ces réactions hormonales peuvent générer une accoutumance subtile mais puissante. Le docteur Victor Cline, psychologue clinicien et professeur de psychologie à l'Université de l'Utah, s'est spécialisé dans les pathologies sexuelles. Il a constaté une dépendance à la pornographie chez des centaines de ses patients. Ces gens sont intoxiqués exactement comme les alcooliques ou les toxicomanes. « Ils perdent leur libre arbitre ; ils n'ont plus le contrôle de leur vie. [...] Ils ne peuvent renoncer à leur vice. »

Patrick Carnes, fondateur aux États-Unis de l'association *Sex Addicts Anonymous,* affirme qu'entre sept et quatorze millions d'Américains souffrent du syndrome d'une sexualité compulsive et maladive. Pour la majorité, il s'agit de consommateurs assidus de pornographie. De nombreux maris et pères de famille contactent cette association lorsqu'ils ont pris conscience que ce vice corrompt leurs rapports avec leur femme et, parfois, avec leurs enfants [1].

Le docteur Brigitte Ladieu, pédiatre et médecin-chef de PMI (Protection Maternelle et Infantile), souligne que la dépendance à la pornographie relève de « la même logique que l'alcoolisme ou la drogue [2] ». Elle s'est intéressée à la pornographie après avoir « constaté, ces dernières années, une augmentation du nombre de cas d'enfants victimes de maltraitances sexuelles ». Elle ajoute : « On sait que bien des criminels sexuels sont dépendants de la pornographie [et que] Regarder des cassettes vidéo pornographiques est chose courante dans les familles où se pratiquent des abus sexuels. »

Le témoignage suivant, extrait d'une lettre adressée à une association, illustre mieux que tout discours théorique

les phénomènes de dépendance et d'accoutumance. L'auteur raconte comment il est devenu « esclave de cette sinistre drogue » :

> « C'était il y a bien dix ans, j'ai commencé avec des journaux achetés dans les kiosques. Une fois que je m'étais "soulagé" en les regardant, je les jetais aussitôt, par honte, par dégoût, par mépris. Mais quelques jours ou quelques semaines plus tard, je n'y tenais plus et retournais acheter d'autres journaux. Je n'ai jamais pu me sortir de ce cercle infernal, sauf pendant une courte période, il y a plusieurs années de cela, alors que j'avais rencontré une fille dont j'étais tombé amoureux. Mais ce ne fut qu'un échec de plus, et je retombai ensuite à un stade pire qu'avant. Depuis lors, la solitude est devenue un cauchemar, je vis constamment dans un état semi-dépressif, et parfois j'évite de traverser certains ponts de peur de céder à la tentation.
>
> [...] Depuis des années, j'ai perdu énormément d'argent et énormément de temps à cause de la pornographie. Je ressens de la haine pour tous les salopards qui exploitent ainsi ma faiblesse. Je donnerais cher pour m'extraire de ce milieu pourri. Mais rien n'y fait, ni la religion, ni la résistance mentale, ni les tentatives d'autres distractions. Lorsque ces envies me reprennent, toute ma volonté se trouve bloquée, paralysée. J'ai conscience que je vais faire quelque chose que je ne souhaite pas, quelque chose à quoi je ne prends même plus aucun plaisir, mais je n'ai pas la force de ne pas le faire. Au prix d'un effort énorme, je parviens à résister quelques heures, puis je cède [3]. »

Comme pour d'autres drogues, c'est en général à l'adolescence qu'une personne prend goût à la pornographie et s'enferme dans un cycle obsédant de dépendance. En effet, c'est à partir de la puberté que la pulsion sexuelle s'organise dans sa forme définitive. Cela signifie que les expé-

riences sexuelles de l'adolescent engagent fortement son avenir sentimental et son développement psychosexuel. Les premières expériences sexuelles agissent comme un moule sur la pulsion sexuelle et sur l'affectivité. L'adolescent qui se laisse entraîner dans la sexualité fantasmée et masturbatoire de la pornographie prend un chemin dont il aura énormément de mal à sortir. De plus, comme l'adolescent est en quête du sens de l'amour et de la sexualité, la fréquentation des images pornographiques et de leur message dégradant va agir fortement sur ses repères mentaux. La pornographie véhicule une vision effrayante et irréelle de la femme : séductrice et vicieuse, en un mot identifiée à la prostituée nymphomane. En outre, elle montre la sexualité comme s'il s'agissait uniquement d'un plaisir charnel, et même comme une violence et une humiliation. Ces notions vont laisser leur marque sur les valeurs de l'adolescent, sur son idéal amoureux et sur son rapport à l'autre sexe.

Même si par ailleurs un tel adolescent reçoit d'autres valeurs positives de la part de son milieu familial, cette influence positive ne pourra neutraliser tout à fait l'influence de la pornographie. De sorte qu'il sera soumis à une sorte de « double lien », à des messages contradictoires amplifiant la tendance à l'éclatement et au clivage, et inhibant l'intégration psychique qui est la tâche impérative et difficile de l'adolescent.

Comme c'est le cas pour toute drogue, la dépendance ou « addiction » à la consommation de pornographie entraîne des dérèglements subtils mais profonds et progressifs de la personnalité. Elle déstabilise peu à peu les rapports naturels de l'homme avec sa propre sexualité, l'engloutissant doucement dans les fantasmes qu'elle évoque. En plus, toute dépendance s'accompagnant d'accoutumance, la pornographie crée sans cesse de nouveaux besoins, de nouvelles curiosités et, ce faisant, elle incite ses adeptes à abandonner une sexualité normale.

Pour cette raison, la différence entre divers types de pornographie est à rapprocher de la différence entre drogue douce et drogue dure. Les drogues douces sont les produits « d'entrée » vers les drogues dures. De même, il semble que la pornographie « douce » ouvre le chemin vers la pornographie « dure », qui est elle-même pour certains la porte vers la criminalité sexuelle. Des images ou des scènes qui sont d'abord choquantes et répulsives vont progressivement devenir fascinantes pour celui qui les regarde régulièrement. Les consommateurs de pornographie « sont désensibilisés ; ils ne se rendent plus compte du caractère pathologique de ces productions », explique le docteur Cline, cité plus haut.

Les effets s'atténuant avec l'usage, l'esprit et le corps demandent des doses de plus en plus importantes pour atteindre un même effet. C'est la définition même de l'accoutumance. « Pour un adolescent, la photo d'une poitrine de femme suffit à produire une intense stimulation ; pour un homme blasé comme le marquis de Sade, rien moins qu'un meurtre ne suffira », écrit justement Charles Pickstone dans *For Fear of Angels*[4].

La filière qui mène d'une pornographie à l'autre est d'autant plus évidente que les magazines de pornographie à grand tirage servent de supports publicitaires pour les articles de pornographie plus *hard* vendus par correspondance. En outre, comme je l'ai déjà dit, la différence entre pornographies « douce » et « dure » tend à disparaître puisque, aujourd'hui, certains magazines en vente dans les kiosques exposent l'anatomie génitale la plus intime et tous les rapports sexuels imaginables ; ils correspondent à ce qui, il y a seulement quelques années, n'était disponible qu'en *sex-shops* pour adultes.

À ce propos, on peut se demander si l'escalade vers la perversité des revues et des films pornographiques en l'espace de trente ans ne s'explique pas en partie par l'accou-

tumance de la population qui, jeune, a fait connaissance avec la pornographie dans les années soixante, et demande aujourd'hui des produits plus toxiques. La jeunesse soixante-huitarde, qui a constitué la première clientèle de *Playboy*, n'est-elle pas la même génération qui, aujourd'hui, ne trouve rien de choquant dans la production actuelle et la défend même vigoureusement contre toute tentative de censure ? Si cette analyse est correcte, on doit s'inquiéter de ce que donnera, dans vingt ou trente ans, la génération masculine qui traverse la puberté et l'adolescence dans l'environnement culturel actuel, et qui fait son éducation sexuelle au contact de la pornographie qui racole actuellement sous leurs yeux, avec la bénédiction tacite de quasiment l'ensemble du monde adulte. Les limites de l'horreur visuelle étant pratiquement atteintes, il faut peut-être s'attendre à ce qu'une proportion importante de cette génération bascule plus tard dans la déchéance morale, la psychose et le délit sexuel.

Le fait que la pornographie agisse comme une drogue peut s'expliquer en partie par le principe du *stress*. Dans le sens médical du terme (différent du sens populaire), le *stress* est un état d'excitation déclenché par une situation de danger. C'est une réaction physiologique d'alarme, qui induit un degré intensifié de conscience et de concentration. Son but est de mobiliser les énergies et les sens pour répondre à une situation urgente précise. Chez l'être humain, un *stress* peut être déclenché par un danger physique, mais aussi par un danger moral. À chaque fois qu'une personne violente sa conscience, un *stress* le lui signale.

Le *stress* est chimiquement déclenché par ou lié à la production dans le cerveau de substances chimiques comme l'adrénaline. La plupart des drogues sont des substances analogues, qui provoquent donc des sortes de *stress* artificiels. Parce qu'il s'accompagne d'une activité accrue des

sens et du cerveau, le *stress* peut être une source de plaisir. En fait, le *stress* est exactement l'inverse de la dépression. Mais toute forme de *stress* peut aussi provoquer une accoutumance et donc une dépendance. La dépendance est due à un déséquilibre croissant entre, d'une part, l'état de *stress* provoqué par une substance ou une activité et, d'autre part, la dépression qui suit. C'est comme cela que se construit la dépendance envers certaines substances chimiques. Mais il peut aussi y avoir dépendance envers des comportements provoquant un *stress*. Les jeux d'argent en sont un exemple : le joueur est « accro » au *stress* provoqué par le risque du jeu. Le vol et, plus généralement, la délinquance peuvent conduire les jeunes à une dépendance au *stress* provoqué par la transgression et le risque.

Tout ceci, dans une certaine mesure, permet de comprendre pourquoi certains types de stimulation sexuelle engendrent une dépendance psychique. On peut supposer que c'est en partie le *stress* qu'elles provoquent qui est recherché par la personne. Dans le cas d'une relation amoureuse où règnent la confiance et l'intimité du cœur, il n'y a guère de *stress* ; c'est l'amour qui stimule le désir et le plaisir. Par contre, le spectacle de femmes anonymes nues et lascives évoque chez l'homme normalement constitué une situation d'adultère, de prostitution ou de viol. Sa conscience morale réagit en déclenchant un *stress*, donc une « poussée d'adrénaline » qui procure une sensation intense d'énergie interne. Selon une encyclopédie médicale classique, on a pu mesurer que « lors du *stress* provoqué par la pornographie, de nombreuses substances biologiques sont sécrétées par l'organisme (épinéphrine, glucose, etc.)[5] ».

On peut donc émettre l'hypothèse que ce qui est recherché par le drogué à la pornographie, c'est le *stress* déclenché par des images qui évoquent une situation que sa conscience réprouve. Cette explication est évidemment

partielle, le phénomène de la dépendance à la pornographie ne pouvant se réduire à des processus biologiques. Elle apporte cependant un élément d'explication.

D'autres idées pourraient encore alimenter une réflexion qui, malheureusement, n'a guère été entreprise. Ainsi le philosophe Roger Scruton, dans son ouvrage *Sexual Desires,* fait l'hypothèse que le psychisme humain possède des sortes de systèmes immunitaires qui lui feraient rejeter intuitivement la pensée d'actes pervers[6]. Le *stress* dont nous venons de parler serait une manifestation de ce système immunitaire. Cette hypothèse me semble raisonnable ; il est vrai qu'une personne « non contaminée » par des habitudes de pensées perverses est spontanément révulsée par de telles pensées. Et l'énergie avec laquelle elle s'en détourne paraît effectivement liée à la peur d'être contaminée, c'est-à-dire de laisser pénétrer en soi une image dégradante et de ne plus pouvoir la chasser. Nombre de phobies semblent, en fait, fonctionner selon ce schéma. De fait, une fois implantées dans l'esprit, les idées et images d'actes pervers agissent un peu comme des virus. Comme les virus qui vivent au crochet de cellules saines, les pensées perverses sont toujours, par définition, la transformation maladive de pensées saines ; la perversion ne peut se passer de la pureté qu'elle contamine, et elle est d'autant plus forte qu'elle s'attaque à ce qui est plus pur et plus innocent, l'enfance, par exemple.

J'ajouterai, pour clore le parallèle entre la pornographie et la drogue, qu'il y a parfois des overdoses mortelles. Nombreux sont les exemples de complète déchéance morale et sociale où sont capables de tomber des adeptes de la pornographie ; on peut alors parler de mort spirituelle. Mais il arrive que la mort soit aussi physique. C'est le cas, bien sûr, des suicides occasionnels de personnes dont l'habitude est découverte publiquement ou par leur famille (pensons aux cinq personnes suicidées en juin 1997 à la suite de leur inculpation, non pour pédophilie, mais

pour détention de cassettes pédophiles). Mais, ces cas particuliers mis à part, il arrive que la pornographie coûte directement la vie à ses consommateurs. En effet, les cas de décès survenant durant des pratiques d'auto-érotisme inspirées par la pornographie ne sont pas rares (même s'ils sont évidemment peu connus, car on imagine difficilement une mort plus honteuse pour la famille). Un mère témoigna à ce sujet devant la Commission Meese : « Mon fils, Troy, a été assassiné le 6 août 1981 par la cupidité sans scrupule des éditeurs du magazine.[...] Mon fils a lu l'article intitulé "Orgasme et mort", a voulu réaliser l'expérience qui y était décrite, a suivi précisément les instructions explicites de l'article, et en est mort. Il serait encore vivant s'il n'avait pas été entraîné dans cette action par les instructions de ce magazine ; un article qui fut trouvé à ses pieds et qui a directement causé sa mort[7]. »

Patrick Carnes, dans son livre *Out of the Shadow,* raconte aussi le cas d'un père de famille retrouvé mort d'une crise cardiaque dans sa salle de bains, entouré de revues pornographiques[8]. Les pratiques d'auto-érotisme ne sont pas les seules à provoquer des décès. Les arrêts cardiaques survenant pendant le coït avec des prostituées sont également relativement fréquents, beaucoup plus fréquents en tout cas que les décès durant des rapports légitimes. Là encore, il faut probablement attribuer ce phénomène au *stress* accompagnant une sexualité qui viole la conscience et génère de la honte et de la peur.

Prolongeant l'analyse faite dans ce chapitre du pouvoir « addictif » des images pornographiques, le prochain chapitre démontrera que la prégnance de ces images sur le psychisme peut être telle qu'elles en viennent à posséder littéralement la personne et induire chez elle des comportements criminels.

NOTES

1. Patrick Carnes, *Out of the Shadows. Understanding Sexual Addiction,* Hazelden, Center City, Minnesota, 1992.

2. *Famille Chrétienne,* n°922.

3. Publié dans une brochure de la Mission des Traités de Dijon, diffusée par « Oui à la Vie ».

4. Charles Pickstone, *For Fear of Angels,* Hodder & Stoughton, Londres, 1996, p. 216.

5. Dr. Despopoulos et Silbernagl, *Color Atlas of Physiology,* 1981, cité dans Judith A. Reisman, *Soft Porn Plays Hardball,* Huntington House, Lafayette, 1991, p. 41.

6. Roger Scruton, *Sexual Desire,* Phoenix, Londres, 1994.

7. *Meese Report, op. cit.,* p. 209.

8. Carnes, *Out of the Shadows. Understanding Sexual Addiction, op. cit.*

VI

POSSESSION

Dans de nombreux pays, une même constatation s'impose : l'augmentation parallèle, depuis trente ans, du marché de la pornographie et de la criminalité sexuelle. Il est improbable que cette simultanéité soit due au hasard. Rappelons qu'en France, entre 1985 et 1990, c'est-à-dire en cinq ans seulement, le nombre des plaintes pour viol a augmenté de 62%, ce qui représente un taux de croissance de presque 10% par an. Selon le rapport sur *Les Comportements sexuels en France* paru en 1993, environ une femme sur vingt (5%) dit avoir été victime de rapports sous la contrainte. Pour les femmes entre vingt et trente-quatre ans, le taux est de 7%. Dans 77% des cas, cette agression sexuelle a eu lieu avant dix-huit ans ; dans 67% des cas avant quinze ans ; dans 25% des cas avant douze ans. Tous ces chiffres ont doublé en vingt ans [1]. Aux États-Unis, on rapportait un accroissement de 526% des viols entre 1960 et 1986. Elizabeth Holzman, Procureur général de Brooklyn, déclarait en mai 1989 : « La violence sexuelle contre les femmes fait rage. Plus de 3 400 femmes porteront plainte pour viol cette année à New York et plusieurs milliers d'autres seront violées sans porter plainte. Selon le FBI, une femme est violée toutes les six minutes aux États-Unis. Une femme sur dix sera violée dans sa vie [2]. »

S'il n'y a pas, en France, d'étude systématique sur l'influence de la pornographie chez les criminels sexuels, du

moins les témoignages d'experts sont nombreux pour soutenir que la pornographie constitue bien un facteur actif dans la genèse et le développement des comportements d'agressivité et de criminalité sexuelles.

Selon Michel Dubec, psychiatre et psychanalyste, expert auprès de la Cour d'appel de Paris et coauteur d'un livre intitulé *Crimes et Sentiments*[3], « il est difficile d'établir le sens du déterminisme entre pornographie et crimes sexuels, car ceux qui ont une sexualité perverse s'orientent naturellement vers la pornographie. En revanche, il ne fait aucun doute que la pornographie est, d'une manière générale, un facteur incitatif en matière de criminalité sexuelle. Il est clair que, si vous donnez en représentation un comportement sexuel donné, vous favorisez ce type de sexualité[4]. » À l'origine, explique le docteur Dubec, la sexualité est polymorphe. Elle se construit et s'oriente en fonction des influences du milieu. C'est vrai durant l'adolescence, et ça le reste par la suite. Lorsque la pornographie fait partie de ces influences du milieu, elle ne peut qu'influencer la sexualité dans le sens de ce qu'elle représente. Dans le cas des criminels sexuels, le rôle de la pornographie, sans tout expliquer, est souvent manifeste. « La sexualité évolue. En particulier, c'est un fait établi qu'une sexualité perverse va toujours *crescendo*. Lorsqu'un individu se livre à des actes qui sortent de la normalité, on peut être sûr qu'il continuera à s'orienter vers des comportements de plus en plus anormaux. Inversement, celui qui a franchi la barrière de la criminalité sexuelle ne l'a pas fait d'un coup. Il a suivi un long parcours, sur dix ou vingt ans, au cours duquel ses pulsions criminelles se sont progressivement développées. Durant cette période, la pornographie ne peut qu'être un facteur incitatif. »

Le docteur René Salinger, neuropsychiatre, expert auprès des tribunaux, explique ainsi l'influence de la pornographie : « Sur des personnalités mal ficelées, la vio-

lence et la pornographie peuvent servir de modèles de comportement. Car la puissance de l'image est telle qu'elle vient se substituer à la pensée. Dans tout ce qui est strictement visuel, on n'a plus à se représenter les choses, elles glissent en vous pour fonctionner comme un modèle[5]. » Ceci explique pourquoi la pornographie, notamment celle qui exhibe une sexualité violente, favorise la criminalité sexuelle.

Ce point mérite d'être explicité et illustré. Une grande proportion des criminels sexuels sont des personnes qui souffrent d'un manque d'intégration psychique. En d'autres termes, des aspects de leur psychisme, dans certaines circonstances, échappent à leur contrôle et les poussent à agir d'une manière étrangère à leur personnalité normale. Nombre de criminels sexuels témoignent que, durant leurs actes criminels, ils se sentent comme submergés par des pensées et des pulsions qu'ils ne contrôlent pas.

Ce type d'individus est particulièrement vulnérable au pouvoir d'empreinte des images pornographiques. Leur personnalité mal structurée est pour ainsi dire « poreuse » : des images absorbées à haute dose peuvent s'imprimer tellement fortement en eux qu'elles vont comme prendre possession d'une partie de leur mental et de leur volonté. Dans certaines circonstances, ce sont ces images, pour ainsi dire, qui agissent à leur place, qui s'incarnent dans leurs actes.

Prenons par exemple Alain Garcia, le violeur fou d'Aix-en-Provence arrêté en 1995. Décrit par sa femme comme un « bon père de famille » et par les psychiatres comme un homme « dépourvu d'anomalies mentales », il déclarait : « Il y avait quelque chose qui entrait en moi. Il m'envahissait et il faisait n'importe quoi. Je parlais avec lui. Même en prison, pendant six mois j'ai continué à parler avec lui. Quand je suis entré en prison, je ne me sentais pas coupable, c'était l'autre[6]. »

Des déclarations similaires sont faites par presque tous

les criminels sexuels. À propos de Francis Heaulme, violeur-meurtrier en série arrêté en janvier 1992, les enquêteurs qui l'interrogeaient ont dit : « Il mélange constamment le "je" et le "il" ; il est à la fois lui-même et un autre[7]. »

Autre exemple : Lucien-Gilles de Vallière, arrêté en 1993. Pendant cinq ans, il a terrorisé la ville d'Annemasse par des viols et des mutilations de femmes. Dans sa chambre, on a trouvé des bandes dessinées « pour adultes », montrant des jeunes femmes ligotées, exactement comme ce qu'il faisait subir à ses victimes. « Je n'avais pas le sentiment d'agir. J'avais l'impression d'être en dehors de moi », déclara-t-il durant son procès pour décrire son sentiment durant ses crimes. « Je sais que personne, peut-être, ne comprendra comment on peut faire cohabiter ces crimes et une vie tranquille. Mais c'est ce qui est arrivé. Je n'avais pas le sentiment d'être l'auteur de ces actes[8]. »

Même type de discours chez Alcides Santos Delgado, vingt-deux ans, violeur fou de Seine-Saint-Denis, condamné en 1988 pour trente-sept viols commis sur des fillettes. Ou chez Joël Cardo, condamné pour avoir violé seize fillettes dans la région de Besançon. Ou chez Daniel Fazille, qui durant l'hivers 1985-86 viola dix garçons âgés de six à quatorze ans.

L'acte même du viol fait souvent l'objet d'une amnésie partielle chez les criminels sexuels. Le docteur Claude Balier, psychiatre, décrit ainsi l'expérience typique du violeur d'enfants : « Tout cela est vécu dans un état particulier, proche de l'état de rêve. D'ailleurs la scène, lorsqu'elle est racontée par la suite, comporte des trous de mémoire. Tout se passe comme si le sujet avait agi à la place d'un autre, par rapport à ce qu'il est habituellement[9]. »

Le récent rapport de la Direction générale de la Santé, qui ne dit rien sur l'« addiction » pornographique des agresseurs sexuels, contient néanmoins quelques témoignages qui laissent supposer que la saturation d'images

pornographiques n'est pas sans influence sur leurs pulsions criminelles. « Je suis dans un *fast-food,* raconte un détenu, assis en face d'une femme, elle est jolie, bien fringuée. Je la regarde et puis il y a comme un déclic, il y a des pensées d'une violence exceptionnelle, de viol. Et d'un coup, je ne vois plus qu'un corps [10]... »

Selon le docteur Claude Balier, qui a coordonné cette recherche, la pornographie ne joue qu'un rôle indirect dans la violence sexuelle : « Nous avons à faire, m'a-t-il dit, à des gens qui présentent un défaut de mentalisation. Ils recherchent d'eux-mêmes une excitation pour se protéger d'une angoisse latente. Certains ont des scénarios d'agressions sexuelles en tête, auxquels ils pensent sans arrêt. Certains vont même jusqu'à demander des médicaments pour être soulagés de la répétition de ces scénarios. Indirectement, la pornographie est utilisée pour satisfaire ce besoin d'excitation [11]. » Selon le docteur Balier, la consommation de pornographie, même intensive, n'est pas responsable du « défaut de mentalisation » qui caractérise les agresseurs sexuels (entendre, leur incapacité relative à faire la part entre la réalité et l'imaginaire). Mais le bon sens lui interdit de nier la possibilité que les « scénarios » de viol qui habitent l'imaginaire de ces agresseurs aient pu, dans certains cas au moins, être introduits ou conditionnés par des spectacles pornographiques. « Disons qu'elle a un rôle facilitateur, d'encouragement. » Ce point aurait mérité d'être signalé, et même systématiquement étudié dans le rapport gouvernemental dont il avait la charge.

Le docteur Salinger, cité plus haut, explique que les criminels sexuels présentent souvent des « clivages de personnalité », c'est-à-dire des ruptures dans la cohésion de l'identité. « Certaines parties clivées du psychisme ne sont plus reliées à la personnalité globale, et sont très sensibles aux images. L'image peut se substituer à la pensée. Avec le consentement de la personne, évidemment [12]. » Les images

pornographiques de violence sexuelle peuvent littéralement dominer cette partie clivée du psychisme, au point que la personne peut agir sous leur emprise et n'en garder qu'un souvenir très vague et un sentiment de responsabilité très diffus.

Voici encore le cas de Patrick Tissier, violeur multirécidiviste. D'abord condamné à vingt ans de prison pour avoir tué puis violé sa fiancée, il profite d'une permission, au bout de dix ans d'internement, pour s'échapper. Il sera repris un an plus tard, ayant commis entre temps trois viols. Il est alors de nouveau condamné à vingt ans de prison mais sera relâché au bout de dix ans. Il se liera d'amitié avec un couple, dont il violera et assassinera sauvagement la fille de huit ans, Karine. L'une de ses victimes, violée et laissée pour morte en 1993, gravement handicapée à la suite de son agression, donne un témoignage important sur une caractéristique marquante de ce type de criminels sexuels. Au sujet de Tissier, qu'elle connaissait avant son agression, elle dira : « Ce sont deux êtres complètement différents. Patrick Tissier était un être très gentil, très serviable, qui ne faisait pas de bruit, qui était très calme. Et puis, un beau jour, c'est un autre homme. Et là, c'est un monstre[13]. »

Dans la vie de tous les jours, la plupart des criminels ne montrent aucun signe de déséquilibre mental. Et pourtant, ils se trouvent parfois comme « possédés » par des pulsions incontrôlables. Ils deviennent alors, littéralement, une autre personne et se livrent à des actes pour lesquels ils éprouvent, par la suite, un certain remords, sans toutefois s'en sentir pleinement responsables.

Il est bien évident que ce n'est pas la pornographie qui les a rendus ainsi. Toutefois, sachant qu'ils en sont pratiquement tous de fervents adeptes, et connaissant le pouvoir d'empreinte des images sexuelles, qui aurait l'audace de prétendre que la pornographie est sans effet sur leurs com-

portements ? La réalité est que les scénarios et les images pornographiques ont imbibé leur inconscient poreux au point de les manipuler presque à leur insu.

Ted Bundy, mentionné plus haut, sera notre dernier exemple. Nous avons vu qu'il reconnaissait l'emprise de la pornographie sur son esprit, établissant lui-même un rapport direct entre cette emprise et ses pulsions irrésistibles au viol et au meurtre. Cet avocat attrayant et d'abord sympathique, reconnu coupable du viol et du meurtre de vingt-huit jeunes femmes, manifestait parfois un curieux dédoublement de la personnalité. En évoquant ses crimes, il parlait souvent de lui-même à la troisième personne. Plus sophistiqué que bien des criminels sexuels, il usa de termes comme « personnalité alpha et bêta » au sujet de son dédoublement de personnalité. Le jour de sa condamnation, il déclara, bien qu'il eût avoué ses crimes : « Je ne peux pas accepter la sentence, parce qu'elle n'est pas pour moi. Elle concerne quelqu'un d'autre, qui n'est pas là aujourd'hui. » Il donnait un nom au meurtrier qui le possédait : le *Hunchback*. Lorsqu'il sentait que le *Hunchback* était sur le point de prendre le contrôle, que la compulsion allait se faire sentir, il faisait tous ses efforts pour rester hors de la rue, où il risquait de voir une jeune femme qui déclencherait l'explosion. « C'était à l'intérieur de moi et ce n'était pas un produit de mon imagination, c'était très réel[14]. »

Lorsque James Dobson demanda à Ted Bundy quel fut l'effet émotionnel que lui firent ses crimes, il ne sut que répondre : « Je ne serai pas capable de parler de ça. Je n'ai pas le moindre début de réponse. » Il semblait vouloir dire par là que son acte appartenait à une face cachée de lui-même dont il ne gardait plus qu'un vague souvenir dans son état normal. Il répondit une autre fois à la même question en évoquant un effet « de transe ou de rêve ». Plus précisément, il raconta :

« Me réveiller le matin et me rendre compte de ce que j'avais fait, avec à ce moment-là l'esprit clair et tous mes sentiments moraux et éthiques intacts. [Je fus] absolument horrifié d'avoir été capable de faire une chose pareille [...] ; au fond, j'étais une personne normale. [...] J'étais quelqu'un de bien. Les fondements d'humanité et d'esprit que Dieu m'avait donnés étaient intacts, mais malheureusement, par moments, ils étaient submergés. Et je crois que les gens doivent reconnaître que ceux d'entre nous qui ont été influencés à ce point par la violence dans les médias, en particulier par la violence pornographique, ne sont pas par essence des sortes de monstres. Nous sommes vos fils, nous sommes vos maris. [...] Il n'y a aucune protection contre ce type d'influences lâchées dans une société qui les tolère. »

Le docteur Michel Bénézech, psychiatre, professeur de sciences criminelles à l'Université Bordeaux IV et anciennement professeur de médecine légale, dirige le service médico-psychologique régional des prisons. Il est donc en contact permanent avec des criminels sexuels. À la question : « Y a-t-il un lien entre la pornographie et la criminalité sexuelle violente ? », il répond sans hésiter : « Le lien est bien connu. » Et de citer nombre de rapports anglo-saxons, notamment américains, qui mettent statistiquement ce lien en évidence : « Les policiers américains connaissent bien ce lien, et les manuels rédigés à leur attention recommandent, dans toute enquête de criminalité sexuelle, de prêter la plus grande attention aux matériels pornographiques en possession des suspects [15]. »

Selon lui, non seulement les agresseurs sexuels les plus violents et les plus récidivistes sont fortement intéressés par la pornographie, mais cette dernière est pour eux un facteur d'excitation et de déclenchement. Il est formel : la pornographie alimente leurs fantasmes déviants et agressifs et facilite le passage à l'acte.

Rentrant davantage dans les détails, il explique que, « statistiquement, on peut considérer qu'environ 5% de la population générale a des fantasmes de violence sexuelle, de type sadomasochiste. Mais, chez la plupart des individus de cette minorité, ces fantasmes ne sont pas suffisamment forts pour motiver un passage à l'acte. Les criminels se distinguent de cette population par le fait qu'en période de *stress* ou de dépression, leurs fantasmes de violence sexuelle peuvent atteindre une très grande intensité, au point qu'ils se sentent compulsivement poussés à rechercher une victime et à passer à l'acte. »

Les facteurs qui font monter l'intensité de ces fantasmes et baisser le seuil de la perte de contrôle et du passage à l'acte sont multiples, mais la pornographie y joue un rôle démontrable, selon le docteur Bénézech. « Les agresseurs sexuels ont, dans leur majorité, une relation forte avec la pornographie. Ils possèdent souvent une collection de revues ou cassettes pornographiques. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'ils constituent aussi leur propre matériel pornographique, en prenant en photo leurs victimes, pour pouvoir revivre par la suite le plaisir intense qu'ils ont éprouvé durant leur crime. De même, ils conservent parfois des trophées ou souvenirs de leurs délits, comme des vêtements intimes. On voit donc que le lien entre leurs passages à l'acte et leur absorption d'images pornographiques violentes est très fort. »

D'autres facteurs externes jouent un grand rôle dans le comportement de l'agresseur sexuel type. Ses fantasmes violents, explique le docteur Bénézech, ne deviennent vraiment prégnants que sous l'effet activant de « stresseurs », c'est-à-dire de situations stressantes, qui peuvent être de tous ordres : difficultés relationnelles, matérielles, professionnelles ou même judiciaires. Ces situations génèrent une anxiété qui va abaisser les défenses et amplifier les fantasmes de violences sexuelles, lesquels prennent alors le dessus.

En prolongeant quelque peu les propos du docteur Bénézech, il me semble qu'on pourrait en déduire que, parmi les 5% d'hommes qui sont habités par des fantasmes de violence sexuelle, chacun pourrait, dans une situation difficile (chômage, etc.) et sous l'influence d'une consommation « addictive » de pornographie, devenir un agresseur sexuel.

Lorsque je lui demande son avis sur les raisons du silence général à propos du lien entre pornographie et crimes sexuels, il déplore le goût très français pour « le bla-bla et les théories », qui prennent souvent le dessus sur la réalité. « La plupart de mes confrères, dit-il, ne sont pas en contact réel avec la criminalité ; pour moi, qui ai travaillé longtemps en médecine légale et qui travaille dans les prisons, un meurtre sexuel signifie un cadavre. »

Il ne cache pas son impatience devant l'influence excessive, en France, de la théorie psychanalytique, coupée du réel. Au sujet de la théorie cathartique, il concède toutefois, avec ironie, que l'agresseur sexuel se soulage effectivement en agressant ses victimes. « Son passage à l'acte lui donne un sentiment de puissance et le valorise, et a donc un effet curatif sur l'anxiété et le mal-être qui a déclenché le débordement de ses fantasmes. » La « catharsis » aurait donc lieu dans l'acte criminel plutôt que dans la vision de pornographie, cette dernière ne faisant au contraire que remplir son réservoir de fantasmes déviants. Voilà qui montre au moins la fragilité des hypothèses de type « porno-thérapeutique ».

Parce que la pornographie violente est un facteur aggravant évident dans certains comportements déviants et criminels, le docteur Bénézech se dit pour une « censure minimale » dans le domaine de la pornographie.

Tous les cas et les témoignages de professionnels que j'ai accumulés dans ce chapitre suffisent à montrer que cer-

tains déséquilibrés sont encouragés vers la pente du crime par leur dépendance envers la pornographie. Non seulement celle-ci nourrit leurs fantasmes criminels, mais elle produit une accoutumance et une frustration qui les poussent finalement à mettre ces fantasmes en application. Lorsque les fantasmes, imprimés par l'impact mental des images, sont suffisamment puissants, ils acquièrent une vie quasi autonome, provoquant des lésions ou clivages dans la personnalité, et échappant au contrôle de la personnalité principale. C'est alors que naît un criminel sexuel.

Si la pornographie n'agissait négativement que sur les personnalités fragiles et les criminels potentiels, ce serait peut-être déjà une raison suffisante d'en restreindre la vente libre. Mais il ne faudrait pas déduire de ces cas extrêmes que l'influence négative de la pornographie ne touche qu'une catégorie de personnes particulièrement déséquilibrées. Qui, du reste, peut dire si un Lucien-Gilles de Vallière ou un Ted Bundy n'auraient pas mené une existence normale s'ils n'avaient pas rencontré la pornographie sur leur chemin ? Les faiblesses psychiques que l'on détecte chez ces gens ne sont pas exceptionnelles, ni particulièrement importantes ; dans la plupart des cas, elles ne les empêchent pas de fonctionner normalement au niveau social et même familial. De plus, les cas dont nous avons parlé ici sont ceux des grands criminels en série. Mais la plupart des violeurs sont des gens relativement normaux, dépourvus de pathologie mentale apparente. S'ils ont indubitablement des « problèmes » psychologiques, c'est à un degré somme toute assez courant. On est tenté de dire que, leurs crimes mis à part, ce sont des gens normaux.

On est frappé par le fait que la description type que donnent les psychiatres de l'agresseur sexuel pourrait convenir à une grande quantité de gens. Écoutons le docteur Daniel Zagury, psychiatre des hôpitaux : « Le problème de la plupart des agresseurs sexuels, c'est que ce sont des sujets pour

qui la sexualité est une expression privilégiée de pulsions violentes. Ce sont des personnes qui ne sont pas parvenues à lier le courant de tendresse avec le courant des pulsions sexuelles [16]. » Voilà une caractéristique qu'on pourrait appliquer en fait à beaucoup de personnes. Autrement dit, une perversité latente, présente mais inactive chez beaucoup d'hommes, devient manifeste et dominante chez quelques-uns. D'un cas de figure à l'autre, il n'y a pas nécessairement une grande discontinuité, et l'influence de la pornographie peut parfois suffire à passer de l'un à l'autre.

Le docteur Zagury fait d'ailleurs à ce propos une remarque importante. Faisant le parallèle entre les films pornographiques et les films de violence, il précise : « Ce qui compte, ce n'est pas tant la violence, mais la *position* où se trouve le spectateur. [...] Je suis extrêmement frappé de voir, par exemple dans *Pulp Fiction,* des scènes où l'on fait rire le spectateur dans une séance de torture. Le spectateur est placé dans une position de voyeur pervers qui rit de la souffrance de l'autre. » C'est dans un tel « positionnement pervers » que se trouve également placé le spectateur de pornographie dure : il jouit de voir des femmes avilies, contraintes et humiliées, il contemple les sévices subis par ces femmes en s'identifiant à l'homme qui les perpètre. Ce point me paraît effectivement fondamental : ce n'est pas tant ce qu'il voit qui façonne le psychisme du spectateur, que le rôle de pervers dans lequel il se positionne en jouissant du spectacle de femmes (parfois dans des rôles de petites filles) avilies. Au fil des séances, ce rôle finit par lui coller à la peau.

Le docteur Roland Coutenceau, également psychiatre des hôpitaux, expert auprès de la Cour d'appel et responsable de l'Antenne de psychiatrie légale, porte un jugement similaire sur la pornographie. « Ce n'est pas le seul facteur, mais dire que cette présence très forte de la sexualité dans l'audiovisuel est neutre, on ne le peut pas. » La pornogra-

phie « est un facteur accélérateur d'un certain nombre de dérapages, pour des sujets qui ont les caractéristiques suivantes : 1) ils sont relativement inhibés dans la relation à l'autre, 2) ils ont une dimension d'immaturité, au sens d'intolérance à la frustration, et 3) ils présentent un caractère disharmonique, c'est-à-dire une dimension de susceptibilité, de rigidité et de réactivité, une tendance à être facilement impulsif[17] ».

Là encore, on est frappé par le fait que ces trois critères caractérisent, non pas une condition psychotique rarissime, mais un état de fragilité psychique relativement courant. « La pornographie est peut-être un excitant banal pour des adultes matures, continue le docteur Coutenceau, mais elle n'est en rien banale pour des gens immatures et frustrés, c'est-à-dire qui n'accèdent pas à la relation amoureuse socialisée. » Faut-il en conclure que seuls des adultes épanouis sont capables de fréquenter la pornographie sans en être affectés en profondeur ? Mais les adultes épanouis consomment-ils de la pornographie ? Toute la question est là. La vaste clientèle de cette prostitution virtuelle est en soi la preuve que l'immaturité et la frustration sont fort répandues parmi les hommes. La question mérite d'être posée sous la forme inverse également : tout homme « immature et frustré », qui a des difficultés à « accéder à la relation amoureuse socialisée » (ou, dans les termes du docteur Zagury, qui « n'est pas parvenu à lier le courant de tendresse avec le courant des pulsions sexuelles ») est-il vulnérable à la pornographie au point de risquer de basculer dans le délit ou le crime sexuel ?

Une chose est certaine en tout cas : cette caractéristique qui nous frappe au sujet des grands criminels sexuels, à savoir le manque de frontière entre le monde intérieur des fantasmes et le monde extérieur des rapports humains, ne caractérise pas exclusivement ces criminels. Dans une moindre mesure, ce trait se retrouve chez les petits délin-

quants sexuels, les pédophiles, les pères incestueux et les maris violents. Et l'on retrouve encore la même carence chez bien d'autres gens qui s'efforcent de mener une vie honnête. Dans un environnement social et culturel sain, ces individus ne présentent pas de pathologie véritable, mais tout juste peut-être une fragilité ou une vulnérabilité psychologique qui ne les empêche pas de vivre normalement et même, dans certains cas, de briller. Mais si, par malheur, ils se font happer par l'univers pornographique, et si parallèlement leur univers social est déstabilisé, les fissures de leur caractère risquent de s'ouvrir en grandes failles béantes et de laisser s'engouffrer des fantasmes qu'ils auront bientôt le plus grand mal à contrôler et qui, dans quelques cas, les feront basculer vers la criminalité ; dans ce cas, c'est vers les victimes les plus faciles qu'ils se tourneront d'abord : les enfants.

Une immaturité relativement bénigne et sans grande conséquence peut ainsi devenir le point d'ancrage d'une toxicomanie pornographique envahissante qui va progressivement décomposer la personnalité, jusqu'à éventuellement former des zones psychiques clivées entièrement dominées par des fantasmes criminels susceptibles de prendre le contrôle de la personnalité.

Il y a plus inquiétant encore : non seulement une telle immaturité, qui rend vulnérable à la pornographie, est le propre d'un grand nombre d'hommes, mais elle caractérise en fait toute personne sans exception à un certain stade de son existence : l'adolescence.

De fait, s'il existe une catégorie de délinquants sexuels que l'on pourrait qualifier de normaux du point de vue psychiatrique, ce sont les violeurs adolescents. Ces jeunes qui, en bandes, préméditent et accomplissent des viols d'une brutalité effarante, ne sont pas des cas pathologiques. Immatures, manquant de limites et d'intégration psychiques, certes, mais au même titre que tout adolescent. C'est pour-

quoi nous devons maintenant nous pencher sur les effets de la pornographie sur l'adolescent.

NOTES

1. *Les Comportements sexuels en France, op. cit.*, pp. 216-17.

2. *New York Times,* 5 mai 1989.

3. Michel Dubec et Claude Cherki-Nicklès, *Crimes et Sentiments,* Seuil, 1992.

4. Sauf mention contraire, les citations du Dr Michel Dubec sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.

5. *France-Soir,* 26 juin 1993.

6. *Le Figaro,* 1er mars 1995.

7. *Le Point*, 21 août 1993.

8. *France-Soir,* 9 décembre 1993.

9. Dr Claude Balier (psychanalyste et chef des Services médico-psychologiques de la Maison d'arrêt de Varces), « Psychopathologie des auteurs de délits sexuels concernant les enfants », in Marceline Gabel (éd.), *Les Enfants victimes d'abus sexuels,* PUF, 1992, pp. 149-155.

10. André Ciavaldini, *Psychopathologie des agresseurs sexuels, op.cit.,* p. 165.

11. Sauf mention contraire, les citations du Dr Claude Balier sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.

12. Sauf mention contraire, les citations du Dr René Salinger sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.

13. *Mode de vie*, TF1, 24 mars 1997.

14. Cité dans Brian Masters, *The Evil That Men Do,* Doubleday, 1996, p. 99.

15. Toutes les citations du Dr Michel Bénézech sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.

16. Toutes les citations du Dr Daniel Zagury sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.

17. Toutes les citations du Dr Roland Coutenceau sont tirées d'un entretien avec l'auteur.

VII

L'ÉDUCATION PORNOGRAPHIQUE

Les agresseurs sexuels présentent, avons-nous dit, des failles dans l'intégrité de leur personnalité, parfois même des zones clivées, mal reliées à la réalité. Leur psychisme en retire une certaine porosité ; ils sont influençables et facilement impressionnables par les images. Ils ont, en bref, de la difficulté à séparer le monde des fantasmes de celui de la réalité.

Mais tout cela caractérise aussi l'adolescent moyen. De sorte qu'on peut dire que les béances psychiques des criminels sexuels en question ne sont que des aggravations pathologiques de l'incomplétude psychique normale de l'adolescence. Autrement dit, et en simplifiant, le délinquant sexuel est un adolescent attardé, qui n'a pas émergé du fantasme de toute-puissance et des forces centrifuges qu'une personne saine a normalement surmontés.

L'adolescent est cet être engagé dans le difficile travail d'intégration de sa personnalité. Il cherche la maîtrise de lui-même et doit pour cela unifier et s'approprier les influences diverses qu'il absorbe. Avant d'avoir accompli ce travail psychique, il ne peut pénétrer véritablement dans la maturité de l'adulte. L'adolescent est, par nature, influençable, « poreux » ; à défaut d'avoir acquis un sens d'identité propre, il s'identifie à des modèles superficiels, aux images que lui fournit son univers culturel. Même si, au niveau rationnel, il fait la différence entre fiction et réa-

lité, il n'en va pas de même au niveau émotionnel. Il n'a pas la capacité de recul par rapport aux images et aux histoires dans lesquelles il est absorbé, et qui habitent ses fantasmes. Ce n'est pas ici le lieu de faire en bloc le procès de la civilisation de l'image, mais il est clair que l'abus de virtuel n'aide en rien le travail psychique d'intégration de l'adolescent.

Une autre caractéristique de l'adolescent, c'est évidemment sa quête du sens de la sexualité et de l'identité sexuelle. Sa pulsion sexuelle est encore partiellement indéterminée ; elle va s'organiser autour des modèles qu'il va assimiler. Cette double caractéristique de l'adolescent (réceptivité non critique des modèles et des images, et indétermination de la pulsion sexuelle) le rend particulièrement vulnérable à la pornographie.

Autre point : la sexualité de l'adolescent est éclatée et dominée par ce que les psychanalystes appellent les « pulsions partielles ». Cela signifie, entre autres, qu'il a du mal à relier ses désirs sexuels à une dimension relationnelle fondée sur la reconnaissance de l'intégrité de la personne. L'adolescent a donc tendance à fantasmer sur des parties du corps, séparées les unes des autres, et indépendantes de la personnalité qui les habite. Or, c'est précisément ce qu'offre la pornographie. Celle-ci a donc un fort pouvoir de résonance avec l'expérience de l'adolescent, car elle amplifie les forces de régression et d'éclatement psychiques.

Que l'immaturité psychique qui caractérise l'adolescent se retrouve chez le criminel sexuel type constitue une observation fondamentale, car il se trouve que les criminels sexuels, comme le souligne Michel Dubec, ne se sont pas faits en un jour. C'est durant leur adolescence, et souvent même dès leur enfance, que la pornographie a commencé son travail de sape, accrochant dans leur mental les racines de fantasmes obscurs, compromettant le travail

d'intégration psychique qui aurait dû les mener à la maturité. Le criminel sexuel a souvent une histoire enfantine difficile, mais c'est à partir de la puberté que sa pulsion sexuelle s'est définitivement orientée vers la perversion. Et il a pratiquement toujours subi à cet âge une influence décisive de la part de la pornographie. Beaucoup ont même connu la pornographie durant l'enfance. Statistiquement, a conclu la Commission Meese, « les violeurs ont quinze fois plus de chances que les autres d'avoir été en contact avec de la pornographie *hard core* durant l'enfance, entre six et dix ans[1] ».

Est-ce à dire que le contact avec la pornographie oriente irrémédiablement un adolescent ou un préadolescent vers la criminalité sexuelle ? Heureusement non, bien entendu. Mais cela doit nous alerter sur le fait qu'un tel contact n'est jamais sans laisser des marques profondes, notamment sur l'orientation future de la pulsion sexuelle. Pour un adolescent, et *a fortiori* pour un préadolescent, le fait même que la pornographie existe, qu'elle soit en vente libre, qu'elle soit tolérée et surtout qu'elle ne fasse guère l'objet de condamnation par le milieu éducatif et par la culture en général, est un message qui cautionne les « valeurs » pornographiques et leur conception purement charnelle, égoïste, anonyme et agressive du sexe.

Aujourd'hui, il est indéniable que la pornographie influence, à des degrés divers, un très grand nombre d'adolescents qui y puisent leurs références sur l'amour et la sexualité. Selon une étude américaine de 1989, « les jeunes entre douze et dix-sept ans sont les premiers consommateurs de pornographie[2] ». Dès 1968, *Playboy* était le magazine le plus vendu dans les campus américains, où il faisait 25% de son chiffre d'affaire. Trois étudiants masculins sur quatre le lisaient occasionnellement[3]. Hugh Hefner, le fondateur de *Playboy*, pouvait à juste titre se vanter, en 1978 : « Je crois qu'on peut dire avec certitude que *Playboy* a eu

plus d'influence sur les valeurs socio-sexuelles dans les dernières vingt années qu'aucune autre chose dans le domaine de la communication populaire. La génération qui dirige maintenant la société est la première génération *Playboy* [4]. »

Hugh Hefner a-t-il raison d'être fier de cette génération *Playboy* qui, adulte, s'est précipitée chez les psychothérapeutes ? Que dirait-il de ce violeur interviewé par Richard Poulin :

> « Mes fantasmes sexuels ont débuté à l'âge de seize ans ; le premier fantasme que j'ai eu, c'était d'avoir tous les *Playboy* autour de moi et de les feuilleter jusqu'à ce que je jouisse... J'avais surtout ce fantasme, avec tous les *Playboy*, qui s'est concrétisé, longtemps après, quand j'avais vingt-huit ans environ. C'est là que j'ai commencé à me sentir très seul, très isolé, et que j'ai commencé à faire toutes ces choses que je ne voulais pas faire mais qui m'oppressaient ; j'ai commencé à concrétiser tous ces fantasmes que j'avais, et ces fantasmes ont grossi, ont empiré, jusqu'à ce que je commence à penser au viol. J'ai pensé au viol pendant un an avant de violer quelqu'un [5]. »

Si l'adolescent est nécessairement influencé par tous les messages sexuels qu'il reçoit, l'enfant, lui, est encore plus profondément perturbé par la vue d'une scène sexuelle, même s'il s'agit d'une sexualité non violente. C'est là un phénomène reconnu à l'unanimité par les psychiatres et psychologues. Le monde de l'enfance et celui de la sexualité (au sens de rapports génitaux) sont non miscibles. « L'enfant, explique le psychanalyste Tony Anatrella, conçoit l'acte sexuel comme un acte de violence pouvant occasionner la destruction de l'un des partenaires. Comme si on risquait de mourir au cours de l'acte sexuel [6]. »

Confronté à une information sexuelle, l'enfant ne peut pas la comprendre et tente de la refouler, car elle introduit notamment un élément angoissant dans l'image qu'il a de la relation entre ses parents. En même temps, une telle information le fascine et l'obsède.

Or, on ne peut pas laisser la pornographie circuler librement dans le commerce et, en même temps, espérer qu'elle ne tombe pas entre les mains des enfants. Déjà, il arrive que des enfants de dix ans expérimentent sur d'autres enfants plus jeunes ce qu'ils ont vu sur les vidéos ou les magazines pornographiques de leurs parents (quand ce ne sont pas les parents eux-mêmes qui expérimentent sur leurs enfants, comme cela arrive aussi).

De plus, un phénomène particulièrement inquiétant aujourd'hui est l'apparition de bandes dessinées fortement érotisées, généralement dans le style des *mangas* japonais, où le sexe, souvent violent, est l'élément principal d'histoires par ailleurs d'une sidérante nullité. Etant donné que l'industrie pornographique dépend principalement de la véritable toxicomanie qu'elle génère chez le consommateur, on ne s'étonne pas de constater une volonté d'accrocher les jeunes à un âge de plus en plus bas. La couverture de ces publications semble conçue pour attirer le regard de l'enfant. Bien qu'il s'agisse officiellement de bandes dessinées pour adultes, elles sont en vente libre et sont lues principalement par de très jeunes adolescents. On y trouve des scènes de viols collectifs et toute la mythologie débilitante de la pornographie, avec des scénarios situés généralement dans le milieu scolaire, pour mieux nourrir les fantasmes préadolescents.

À titre à la fois anecdotique et symbolique, voici encore un « très salace conte de Noël », selon le titre du *Figaro* qui rapporte ce fait divers : ayant acheté dans un hypermarché, pour ses enfants, trois cassettes vidéo à bas prix, elle eut la bonne idée de les visionner avant de les déposer au pied de

l'arbre de Noël. Quelle ne fut pas sa surprise en découvrant, après quelques minutes d'un conte de Noël, les images d'un film pornographique ! La cassette avait sans doute été mal recyclée[7].

L'érotisation croissante des préadolescents et des enfants me paraît extrêmement grave. Elle représente la pire dérive des stratégies commerciales ciblées sur les enfants, le nouveau créneau porteur qui a progressé de 82% entre 1989 et 1993. La méthode ressemble à celle employée par des marques de cigarettes, comme Camel qui, selon une étude de l'*American Medical Association,* a réussi à faire de son Joe Camel le deuxième personnage de bandes dessinées le plus connu des enfants américains de cinq ans, juste après Mickey, ce qui lui permet de fidéliser les enfants avant même qu'ils ne fument ; Camel est la marque de cigarettes la plus vendue aux adolescents[8].

L'accès des adolescents et des préadolescents à la pornographie (ne serait-ce qu'en consultant à la sauvette les revues chez les marchands de journaux) et, plus généralement, l'érotisation de la culture adolescente et enfantine, ne sont pas des phénomènes anodins. Cette érotisation imprègne l'esprit de générations entières d'une image déprimante de la sexualité qui retarde ou inhibe leur développement.

Il est impossible de nier ce fait, lorsqu'on constate, dans tous les pays occidentaux, une augmentation très nette du nombre de violeurs mineurs. Pour la seule ville de New York, on a compté en une année une augmentation de 27% des arrestations de violeurs de moins de dix-huit ans, et une augmentation de 200% des arrestations de violeurs de moins de quinze ans[9]. La fréquence des viols dans les campus universitaires est devenue un problème national aux États-Unis. On constate une disparition du sens de l'interdit et des limites chez les jeunes, beaucoup considérant

comme normal de forcer une fille à avoir des relations sexuelles. C'est cette situation, il faut le souligner, qui conduit, par un retour de balancier, à une nouvelle vague de protestation contre le harcèlement sexuel dans les campus. Peut-on sérieusement nier que la pornographie, qui a particulièrement bien pénétré dans le milieu étudiant, ait joué un rôle dans ce climat déplorable ?

Le psychiatre Roland Coutenceau s'alarme à juste titre de la croissance des viols commis par des jeunes : « Il y a actuellement une augmentation de la violence sexuelle des jeunes en Amérique du Nord, qui est très préoccupante. Il s'agit d'agressions de mineurs par des mineurs. Les chiffres sont encore faibles en France, mais le potentiel est là. On ne peut pas réduire cette explosion à un simple phénomène d'information, en prétendant que cela existait autant auparavant mais qu'on en parlait moins. »

Le psychiatre Bernard Cordier, qui a été membre du Groupe de travail interministériel Santé-Justice sur le traitement des délinquants sexuels, confirme que, « dans certains cas de viols par mineurs, les violeurs reproduisent des scènes vues dans des films pornographiques [10] ». Il cite le cas d'un violeur qu'il eut à examiner en qualité d'expert : lorsqu'il lui demanda pourquoi il avait forcé sa victime à lui faire une fellation, plutôt qu'un rapport plus classique, le violeur répondit : « Parce que j'avais vu ça à la télé. » Le docteur Cordier ne croit pas aux théories qui prétendent que la pornographie fait baisser la criminalité sexuelle. « Les théories les plus élémentaires sur l'apprentissage et le conditionnement montrent que plus on entretient une appétence au niveau du fantasme, plus elle est forte et profonde. » Même si elle ne suffit pas à produire un délinquant ou un criminel sexuel, la pornographie peut développer des déviations, entretenir des anomalies, surtout si elle dévalorise une sexualité classique en exhibant trop exclusivement la fellation et la sodomie, comme c'est le cas.

La banalisation du sexe à la télévision doit également être mise en cause. Un policier de la Brigade des stupéfiants et du proxénétisme (BSP), l'ancienne Brigade mondaine, s'inquiète : « Les scènes de violence sexuelle vues à la télévision peuvent conduire à une banalisation du viol. Aujourd'hui, il arrive souvent qu'un violeur s'étonne, lors d'un interrogatoire, du fait que le viol soit puni par la loi. La télé, d'une certaine façon, amorce une banalisation qui passe par la mort de l'interdit [11]. » Des enquêtes faites sur des groupes d'étudiants par la Commission Meese ont montré qu'une consommation assez massive de matériel pornographique modifie l'image que l'on se fait de la femme et rend indulgent vis-à-vis du viol. Pour les jeunes lycéens et étudiants, la pornographie, c'est l'école du viol.

Le docteur Salinger, déjà cité, a souvent été amené, en tant qu'expert auprès des tribunaux, à constater l'influence de la pornographie chez certains jeunes. « J'ai rencontré des adolescents ou préadolescents qui s'étaient livrés à des agressions sexuelles après avoir été imbibés de films ou cassettes pornographiques. Parfois, ils ont tenté de réaliser ce qu'ils avaient vu une heure plus tôt. Je parle de jeunes entre douze et dix-sept ans. » C'est, selon lui, dans cette période d'âge que l'effet des images sur les comportements est le plus fort. « Certains adolescents fragiles présentent de grandes failles dans leur identité, et peuvent facilement succomber à des modèles qui leur paraissent attractifs. »

Les exemples sont nombreux, dans la presse locale et nationale. En Bretagne, pendant l'été 1991, une fille de quatorze ans a été violée, de façon répétitive et pendant deux mois, par un groupe de onze garçons, dont huit étaient mineurs. Ces garçons n'étaient pas des jeunes à l'abandon. Plusieurs appartenaient à des familles solides. La police découvrit que ces garçons possédaient des cassettes pornographiques qu'ils passaient et repassaient. Aujourd'hui, combien d'enfants sont exposés aux vidéos et

aux revues pornographiques que leurs propres parents, souvent, ramènent à la maison ?

Et combien de parents ont été confrontés à des cas semblables à celui-ci, que rapporte une mère de deux filles : « Mes filles ont eu une expérience avec un garçon de onze ans. Il a montré des photos porno à mes filles et à d'autres enfants du quartier. Plus tard dans la journée, il a invité mes filles chez lui pour jouer à des jeux vidéo, mais en fait il a essayé d'imiter les actes sexuels des photos porno sur ma fille de onze ans. Mon autre fille a été témoin de l'incident[12]. »

Les adolescents exposés à la pornographie ne plongent pas tous dans la délinquance sexuelle. Mais aucun ne sort totalement indemne. Selon le docteur Salinger, « les films pornographiques ou de grande violence ont sur eux un effet appauvrissant et déculturant, réducteur ». La pornographie leur donne notamment une image déformée de l'amour et de la femme qui inhibe leur capacité à élaborer une réflexion et un idéal plus élevé. « Lorsque la pornographie fait effraction dans l'univers psychique de l'adolescent, elle peut se fixer comme un modèle de comportement qui lui donne l'illusion d'une maturité. » Voilà qui est effrayant, lorsqu'on songe à la proportion d'adolescents qui, parfois très jeunes, sont entrés en contact avec le monde des fantasmes pornographiques. Le docteur Salinger précise que l'impact des images pornographiques est moindre si les adolescents les visionnent en groupe, car les échanges de points de vue leur permettent alors de prendre un certain recul. Mais l'adolescent qui est seul devant le spectacle pornographique risque d'intérioriser plus fortement ces images.

NOTES

1. *Meese Report, op. cit.*, pp. XVI et 265.

2. Franklin Mark Osanka et Sara Lee Johann, *Sourcebook on Pornography*, Lexington Books, 1989.

3. Reisman, *Soft Porn Plays Hardball, op. cit.*, pp. 105 et 73.
4. *Ibid.*, p. 30.
5. Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.*, p. 143.
6. Tony Anatrella, *Le Sexe oublié,* Flammarion, 1990, p. 122.
7. *Le Figaro,* 24 décembre 1998.
8. *Le Point*, 21 août 1993.
9. *New York Times,* 5 mai 1989.
10. Toutes les citations du Dr Bernard Cordier sont tirées d'un entretien personnel avec l'auteur.
11. *Le Point,* 24 octobre 1988.
12. *Meese Report, op. cit.*, p. 204.

VIII

DE LA PORNOPHILIE À LA PÉDOPHILIE

« Le prévenu, un professeur d'université de vingt-neuf ans, était entré en contact avec des enfants en se proposant bénévolement comme animateur de groupe dans un club de garçons et comme superviseur d'un programme de lecture pour jeunes gens d'âge scolaire. Le prévenu, qui s'était lié d'amitié avec les garçons, les avait invités dans son appartement où il leur avait donné de la nourriture, des sucreries et des spiritueux pour leur inspirer confiance et diminuer leurs inhibitions. Le prévenu avait ensuite montré aux garçons des films pornographiques montrant des actes d'homosexualité, de bestialité et des actes sexuels entre enfants de sexe masculin. Les garçons, qui étaient alors souvent en état d'ébriété, étaient invités à se déshabiller et à exécuter des actes sexuels avec le prévenu et entre eux. Le prévenu prenait des photographies de ces actes. »

Ce bref compte rendu, cité par Richard Poulin[1], introduit très à propos le sujet du présent chapitre : les liens subtils et complexes entre la pornographie (légale) et la pédophilie.

Les abus sexuels d'enfants ont récemment été propulsés au devant de l'actualité régionale, nationale et européenne. C'est un fléau dont l'ampleur commence seulement à être connue du public, qui s'en indigne profondément. Dans la seule année de 1997, il y a d'abord eu en Belgique l'affaire Dutroux. Puis il y eut, au pays de Galles, l'affaire des

homes pour enfants de l'Assistance publique, où l'on suppose que quelque douze mille enfants auraient été victimes de sévices par plus de quatre-vingts agresseurs, dont des éducateurs et des officiers de police. Peu de temps après, en mars, une enquête a abouti en France à l'arrestation d'environ deux cents personnes impliquées dans la production, la copie et la vente de cassettes vidéo pornographiques mettant en scène des enfants à partir de 6 mois. Puis, en juin, un deuxième coup de filet, conclusion de l'opération « Ado 71 », conduisit à l'arrestation de plus de trois cents personnes impliquées dans un autre réseau de pornographie pédophile.

Pour donner une idée de l'enfer vécu par les enfants victimes de ces réseaux, j'évoquerai simplement le cas d'Alessandro Moncini, un industriel italien qui fut arrêté par les autorités californiennes le 18 mars 1988 et jugé pour importation de matériel *kiddy porn* (pornographie infantile) aux États-Unis. Lors de son procès, le juge demanda l'audition d'écoutes téléphoniques du FBI, qui avaient enregistré le dialogue suivant, portant sur une fillette originaire du Mexique :

« Moncini : Que puis-je faire à ce petit animal ?
Correspondant : Tout.
M : Je peux l'enchaîner ?
C : Bien sûr.
M : La fouetter ?
C : Oui...
M : Je peux lui faire bouffer de la m... ?
C : Je ne sais pas...
M : Pisser dans sa bouche ?
C : Oui, je pense...
M : Enfoncer des aiguilles dans ses mamelons ?
C : Oui...
M : Et si le petit animal vient à être cassé... Je veux dire blessé...?

C : Faites disparaître le corps...
M : Et cela va coûter combien ?
C : 5000 dollars. »

Alessandro Moncini, qui encourait une peine de prison de trente ans et un million de dollars d'amende, ne fut condamné qu'à trois mois fermes, faute de preuves de sévices réels[2].

Outre ces réseaux plus ou moins organisés, les abus sexuels sur des enfants sont un drame d'une ampleur terrifiante. Selon un rapport sur *Les Enfants victimes d'abus sexuels* réalisé en 1992, 7,8% des femmes et 4,6% des hommes déclarent avoir subi un ou plusieurs abus sexuels avant l'âge de dix-huit ans. Dans ce même rapport, on lit que « l'âge où l'enfant est le plus à risque est entre neuf et douze ans, » et que 6% des enfants adressés à l'hôpital pour abus sexuels ont moins de six ans. Tous ces enfants sont marqués à vie sur le plan émotionnel ; certains d'entre eux reproduiront plus tard les crimes qu'ils ont subis[3].

En 1992, l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) répertoriait environ trente mille cas signalés d'enfants maltraités, dont vingt mille donnèrent lieu à des poursuites judiciaires et dix mille à un suivi administratif. Environ trois quarts étaient d'ordre physique et un quart étaient des sévices sexuels. Ces chiffres ne représentent qu'une petite partie de la réalité puisqu'on estime qu'entre 2 et 10% des cas sont découverts. Les sévices sexuels sont les moins visibles et donc les moins répertoriés. En tenant compte de cela, le Secrétariat d'État à la Famille estimait en 1990 à cinquante mille le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels[4].

Si la pédophilie est un fléau dans des pays qu'on n'ose plus appeler civilisés, elle l'est encore davantage dans certains pays du tiers monde où elle n'est pratiquement pas réprimée et où se rendent, par charters entiers, des ama-

teurs de garçons et fillettes à bas prix. En Thaïlande, dans les Philippines, au Brésil, en Malaisie, au Zaïre, au Ghana, au Viet-Nam, au Shri Lanka, des dizaines de millions de « touristes » se rendent chaque année pour se livrer impunément à leurs passe-temps sexuels sur des fillettes et de jeunes garçons. On estime que le tourisme sexuel représente 60% de l'ensemble des recettes touristiques en Thaïlande, et 50% au Kenya et aux Philippines. Cette forme de tourisme apporte trois milliards de dollars de revenus à la Thaïlande, et constitue sa première source de devises, ce qui explique le laxisme du gouvernement, du moins jusqu'à une époque toute récente.

En Thaïlande, on estime que deux cent mille enfants sont enlevés à leur famille ou kidnappés, notamment dans les camps de réfugiés, par des réseaux mafieux, puis livrés à la prostitution. Dans les hôtels de Bangkok et de Pattaya, ils sont séquestrés, battus, violés. La majorité finissent victimes du Sida, quand ils ne sont pas morts d'épuisement ou de blessures. Marie-France Botte et Jean-Paul Mari racontent l'enfer de ces enfants dans *Le Prix d'un enfant*[5].

Si je m'étends sur la pédophilie, c'est parce qu'elle est intimement liée à la pornographie. Les réseaux organisés de pédophiles échangent, vendent et collectionnent photos et cassettes vidéos de leurs victimes et de leurs sévices. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'évaluation du marché de la pornographie infantile en France. Aux États-Unis, la Commission Meese avait répertorié, en 1986, deux cent soixante publications régulières de pornographie enfantine *(kiddy porn),* un chiffre très certainement dépassé aujourd'hui. En Allemagne (de l'Ouest seulement), les experts de la police criminelle estiment que cent trente mille enfants sont contraints chaque année par leurs propres parents ou par des proches à participer à la production de matériel ou de spectacles pornographiques[6]. La pornographie infantile représente environ 1% de l'ensemble de la production por-

nographique, mais beaucoup plus en chiffre d'affaire, car la clandestinité fait monter les prix. Cela correspond, pour l'Allemagne, à la vente de dix ou vingt millions de magazines ou de cassettes vidéos. Le matériel et les spectacles pornographiques homosexuels ou hétérosexuels utilisant des enfants montrent des rapports sexuels génitaux, oraux ou anaux entre des enfants ou entre des adultes et des enfants, et parfois des tortures. La majorité des enfants utilisés ont entre sept et treize ans, mais on retrouve parfois des cassettes où des enfants de moins d'un an sont pénétrés par des adultes[7]. Le docteur Cordier m'a dit avoir visionné, au cours d'une session d'information organisée par Interpol, une cassette où un jeune garçon était violé avant, suppose-t-on, d'avoir été mis à mort.

La pornographie utilisant des enfants est lucrative. Selon le rapport du Parlement européen déjà cité :

> « Le développement de l'activité commerciale liée à la pornographie infantile est considérable et passe par des annonces, codées ou non, dans les magazines spécialisés, la presse quotidienne ou sur vidéotex... En Allemagne il existe également, selon certaines sources, un réseau d'échange de vidéocassettes regroupant environ trente mille membres, qui diffuse entre autres des films pornographiques utilisant des enfants[8]. »

Le Minitel, et maintenant Internet, sont devenus les moyens de communication privilégiés entre pédophiles pour vendre et acheter les vidéos ainsi produites, mais aussi pour échanger des tuyaux et des adresses. Le réseau démantelé en France en mars 1997 fonctionnait par Minitel. La police dit avoir localisé ce réseau en surveillant systématiquement trois serveurs Minitel. Or, les revendeurs ont avoué proposer ces vidéos sur une trentaine de serveurs. Par conséquent, on se demande combien d'autres réseaux fonctionnent encore en toute impunité. De toute manière, la

majorité des personnes interpellées sont déjà de nouveau en liberté. Il existe plus de six cents services de rencontre sur Minitel. Certains ont des noms explicites, comme 3615 ADO. France Télécom ne surveille pas les messages échangés, les considérant comme d'ordre privé. La police, qui, elle, effectue quelque surveillance, releva par exemple ce message sur le 3615 GOGAY : « Si vous avez de l'argent, je vous propose de rencontrer de tout jeunes garçons que vous pourrez soumettre à tous vos désirs[9]. »

Dans Les *Dossiers noirs du Minitel rose,* le journaliste Denis Perier montrait comment des adolescents pianotant sur le Minitel de leurs parents se sont laissés séduire par des annonces trompeuses émises par des pédophiles ; ou comment des jeunes femmes en quête d'aventures ont répondu à des propositions de rendez-vous fixés par Minitel, et se sont alors fait violer ou même assassiner[10]. Perier fait également remarquer que certains grands médias font preuve d'une hypocrisie flagrante en se scandalisant régulièrement contre la criminalité sexuelle, alors qu'à la suite d'un accord avec France Télécom ils se sont taillés la part du lion dans les services de messagerie rose.

Au sujet de la pornographie mettant en scène des mineurs, il faut ajouter un détail important : si la loi interdit l'utilisation de mineurs comme acteurs pornographiques, rares sont les contrôles permettant de vérifier l'âge réel des acteurs et des actrices. De fait, dans la pornographie la plus légalement commercialisée, nombre d'actrices sont mineures. Traci Lords, par exemple, a joué dans des dizaines de films pornographiques entre quinze et dix-sept ans ; les autorités ne s'en sont aperçues que bien plus tard, et ont fait alors retirer de la distribution les films en question. Ce genre de cas n'est pas rare, surtout pour les films d'importation, pour lesquels il est impossible de vérifier l'âge des « actrices ».

Par ailleurs, pour s'alimenter en photos et matériel divers,

les pédophiles disposent de bien d'autres sources que les documents interdits et clandestins. Certaines revues homosexuelles ayant pignon sur rue flirtent en permanence avec l'illégalité en publiant des photos « anatomiques » de jeunes garçons. Elles n'hésitent pas à afficher ouvertement leur approbation de la pédophilie, comme *Gai Pied Hebdo* qui écrit : « La sexualité puérile est encore un continent interdit, aux découvreurs du XXI[e] siècle d'en aborder les rivages [11]. » L'argument est connu et souvent ressassé : « l'évolution » des mentalités aidant, la même tolérance qui s'installe vis-à-vis de l'homosexualité s'appliquera bientôt à la pédophilie. Ce fut le discours tenu par Michel Caignet, éditeur du journal homosexuel *Gai France,* durant son récent procès pour son rôle de premier plan dans l'organisation du réseau « Toro Bravo » démantelé en juin 1997. Ce réseau produisait, reproduisait et vendait des cassettes pédophiles en provenance de Colombie.

Mais le point sur lequel je voudrais insister est celui-ci : la pédophilie n'est pas seulement liée à la pornographie infantile ; elle est intimement liée à la pornographie en général. Toute pornographie, même celle n'employant pas d'enfants, est une menace pour les enfants. Il y a à cela des raisons évidentes. Premièrement, il est bien connu que les pédophiles se servent de la pornographie courante pour « désinhiber » les enfants et les inciter aux rapports sexuels.

Deuxièmement, par leur vulnérabilité et leur confiance naturelle envers les adultes, les enfants sont les premières victimes, non seulement des pédophiles caractérisés, mais des intoxiqués de la pornographie en général. Abuser d'un enfant est beaucoup plus facile que violer une jeune femme, surtout pour un homme opérant seul. C'est aussi beaucoup moins risqué, car on convainc facilement l'enfant de se taire.

En outre, si, pour une majorité d'hommes adultes, le

désir sexuel envers les enfants est rarement tout à fait spontané, il est néanmoins facilement suscité. Selon une étude incluse dans le rapport du Parlement européen déjà cité, « 21 à 23% des hommes sont stimulés sexuellement par des enfants. Dès lors, nombreux sont les hommes qui n'excluent pas totalement la possibilité d'avoir des contacts sexuels mais une certaine inhibition les retient. La pornographie tend à abolir cette inhibition et à déclencher la violence sexuelle à l'égard des enfants [12] ». Il ne faut pas se voiler la face : le désir sexuel de l'homme est extrêmement malléable et peut être facilement éveillé, amplifié ou dévié par des images ou des messages très divers. La consommation fréquente de pornographie rend la pulsion sexuelle excessivement sensible et facilement stimulée. Un homme saturé d'images pornographiques en vient couramment à être sexuellement excité par des enfants ; parfois même par ses propres enfants, d'autant qu'il a déjà avec eux une relation affective et des contacts quotidiens.

Selon une enquête réalisée dans les prisons pour la Commission Meese, 77% des pédophiles ayant molesté des petits garçons et 87% de ceux qui ont molesté des petites filles ont avoué le rôle déterminant de la littérature pornographique sur leurs pensées et leurs comportements [13]. Le rapport spécifie bien que la littérature pornographique dont il s'agit ici n'est pas exclusivement pédophile et clandestine. Il s'agit le plus souvent de la pornographie accessible dans le commerce.

En mars 1991, un magistrat du Parquet de Langon déclarait à l'occasion de l'arrestation d'un homme qui avait enlevé et violé une fillette : « Dans ce genre d'affaires, on fait toujours la même constatation : les coupables collectionnent les revues pornographiques ainsi que des films vidéo-porno du commerce ou enregistrés sur Canal Plus. En outre, ils sont tous des adeptes frénétiques du Minitel rose [14]. » Cette année-là furent assassinés Jérémie (six ans),

Miguel (onze ans), Sarah (six ans), Anaïs (dix ans), Laurence (quatorze ans et demi), Sylvie (dix-sept ans), Marie-Ange (treize ans et demi), Ingrid et Muriel (dix ans).

Rien ne peut refléter de façon aussi dramatique le lien entre la pornographie légale et les abus sexuels sur enfants que ce fait divers mentionné par le *New York Times* :

> « Le numéro de décembre 1984 de *Penthouse* contenait une série de photomontages de tortures érotisées de femmes asiatiques attachées avec des cordes, pendues à des arbres, et sectionnées en morceaux. On ne sait pas si ces graphismes photographiques ont incité un crime qui eut lieu deux mois plus tard, où une fille chinoise de huit ans, habitant Chapel Hill en Caroline du Nord, fut kidnappée, violée, assassinée et laissée pendue à un arbre [15]. »

Et voici encore un autre fait divers :

> « Le 22 octobre 1990, dans la ville de Norman, dans l'État d'Oklahoma, un garçon a été attaqué dans un parc public. On lui a arraché les yeux et mutilé les parties génitales. [...] L'agression reproduisait à l'identique un récit détaillé dans un article de *Hustler* [16]. »

Il faut encore mentionner un autre facteur important qui fait de la pornographie légale un vecteur de la pédophilie et des abus sexuels sur les enfants : de façon déguisée ou même parfois évidente, un grand nombre de revues pornographiques utilisent et stimulent le désir sexuel pervers des adultes pour les enfants. En effet, les thèmes enfantins sont très courants dans ces revues. *Playboy,* par exemple, a abondamment utilisé, dans ses dessins humoristiques, le personnage de la petite fille exhibant innocemment des attributs sexuels alléchants, séduite par le pervers. Le même style fut longtemps repris par *Lui.* Les dessins

humoristiques de ces revues font souvent intervenir des personnages appartenant à l'univers enfantin, comme le Père Noël ou Blanche-Neige et les Sept Nains, en leur prêtant des intentions sexuelles perverses. Cette volonté d'introduire la sexualité perverse dans le monde de l'enfance est une référence et un appel directs à la mentalité et la stratégie du pédophile, qui est en fait un personnage pathologiquement immature mélangeant le monde de l'enfance et celui de la sexualité [17]. » D'ailleurs, le « cartooniste » de *Hustler*, Dwaine Tinsley, qui dessinait mensuellement les exploits « humoristiques » d'un pervers *(Chester the Molester)* abusant sexuellement des enfants, fut arrêté en 1989 pour abus sexuels sur des enfants, y compris sur sa propre fille qu'il viola entre treize et dix-huit ans.

Plus grave encore, les jeunes femmes qui sont utilisées comme modèles dans les magazines pornographiques sont souvent photographiées dans des accoutrements, des coiffures et des poses évoquant l'innocence de l'enfance. Il en est de même dans les films. Souvent, la pilosité naturelle du pubis a été partiellement ou complètement rasée, ce qui contribue à évoquer le corps de la petite fille impubère. Avec le thème du viol, c'est le personnage de la lycéenne perverse ou ingénue qui est le plus souvent utilisé dans les scénarios pornographiques. Tous ces stratagèmes éditoriaux, parfaitement conscients de la part des professionnels qui les utilisent, visent à capter et éveiller les pulsions pédophiles latentes du lecteur, en les déculpabilisant [18].

Judith Reisman, une universitaire qui a réalisé plusieurs enquêtes sur la pornographie, a montré, devant la Commission Meese, la présence insidieuse des thèmes pédophiles dans les magazines pornographiques dit *soft core*. Elle a relevé que des images de relation sexuelle avec des pseudo-enfants apparaissaient en moyenne 8,2 fois par numéro de *Playboy*, 14,1 fois par numéro de *Hustler*, et 6,4 fois par numéro de *Penthouse*.

De même, le sociologue Richard Poulin a relevé dans la pornographie une nette évolution vers les thèmes pédophiles :

« Après avoir dénudé la femme, après avoir ouvert tous ses orifices, maintenant, il lui reste à promouvoir la disparition de tabous comme ceux de l'inceste et de la pédophilie. Dans les photos, le texte et les bandes dessinées, on peut désormais remarquer une augmentation du nombre d'adolescentes ou de pseudo-adolescentes et d'enfants mis en scène. Sur le plan photographique, l'évolution est nette. Ainsi, pour *Playboy,* en 1966-1967, il n'y a que deux photos d'adolescentes ou de pseudo-adolescentes sur 149 ; en 1974-1975, 22 photos sur 146 et en 1982-83, 46 sur 152. De plus, les *playmates* du mois semblent être de plus en plus jeunes. S'il semblait évident qu'en 1967-1968, les jeunes femmes étaient âgées de vingt-deux ou vingt-trois ans, comme l'indiquait leur *curriculum vitae* publié dans le magazine, en 1974-1975, elles avaient l'air plus jeunes, et en 1982-1983, elles l'étaient sûrement. Dans le *Penthouse Letters* du mois de juillet 1983, une jeune adolescente affiche, sur son pull, l'âge de douze ans, et dans le *Lui* du mois de juillet de la même année, le mannequin de la page centrale n'a sûrement pas plus de seize ans. Photographe à *Playboy,* David Hamilton est maintenant connu internationalement pour ses photos de jeunes adolescentes lesbiennes. Il s'insère dans une stratégie à long terme déployée par cette industrie. Déjà en 1976, le *Playboy* du mois d'avril avait présenté sur sa page de couverture une femme d'allure très jeune, entourée d'oursons en peluche et de poupées de chiffon. Depuis, la tendance s'est accentuée. Au cours des dernières années, on a donc assisté à un double phénomène : la pornographie a infantilisé les femmes tout en donnant aux enfants et adolescentes une maturité sexuelle d'adulte [19]. »

Plus loin, Poulin précise :

« Les magazines diffusés massivement, comme *Penthouse, Playboy* ou *Lui*, contiennent, eux aussi, des scènes, des récits ou des images mettant en scène des enfants, des adolescent(e)s ou des pseudo-adolescent(e)s. À titre d'exemple, en analysant les textes de onze magazines pornographiques majeurs publiés en juillet 1983, j'ai relevé un total de vingt-quatre situations impliquant des enfants et des jeunes. Cela ne concernait ni les dessins ni les bandes dessinées où l'utilisation des enfants est beaucoup plus fréquente. Par exemple, dans *Lui* de février 1983, 25% des dessins sont axés autour de la sexualité des enfants tandis que pour *Playboy*, édition française de février 1983, la proportion des dessins utilisant des enfants atteint 22%[20]. »

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il est bien clair que la pornographie exploite et exacerbe des pulsions pédophiles et que les enfants en sont les victimes indirectes. En particulier, la croissance fulgurante du nombre d'incestes dans les vingt dernières années est sans aucun doute liée à la banalisation de la pornographie. Un père ou un beau-père consommateur de pornographie va fréquemment se tourner vers sa fille ou belle-fille pour assouvir ses fantasmes. Non pas nécessairement parce qu'il a des pulsions pédophiles, mais parce qu'il s'agit d'une victime facile et soumise à l'autorité parentale, et que le parent incestueux a déjà avec elle un rapport émotionnel et physique. Parce que le porno-toxicomane incestueux a intériorisé la mythologie pornographique, il n'est pas rare qu'il s'imagine que sa fille, malgré ses réticences, est au fond d'elle-même consentante. Accusés, certains vont même jusqu'à prétendre que c'est elle qui les a séduits.

La Commission Meese entendit les témoignages de certaines victimes de l'obsession pornographique de leur père ou beau-père. Quelques extraits suffiront à en donner la teneur[21]. S'ils paraissent répétitifs, cela est simplement dû à la banalité du phénomène :

« Mon abus commença à l'âge de trois ans. Mon père gardait des valises entières de magazines pornographiques et les utilisait pour se donner des idées [...]. J'ai eu les mains attachées, les pieds liés au ruban adhésif, la bouche bâillonnée. Cela a continué jusqu'à mes quinze ans. »

« J'ai été abusée par mon beau-père entre sept et treize ans. Il avait des piles et des piles de *Playboy*. Il m'amenait dans sa chambre ou son bureau, me montrait des photos, et disait : "C'est ce que font les grandes filles. Si tu veux être une grande fille, il faut faire ça, mais il ne faut jamais le dire à personne." Je devais poser comme les filles sur les photos. Je me rappelle aussi qu'il m'a montré un dessin humoristique de *Playboy* représentant un adulte qui avait une relation sexuelle avec un enfant. »

« Mon père avait un chevalet près de son lit. Il plaçait une photo sur le chevalet et, comme un professeur, il me disait : "C'est ce qu'on va apprendre aujourd'hui." Et puis il faisait sur moi comme la scène de la photo. »

« Lorsque j'avais onze ans et demi, il a commencé à utiliser des magazines. Dans ces magazines, il y avait des photos d'une femme qui en masturbait une autre, et de deux hommes et une femme qui avaient des relations sexuelles orales, anales et vaginales. C'est avec ces magazines qu'on a commencé à avoir des relations dans lesquelles je devais imiter les positions avec lui. »

« Il m'incitait en me montrant des magazines pornographiques qu'il gardait dans la salle de bains. Il me disait que ce n'était pas mal puisque des gens le faisaient dans les magazines. Il me disait que tous les pères faisaient ça avec leurs filles, même les pasteurs. Les magazines, disait-il, servent à m'apprendre des choses sur le sexe. »

« L'inceste a commencé quand j'avais huit ans. Je ne comprenais pas pourquoi mon père faisait ces choses. Je pensais

que c'était mal, mais il essayait de me convaincre que c'était normal. Il trouvait des magazines avec des photos et me disait que c'était des pères et des filles qui avaient des relations sexuelles. Il me disait que si c'était publié dans des magazines, c'est que c'était normal, sinon ils ne le publieraient pas. »

« Il me suspendait à l'envers dans un placard et il insérait des objets dans mon vagin. Parfois, il me battait d'abord. [...] Il regardait ses magazines porno tous les jours, pour se donner des idées de choses à faire subir à mes sœurs et à moi. »

Il convient de bien remarquer que, dans plusieurs de ces cas, le parent abusif s'inspire et se sert de la pornographie la plus courante, disponible chez tous les marchands de journaux (dans un cas, c'est *Playboy* qui est mentionné).

Parfois, ce sont les films pornographiques diffusés à la télévision qui déclenchent les situations incestueuses. Le docteur Bernard Cordier m'a signalé deux cas d'inceste coïncidant avec le film X de Canal Plus, qu'il a eu à examiner en qualité d'expert auprès des tribunaux. « Dans un cas, où la mère était complice, le père organisait l'orgie familiale autour de la télévision, le film porno de Canal Plus servant de modèle à imiter. Dans un autre cas, le père entraînait sa fille de douze ans à voir ce film et la caressait en même temps, en pensant que le film l'excitait. » Cela se passait il y a dix ans, précise le docteur Cordier, à une époque où les vidéos étaient encore peu répandues. Aujourd'hui, la fréquence de projection de films pornographiques dans les foyers a considérablement augmenté, et il est à parier que les situations incestueuses ont fait de même.

NOTES

1. Richard Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.*, p. 100.
2. Cité dans Désiré Dutonerre, *La Marée noire de la pornographie ; un fléau*

aux origines et aux conséquences mal connues, Éditions de Chiré, 1992, p. 60.

3. Marceline Gabel (éd.), *Les Enfants victimes d'abus sexuels en France*, PUF, 1992, p. 39.

4. *Le Nouvel Observateur*, 23 mars 1989.

5. Marie-France Botte et Jean-Paul Mari, *Le Prix d'un enfant*, Robert Laffont, 1993.

6. Parlement européen, *Rapport de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la pornographie, op. cit.*

7. Cité lors de la *Nordic Conference on Prostitution and Pornography*, à Helsinki (Finlande) du 3 au 5 mai 1995.

8. Parlement européen, *Rapport de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la pornographie, op. cit.*

9. Denis Perier, « Note d'information sur le Réseau Voltaire », pour la *Fédération des Familles de France*, le 10 mars 1994.

10. Denis Perier, *Le Dossier noir du Minitel rose*, Albin Michel, 1988.

11. *Gai Pied Hebdo*, 31 janvier 1991.

12. Parlement européen, *Rapport de la commission des libertés publiques et des affaires intérieures sur la pornographie, op. cit.*, p. 30.

13. *Meese Report, op. cit.*

14. Cité dans Dutonerre, *La Marée noire de la pornographie..., op. cit.*, p. 260.

15. *New York Times*, 4 février 1987.

16. Cité par Flynt-Vega, *Hustled, op. cit.*, pp. 256-257.

17. Reisman, *Soft Porn Plays Hardball, op. cit.*, p. 114.

18. *Ibid.*, p. 153.

19. Richard Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.*, pp. 61-62.

20. *Ibid.*, p. 98.

21. *Meese Report, op. cit.*, pp. 197, 203, 205, 206. On mesure bien, à travers tous ces exemples, l'hypocrisie qui consiste à systématiquement dénoncer la pornographie infantile, illégale, tout en absolvant *a priori* la pornographie légale.

IX

L'HOMME ÉMASCULÉ

Le journaliste Gilles Lapouge a bien saisi la portée spirituelle de la pornographie dans l'article « pornographie » qu'il écrivit pour l'*Encyclopaedia universalis* (tome XVIII) : « Les corps s'échangent sans préférences et s'accouplent au hasard, sans exaltation ni crainte. Là s'évanouit toute personnalité et, pour ainsi dire, la différence sexuelle elle-même. Là dépérit l'idée même que nous nous faisons de l'homme, du désir, de la société et de l'histoire, du temps et de la mort. Nous dérivons dans la direction de ce "zéro absolu" que Nietzsche annonçait. Nous voyons se pratiquer une sexualité qu'il faut bien appeler nihiliste. Le discours pauvre et aplati de la pornographie, parce qu'il célèbre la fin de la sexualité telle qu'elle fut toujours vécue (c'est-à-dire réglée par une grille compliquée d'interdits), annonce la fin du "moi", l'avènement d'un homme, d'une femme "sans qualités", l'évanouissement de ces catégories que nous tenions pour consubstantielles à nous-mêmes : le beau et le laid, le répugnant et le désirable, le désir et le dégoût, le choix et le refus, la liberté et la contrainte, le jeune âge et le grand âge, l'un et le multiple, le moi et l'autre et, à la fin, le sexe masculin et le sexe féminin. »

Une civilisation qui tolère la pornographie à l'échelle actuelle ne peut être qu'engagée dans une phase profondément suicidaire. Nous allons voir ici comment ce nihilisme

pornographique pénètre en l'homme pour éroder insidieusement tout ce qui le fait homme, et particulièrement tout ce qui le rend capable d'aimer l'autre.

Indépendamment de ses liens avec la criminalité sexuelle, la pornographie est dangereuse parce qu'elle manipule la part subjective de la sexualité humaine, qui est le côté le plus sensible et influençable de l'être humain. Nous avons vu par exemple qu'en raison du pouvoir d'empreinte des images sexuellement explicites, la pornographie est susceptible de créer une dépendance psychique très puissante. Bien entendu, les conséquences d'une telle dépendance se font sentir dans la vie relationnelle du consommateur de pornographie, et tout particulièrement dans sa vie de couple, le cas échéant.

La sexualité n'engage pas seulement le corps, mais toutes les dimensions du psychisme. Toute activité sexuelle, même purement mentale, agit sur la personnalité, de manière plus ou moins durable. Elle joue sur notre affectivité, donc sur notre aptitude à aimer. C'est pourquoi la sexualité ne devrait jamais être traitée comme un divertissement inoffensif. Un divertissement, normalement, ne porte pas à conséquence sur les structures de la personnalité et sur la vie relationnelle. Ce n'est pas le cas avec la sexualité.

Les expériences sexuelles sont mémorisées plus fortement que d'autres, et laissent des empreintes émotionnelles. Lorsque l'union sexuelle est vécue dans le cadre d'un amour durable, cette mémoire émotionnelle rapproche les partenaires et contribue à souder leur intimité. Par contre, lorsque des rapports sexuels sont pratiqués avec des motivations égoïstes et infantiles, ils ont tendance à consolider ces aspects égoïstes et infantiles de la personnalité. La sexualité vécue sur un mode purement fantasmatique, coupée de toute relation affective réelle, tend à enfermer la personne dans un isolement émotionnel et à épuiser son aptitude à communiquer ses sentiments.

Par essence, la sexualité est toujours relationnelle. S'il n'en était pas ainsi, si le besoin sexuel de l'être humain n'était pas un besoin de communiquer, la masturbation individuelle suffirait à combler tout le monde (alors que, dans la réalité, elle ne fait que générer de la frustration). Le consommateur de pornographie, lui, se livre à un rapport avec une personne imaginaire, une personne anonyme, qui n'existe, pour lui, que sur le papier ou sur son écran cathodique. Il s'agit donc d'une sexualité désincarnée, narcissique et masturbatoire. C'est la raison pour laquelle elle agit négativement sur les capacités relationnelles du consommateur, en le repliant sur lui-même.

La banalisation de la pornographie n'est pas étrangère à la crise conjugale et à la misère affective qui caractérisent une part grandissante de la population. La sexologue Andrée Matteau a fait ce constat à l'occasion du traitement d'un patient souffrant d'impuissance [1]. Son impuissance, découvre-t-elle, ne relève pas d'un problème fonctionnel, puisqu'il peut facilement maintenir une érection devant une projection de diapositives érotiques. Le patient lui explique alors que son impuissance ne se manifeste que lorsqu'il tente de faire l'amour, mais qu'il a des érections normales en présence de matériel pornographique, qu'il fréquente assidûment. Andrée Matteau n'est pas parvenue à aider ce patient à surmonter son besoin de pornographie et à retrouver une vie sexuelle normale. Elle en est venue à se demander si la consommation de pornographie ne pouvait pas entraîner des effets irréversibles sur le comportement sexuel.

Le psychiatre Roland Coutenceau s'alarme également de l'effet perturbateur de la pornographie sur un grand nombre d'hommes. « La banalisation des scènes pornographiques n'est pas neutre. À trop mettre entre parenthèses l'aspect relationnel, il est certain que vous favorisez une manière de fonctionner de sujets frustres, qui ont des difficultés à éta-

blir des relations de sociabilité dans les relations amoureuses. C'est un accélérateur de transgressions ou de dérapages, ou même de frustrations. En effet, la pornographie est une représentation de la sexualité qui privilégie la satisfaction dans l'immédiateté, alors que, dans la réalité de la vie quotidienne, c'est tout un travail relationnel pour arriver en position sexuelle. Par conséquent, on a un facteur de déstabilisation du fonctionnement psychique, pour des sujets que la société n'accompagne pas vers la socialisation de la relation humaine amoureuse. » Le docteur Coutenceau, qui se définit comme un libéral et se garde bien d'appeler à la censure, prône davantage d'« accompagnement » des jeunes, voire des « cours d'éducation émotionnelle » pour les aider à résister à l'influence déstructurante du message pornographique, auquel ils sont fréquemment soumis. « Plus de liberté suppose plus de structuration du caractère. [...] Dans la mesure où le matériel pornographique est disponible, il faut une éducation et un encadrement accrus pour contrebalancer cette influence. » En même temps, il reconnaît le caractère utopique de ce vœu pieux : « Je ne sais pas comment la société pourrait faire cela. C'est l'éternel problème de l'éducation. »

Cette préoccupation est louable. De la même manière, Richard Poulin, dans *La Violence pornographique,* regrette que « la pornographie constitue actuellement le discours dominant sur la sexualité humaine. Elle contrôle l'espace laissé vide par les pouvoirs publics qui refusent toujours une réelle éducation sexuelle dans les écoles. Souvent, elle est la source d'information pour les jeunes curieux de découvrir leur sexualité, le corps d'autrui et la relation sexuelle. La pornographie se nourrit de cette misère d'information et d'éducation sexuelles. À ce titre, les sondages effectués au Canada ont montré que ce sont surtout les adolescents qui sont les plus grands consommateurs de pornographie illustrée[2]. »

Est-ce à dire que davantage d'éducation sexuelle ou « émotionnelle » suffirait à réduire la puissance de nuisance de la pornographie et rendrait inutile toute forme de répression ? On peut en douter. Surtout si, par éducation sexuelle, on entend faire enfiler des préservatifs sur des pénis en plastique, comme le pratique le CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du Sida en Ile de France) dans les collèges et lycées. Même avec davantage de tact, le risque est grand d'augmenter encore l'overdose de sexe dans le mental des adolescents.

Les réticences du docteur Coutenceau envers toute restriction imposée à la rapacité des pornographes sont compréhensibles. Pour ma part, il me semble qu'à partir du moment où un produit est reconnu comme toxique, des mesures doivent être prises pour en limiter les dégâts. En l'occurrence, il ne s'agit pas seulement de protéger les consommateurs ; il s'agit également de protéger les femmes et les enfants contre les comportements potentiellement abusifs ou criminels des consommateurs. En attendant les « limites structurantes » et l' « éducation émotionnelle » (qui s'en chargera ?), ne doit-on pas réfléchir de façon plus pragmatique ? La culture, comme la médecine, ne devrait-elle pas être tenue avant tout de ne pas nuire ? Si elle nuit de manière flagrante, comme c'est le cas pour la pornographie, ne doit-on pas l'en empêcher, avant de se préoccuper de « contrebalancer » sa nuisance ?

La pornographie donne à voir une sexualité fictive, simulée et irréaliste. Le consommateur, en s'imprégnant de cette image irréelle, s'enferme dans un monde infantile de fantasmes, et généralement dans une pratique compulsive de la masturbation qui se prolonge bien au-delà de l'adolescence. Sa vie sexuelle se métamorphose : de relationnelle, elle devient narcissique, c'est-à-dire purement égoïste, le partenaire n'étant imaginé que comme objet de plaisir.

C'est pourquoi on a pu dire, très justement, que la pornographie émascule l'homme, dissipant au niveau du fantasme son potentiel amoureux. Le *play-boy* n'est-il pas ce garçon qui joue avec l'amour, cet être désinvolte, immature, incapable d'accéder à l'engagement et la responsabilité qui caractérisent l'amour véritable ?

La consommation régulière de magazines ou films pornographiques développe une tendance au voyeurisme, lequel constitue l'une des deux déviations par érotisation du regard (l'autre étant l'exhibitionnisme). L'érotisation du regard signifie que le regard est vécu de plus en plus comme une fonction sexuelle. Les gros plans pornographiques permettent en effet au regard du voyeur de pénétrer dans le corps des modèles, d'une manière qui est presque impossible dans la réalité. Cette érotisation du regard a tendance à perdurer dans la vie quotidienne, et à teinter d'une atmosphère sexuelle les rapports avec l'autre sexe, au point que les femmes et même les enfants sont perçus d'abord comme des êtres sexuels à séduire ou à « violer » par le regard. Plus qu'une érotisation du regard, il s'agit véritablement d'une érotisation de l'âme (dont les yeux sont les fenêtres, dit-on) : devant une jolie femme ou une jeune adolescente, l'intoxiqué de la pornographie ne voit plus une personne, mais un corps sexué. Rappelons comment tel détenu pour viol raconte ce qui se passait dans sa tête lorsqu'il se trouvait assis en face d'une jolie femme : « Je la regarde et puis il y a comme un déclic, il y a des pensées d'une violence exceptionnelle, de viol. Et d'un coup, je ne vois plus qu'un corps[3]... »

Plus grave encore, la pornographie sépare sexualité et affection. « L'homme immergé dans la pornographie est amené à séparer la sexualité des rapports affectifs. La pornographie promeut le sexe entre parties du corps, le sexe sans personnes. Ce que fait la pornographie, écrivit Susan Sontag, c'est creuser chez le voyeur un fossé entre son

existence en tant qu'être humain et son existence en tant qu'être sexuel, alors que, dans la vie quotidienne, une personne saine est quelqu'un qui empêche un tel fossé de se creuser[4]. »

Le philosophe américain Roger Scruton, dans son magistral ouvrage *Sexual Desire*, définit l'obscénité comme ce qui porte atteinte à l'intégrité de la personne, c'est-à-dire à l'unité de son esprit et de son corps. La pornographie est précisément cela : c'est un regard qui, non seulement efface la personne derrière son corps, mais encore désintègre son corps en parties qui font chacune, séparément, l'objet du désir du voyeur[5].

Le point de vue psychanalytique, tel que le présente par exemple Tony Anatrella, est ici particulièrement éclairant. « La sexualité inconsciente, on l'a vu, existe dans son état primitif de façon morcelée sur des zones corporelles isolées les unes des autres ; c'est pourquoi la psychanalyse parle de pulsions partielles, qui cherchent leur plaisir chacune pour leur propre satisfaction et non pas l'union sexuelle, et l'objet qu'elle a obtenu pour son plaisir ne saurait s'identifier dans l'inconscient avec un partenaire quelconque. Dans l'inconscient, il n'y a pas de partenaires précis[6]. » On constate donc que les modes de représentation pornographiques sont calqués sur le modèle de la sexualité inconsciente. La fréquentation pornographique exacerbe les pulsions inconscientes, qui ne connaissent que le « principe de plaisir », au détriment du Moi, lequel ne peut se consolider qu'en intégrant le « principe de réalité » qui fonde la capacité à établir de véritables liens relationnels.

« Dans l'inconscient, continue Anatrella, la pulsion sexuelle n'est pas unifiée. Elle demeure relativement soumise au régime des pulsions premières, mais pour exister dans la réalité extérieure, elle doit être transformée par le Moi qui, autour du noyau affectif de la personnalité, va lui donner toute son affectivité[7]. »

Dans cette délicate alchimie fondée sur un nécessaire rapport de force entre le « principe de plaisir » et le « principe de réalité », la consommation compulsive de la pornographie déséquilibre les forces au profit du premier, piégeant la pulsion sexuelle dans les méandres de l'inconscient, c'est-à-dire dans des modes primaires et narcissiques. Car ce que donne à voir la pornographie n'a rien à voir avec la réalité, celle de la sexualité féminine notamment. La pornographie aliène l'homme de cette réalité qu'il est censé conquérir pour s'accomplir. Plus de pornographie, c'est plus d'inconscient et moins de réalité, donc moins de relationnel. C'est plus de plaisir, peut-être, mais un plaisir sans joie.

Par quelque bout qu'on la prenne, la pornographie est fortement anti-éducative. Elle inhibe, détruit même, le potentiel amoureux de l'homme. Pire, elle le fait régresser dans l'immaturité psychique et relationnelle, un état où il demeure incapable de canaliser sa pulsion sexuelle vers un rapport d'affectivité pour la mettre au service de l'amour. Elle infantilise et émascule l'homme.

C'est pourquoi ce que dit le psychanalyste Tony Anatrella au sujet de l'idéologie du sexe-loisir, à savoir qu'elle forme d'« éternels adolescents[8] », s'applique particulièrement à la pornographie. La prolongation du stade psychologique de l'adolescence, parfois au-delà de trente ans, est un trait marquant de notre société. L'homme s'engage de plus en plus tôt dans l'activité sexuelle, mais en même temps il a de plus en plus de mal à accéder à la maturité et à la responsabilité. D'autres psychologues font un diagnostic comparable : une proportion inquiétante d'hommes serait saisie par le « syndrome de Peter Pan », l'incapacité chronique de grandir psychiquement et de s'intégrer au monde adulte de la responsabilité familiale et sociale[9]. Jouant en surface certains rôles sociaux, ces hommes, intérieurement, sont pour ainsi dire « figés » au stade de l'adolescence.

C'est que, bien souvent, ils sont touchés dès l'adolescence par cette culture pornographique dissolvante et déstructurante. Si, comme on le dit, l'adolescent (le garçon plus encore que la fille) a besoin d'expériences initiatiques pour rompre avec l'enfance et pénétrer de plain pied dans le monde adulte, on peut dire que la pornographie est une anti-initiation, une expérience traumatique qui infantilise l'adolescent et inhibe son passage à la pleine maturité.

On comprend donc que la pornographie nuit gravement au bonheur de l'homme et de la femme. L'image faussée, inversée de la femme que véhicule le mythe pornographique, celui-là même qui fascine le voyeur invétéré, est un mensonge qui pénètre profondément dans son esprit, au point de structurer son attente et son attitude à l'égard de l'autre sexe. Si l'on en croit cette mythologie, la femme jouit d'être l'instrument des fantasmes primitifs et agressifs de l'homme. Même quand un niveau intellectuel, le porno-toxicomane se rend compte du caractère illusoire et faux de ce mythe lorsqu'il n'a pas complètement perdu contact avec la réalité, il ne peut s'en détacher tout à fait au niveau émotionnel.

Notons que le mythe pornographique est exactement le contraire de ce qu'enseigne tout livre un peu sérieux sur la vie sexuelle du couple. Pour une vie sexuelle satisfaisante dans le couple, le principe de base, qui subit évidemment des variantes, est le suivant : c'est à l'homme de sentir les besoins de la femme et d'accompagner ses désirs. L'amant apprécié, et par conséquent épanoui, est le contraire exact du personnage auquel s'identifie l'intoxiqué de pornographie : c'est un homme qui se met au service des désirs de la femme, qui développe une grande sensibilité au mouvement du désir féminin pour y répondre de son mieux. La pornographie, et toute la culture imprégnée des mêmes mythes, sont donc profondément anti-amour, et même anti-

sexualité, dans le sens où elles produisent littéralement des incapables et des frustrés en amour.

La parodie grotesque et mensongère de psychologie féminine que propage la pornographie va en empirant au fur à mesure qu'on passe de la pornographie douce à la pornographie dure. L'importance croissante de la représentation de la fellation et de la sodomie en est l'illustration ; il n'y a guère que dans les films porno que les femmes atteignent l'orgasme par contact oral avec un sexe mâle. Dans *Gorge profonde,* le premier film pornographique à très large diffusion, nous l'avons dit, une femme frigide découvre, pour ainsi dire, que son clitoris est au fond de sa gorge : elle ne jouit qu'en s'engouffrant des pénis dans la bouche. Voilà le type des scénarios ridicules qui construisent une image grossièrement fausse de la sexualité féminine (ce qui n'a pas empêché des critiques et même des sociologues libérés d'accueillir ce film comme une œuvre « féministe », sous prétexte qu'il parle exclusivement du plaisir féminin) ; et ce sont de telles images que des hommes cherchent désespérément à faire coïncider avec la réalité du peu d'intérêt de leur femme pour ce genre d'exercice.

Même remarque au sujet de la sodomie, que la pornographie a considérablement contribué à « vulgariser ». Elle est devenue un élément central de quasiment tous les films pornographiques, au point qu'une actrice porno qui refuserait la sodomie ne trouverait pas un emploi dans le milieu aujourd'hui. Dans toutes ces scènes, la femme se tord et gémit de plaisir, bien entendu. La sodomie, jadis infamante, fait l'objet d'une vaste promotion, y compris dans des revues non strictement pornographiques. Il va de soi que l'autre face de cette mode est qu'une sexualité normale devient implicitement dévalorisée, voire culpabilisée ; « Tel ce couple venu consulter à l'initiative du mari qui considérait sa femme comme anormale car elle refusait d'être sodomisée », commente Tony Anatrella[10].

L'analyse du sociologue italien Francesco Alberoni, auteur de nombreux ouvrages remarquables sur l'amour et l'amitié, permet de mieux comprendre ce qui se passe sous l'influence de la pornographie.

> « La pornographie (masculine) représente les femmes comme des êtres assoiffés de sexe : poussées par une pulsion irrésistible, elles ne pensent qu'à se jeter sur le pénis de l'homme. Telle est, du moins, la manière dont les hommes croient que les femmes se comportent avec eux. La pornographie imagine les femmes dotées des mêmes pulsions que les hommes et leur attribue les mêmes désirs et les mêmes fantasmes ; elle fait ainsi coïncider désirs masculins et désirs féminins : deux personnes quelconques, à un moment quelconque, veulent l'une de l'autre la même chose. Il n'y a ni offre, ni demande, ni échange. Chacun donne tout et reçoit tout. Le désir se manifeste et il est satisfait à coup sûr[11]. »

En d'autres termes, la pornographie nie l'altérité, elle refuse la différence entre l'homme et la femme, cette différence qui fait toute la richesse, en même tant que la difficulté, de l'amour. Elle façonne l'autre à sa propre image immature, ce qui est bien le propre du narcissisme.

On ne peut sous-estimer l'influence de cette mythologie sur le psychisme de l'homme, et notamment sur celui de l'adolescent. Ce dernier s'efforce, non sans difficulté, de découvrir l'autre sexe et d'entrer en contact avec lui et, en même temps qu'il se forme une image de la femme, il façonne sa propre identité. Ce délicat processus ne peut qu'être profondément perturbé par le choc des images et des messages pornographiques. Tout le travail amoureux qui consiste à gagner le cœur de l'autre est occulté par l'imagerie pornographique, et devient incompréhensible à celui qui a fait son éducation par ce biais. Cet immense problème de déchiffrage de l'autre, qui est une tâche si fon-

damentale d'une vie d'homme, est brouillé, saboté par l'immonde mensonge pornographique.

La suite de l'analyse d'Alberoni ne manque pas non plus d'intérêt. Elle permet de mieux comprendre comment ce mythe pornographique, où la femme est l'image grotesque de l'homme dominé par ses pulsions primaires, peut si facilement conduire à considérer le viol comme normal ou, tout au moins, à minimiser ses conséquences.

> « Pourquoi le viol est-il un traumatisme si grave ? Parce qu'il est le lieu où s'affrontent le plus durement la sexualité masculine comme désir impersonnel, discontinu, irresponsable, et le désir féminin. Dans ses fantasmes, l'homme imagine que s'il était possédé par dix femmes et cloué à terre, obligé d'en passer par leur volonté, il n'en serait pas affecté. Ce ne serait, bien sûr, pas le cas dans la réalité mais il en est ainsi en imagination. À l'opposé de ce qu'il est pour la femme, le viol est un fantasme érotique positif pour l'homme. [...] L'homme se plaît à s'imaginer dans un rôle passif. Dans ses fantasmes, il est toujours prêt à s'abandonner. La femme, au contraire, a absolument besoin de pouvoir choisir entre le oui et le non [12]. »

Alberoni fait observer que même une prostituée ne peut supporter le viol. L'homme « a également le plus grand mal à comprendre le traumatisme que représente le viol pour les prostituées. Celles-ci se sentent avilies par le viol qu'elles ressentent comme une atteinte grave. Être possédée contre sa volonté est, pour toute femme, intolérable. La prostituée peut faire n'importe quoi avec n'importe qui, à condition de l'avoir décidé [13]. »

La pornographie est le principal facteur de propagation du fameux mythe machiste du viol, qui dit que « la femme aime être violée », ou bien qu'« elle l'a cherché » lorsque cela lui arrive. La prééminence de ce mythe dans le psychisme mas-

culin est encore étonnamment forte, malgré sa sévère condamnation culturelle. Ce mythe, malheureusement, s'incarne trop souvent dans la réalité, comme nous l'avons évoqué. Il reste à montrer qu'il s'incarne souvent là où on l'attend le moins : dans le lit conjugal. En effet, si la pornographie est en partie responsable de nombreux cas d'inceste, elle est aussi souvent associée à la violence conjugale. Dans un couple épanoui, la sexualité a pour vocation d'être l'un des modes de communication primordiaux qui fondent l'intimité du couple, liant les conjoints à un niveau émotionnel profond ; il s'agit d'un lien proprement spirituel, puisque l'intimité sexuelle implique un contact d'âme à âme. Il est certain que, pour beaucoup de couples, la rencontre dans le lit conjugal constitue un moment d'intimité qui concerne autant l'être spirituel que l'être charnel. Lorsque l'esprit d'un des partenaires est encombré de références pornographiques, celles-ci interfèrent inévitablement avec ces deux aspects complémentaires de la vie du couple, un peu comme si les putains que fréquente virtuellement le mari hantaient le lit conjugal. Le mari intoxiqué devient de plus en plus incapable de vivre sa sexualité comme un acte d'amour avec sa femme, et projette dans la relation ses fantasmes d'avilissement ainsi que sa culpabilité. Les rapports sexuels deviennent alors une source d'humiliation, de ressentiments et de malentendus qui minent l'unité du couple.

Cela débouche soit sur des formes de violence ou de chantage sexuel, soit, plus fréquemment, sur l'épuisement de la vie sexuelle du couple, le mari perdant tout intérêt affectif pour son épouse qui ne peut se plier à ses fantasmes. C'est pourquoi, directement ou indirectement, la pornographie est à l'origine d'une grande misère conjugale et de nombreux divorces.

Des épouses ont raconté, devant la Commission Meese, la déchéance de leur mari tombé sous l'influence de la pornographie [14]. Voici des extraits de quatre témoignages :

« Mon mari gardait dans sa table de nuit une collection de magazines pornographiques sadomasochistes. Une fois, j'ai refusé d'être attachée comme sur ses magazines, et il m'a attachée de force au lit et m'a sodomisée. »

« Mon fiancé et moi avons vu un film pornographique, qui contenait des scènes masochistes. Après, il a voulu me bâillonner et m'attacher. Il était comme fou. [...] Je me suis mise à pleurer et à crier, je me suis dégagée et je lui ai donné un coup de pied dans les testicules, ce qui l'a calmé. Je suis partie en courant de la maison. Le jour suivant, il m'a appelée pour s'excuser, mais c'en était fini avec lui. »

« Il m'a battue parce que je refusais de le laisser enfoncer son poing dans mon vagin, comme dans ses magazines pornographiques. »

« Lorsque nous sommes rentrés de cette soirée, il m'a dit que ses copains l'enviaient d'avoir une femme à "baiser", après le film porno qu'ils venaient de voir ensemble. Il m'a dit ça en enlevant son manteau. Puis il s'est déshabillé complètement et m'a forcée à lui faire une fellation. Je ne l'ai pas faite de mon plein gré. [...] Puis il m'a prise de force sur le canapé. Tout ça a duré environ cinq minutes. Quand il a fini, il s'est habillé et est reparti à la réunion. Je me sentais vraiment honteuse et humiliée. »

Dans *La Violence pornographique,* Richard Poulin cite des témoignages similaires de femmes qu'il a interviewées. La plainte la plus courante émanant de femmes dont les maris ou les amis consomment de la pornographie se rapporte au fait d'avoir été forcées de se laisser sodomiser, malgré le profond déplaisir et la douleur que cela leur causait. Dans d'autres cas, l'homme exigeait d'introduire des objets dans leur vagin, de les attacher, ou de les faire pénétrer par le chien domestique [15].

Par ailleurs, parce que la pornographie hypertrophie la

pulsion sexuelle, le consommateur tend à projeter ses fantasmes sexuels sur ses rencontres occasionnelles. Ainsi, manipulé de l'intérieur par des images pornographiques qui le hantent, et insatisfait dans son couple, un mari peut être poussé à chercher des satisfactions sexuelles ailleurs. S'il est père de jeunes filles pubères, il n'est pas rare que son attachement affectif envers elles s'érotise. Nombreux sont les consommateurs de pornographie qui en viennent à abuser sexuellement de leurs enfants.

Enfin, il faut bien voir que la pornographie alimente des fantasmes de sexualité adultère. Pire, le désir qui s'y trouve exacerbé est celui du sexe anonyme, avec une ou plusieurs femmes totalement inconnues, sans aucun respect de ces femmes en tant que personnes, mais avec le plaisir pervers de les traiter comme des objets. Ce fantasme, qui ne peut être satisfait avec leur propre femme, incite certains maris à rechercher des relations adultères. Plus fréquemment, c'est vers les prostituées qu'ils se tournent, au risque de transmettre à leur épouse des maladies sexuellement transmissibles (il arrive en effet souvent que les femmes contaminées par le VIH l'aient été par leur mari infidèle).

NOTES

1. Cas cité par Richard Poulin,, *La Violence pornographique, op. cit.*, pp. 125-126.
2. *Ibid.*, p. 28.
3. Cité dans *Le Monde*, 29 octobre 1997.
4. March Bell, « The case for censorship of pornography », *The World and I*, juillet 1986.
5. Roger Scruton, *Sexual Desire : A Philosophical Investigation*, Phoenix, Londres, 1994.
6. Tony Anatrella, *Le Sexe oublié, op. cit.*, p. 149.
7. *Ibid.*, p. 27.
8. Tony Anatrella, *Interminables adolescences*, Le Cerf, Cujas, 1988.
9. Dan Kiley, *Le Syndrome de Peter Pan*, Odile Jacob, 1996.

10. Tony Anatrella, *Le Sexe oublié, op. cit.*, p. 90.
11. Francesco Alberoni, *L'Érotisme,* Pocket (Ramsay, 1987), p. 14.
12. *Ibid.*, p. 89.
13. *Ibid.*, p. 90.
14. *Meese Report, op. cit.*, pp. 206, 207, 217.
15. Richard Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.*, pp. 137-138.

X

L'ÉROTISATION DE L'ADOLESCENCE

Le « syndrome de Peter Pan » qui, semble-t-il, touche de plus en plus d'hommes adultes, est intimement lié à une déficience dans le développement psychosexuel et dans l'apprentissage de la relation de couple. Chez les jeunes, explique le psychologue Guy Durand dans *L'Éducation sexuelle,* les expériences sexuelles « risquent de bloquer leur développement affectif vers la maturité psychosexuelle. En effet, en s'habituant à vivre la sexualité au simple niveau du plaisir, on se rend progressivement incapable de la vivre, même plus tard, comme langage et comme engagement. »

Autrement dit, les désirs sexuels ont tendance à se cristalliser au stade des premières expériences. C'est la raison pour laquelle, par exemple, un enfant victime d'abus sexuels aura une forte tendance à reproduire, une fois adulte, les réactions infantiles liées à cette expérience. Souvent, il deviendra lui-même un parent abusif (on estime que 80% des parents abusifs ont été des enfants abusés).

À la puberté, l'éveil de la sexualité ne signifie pas sa maturité. Il signifie plutôt le début d'un processus de croissance, au cours duquel l'adolescent doit parvenir à maîtriser les désirs de son corps, en les intégrant dans un projet d'amour véritable.

L'adolescent qui s'engage trop tôt dans des relations sexuelles risque d'inhiber cette croissance naturelle de son

caractère. Sa sexualité a tendance à s'établir sur un mode narcissique et culpabilisant qu'il aura bien du mal, ensuite, à dépasser. Même l'abus de la masturbation, qui accompagne généralement le contact avec la pornographie, risque de perpétuer cette habitude jusqu'à l'âge adulte.

« Nous savons par ailleurs, écrit Tony Anatrella, que l'évolution de la vie sexuelle a tendance à s'arrêter aux premiers plaisirs éprouvés et qu'en les répétant l'individu s'empêche de progresser et d'accéder à des formes d'élaborations supérieures. C'est ainsi que la plupart des expériences sexuelles (abus pendant l'enfance, viol, jeux sexuels enfantins ou adolescents, séduction de l'adulte, fixation à des pulsions partielles, voyeurisme, exhibitionnisme, masturbation, prostitution, homosexualité) restent en mémoire et se réactualisent dans des comportements ou dans des troubles psychiques [1]. »

Anatrella, on s'en doute, fait figure d'exception dans le milieu psychanalytique, où condamner la masturbation et l'homosexualité est de très mauvais goût. Pourtant, il est à cet égard plus freudien que bien des psychanalystes en vogue, qui évitent soigneusement de rappeler que Freud considérait la masturbation comme un facteur névrogène majeur.

Il va sans dire que la masturbation en fantasmant sur des images pornographiques n'est pas du même ordre qu'un abus sexuel subi de la part d'un adulte. Le fait qu'il s'agisse d'images et non de rapports réels constitue une différence de taille. Lorsqu'il fantasme en regardant de la pornographie, le jeune consommateur reste essentiellement maître de lui-même, et n'est pas littéralement envahi par la volonté d'un autre, comme c'est le cas dans toute forme d'abus. Toutefois, cette différence n'élimine pas le caractère potentiellement traumatique de la fréquentation précoce de la pornographie. Pour un grand nombre d'adolescents, la masturbation devant des images pornographiques repré-

sente les premières « expériences sexuelles » ; des expériences qui, si elles n'impliquent pas un contact physique avec une autre personne réelle, sont néanmoins marquantes. Elles sont toujours négatives, car elles véhiculent une image effrayante de la femme et de la sexualité.

Dans son classique sur *La Sexualité masculine,* le psychanalyste Didier Dumas, élève de Françoise Dolto, écrit que la première relation sexuelle constitue l'équivalent d'une « révélation », qui va marquer la vie sexuelle future au même titre qu'une révélation mystique engagerait la vie religieuse d'une personne[2]. Qu'en est-il lorsque cette première relation sexuelle et les suivantes se font mentalement avec des images de femmes anonymes et vicieuses ? On a, au niveau de la sexualité subjective, l'équivalent de l'initiation réputée désastreuse de l'adolescent ou du préadolescent par des prostituées. « Les fantasmes sexuels ont pour rôle de maintenir en vie des représentations qui permettent de retrouver la révélation qu'a été la jouissance sexuelle », explique Didier Dumas. C'est dire que la vie fantasmatique de l'adolescent initié et fasciné par la pornographie va être dominée par les mythes mensongers et terrifiants de cet univers. Il va être lié à ce type de sexualité comme par un puissant complexe psychique.

L'une des découvertes les moins discutables de la psychanalyse concerne l'importance des fantasmes sexuels, dont le refoulement provoquerait les névroses. Au départ, Freud avait formulé une première hypothèse appelée « théorie de la séduction », qu'il résumait ainsi : « L'hystérie [ce terme désignait dans son esprit la plupart des névroses] est déterminée par un incident sexuel primaire survenu avant la puberté et qui a été accompagné de dégoût et d'effroi. Pour l'obsédé, ce même incident a été accompagné de plaisir[3]. »

Par la suite, Freud modifia sa théorie, reconnaissant que ce ne sont pas tant les incidents traumatiques de l'enfance

qui produisent les névroses, mais les fantasmes de l'enfant qui, lorsqu'ils sont perçus par celui-ci comme menaçants, sont refoulés dans l'inconscient. Des fantasmes refoulés peuvent être créés par des expériences réelles, mais pas nécessairement. Ils peuvent naître de situations apparemment anodines, ou même sans autre raison que les pulsions internes de l'enfant. Si Freud situe principalement ce processus dans l'enfance, il peut agir également durant l'adolescence, tant que la personne n'a pas acquis suffisamment d'autonomie psychique pour maîtriser son univers symbolique. Dans cette perspective psychanalytique, la pornographie correspond à l'intrusion d'un monde de fantasmes pervers et donc culpabilisants qui, par la peur et la honte qu'ils suscitent, peuvent déclencher des réactions psychiques traumatiques, sources de névroses. Psychiquement parlant, la pornographie est donc abusive sur l'enfant ou l'adolescent. Elle injecte en lui des fantasmes qui, même s'ils n'ont pas leur source dans des abus réels, sont néanmoins pathogènes. Combien d'adolescents se sont sentis littéralement envahis par ou peut-être absorbés dans le monde fantasmatique de la pornographie, au point que celui-ci domine entièrement leur regard sur l'autre sexe et leur image d'eux-mêmes en formation ?

Le docteur Bernard Cordier, déjà cité, apporte une réflexion tout à fait concordante sur « l'impact des premiers émois sexuels », d'un point de vue non psychanalytique. Sans remettre en cause l'hypothèse psychanalytique d'une certaine forme de sexualité infantile, il considère que la vraie sexualité s'éveille à la puberté. « Il y a une recherche du plaisir dans l'enfance, mais elle est de l'ordre de l'oralité, puis de la sensualité. Pour moi, la véritable sexualité apparaît avec la capacité orgasmique. Elle ne peut exister physiologiquement avant douze ans. » Ce sont donc, dit-il, surtout les circonstances de l'éveil de la sexualité à la puberté qui peuvent déterminer l'orientation

sexuelle. « Les premières expériences avec orgasme s'impriment en quelque sorte sur une zone vierge du cerveau, comme sur un disque dur. On sait que le souvenir des premiers émois est particulièrement prégnant. En d'autres termes, les réflexes sexuels sont très fortement conditionnés par les premières véritables expériences sexuelles. L'influence de la pornographie, qui justement déclenche chez de nombreux adolescents ces premiers émois, est donc indiscutable. Elle imprime son "style" pervers dans la mémoire qui influence la sexualité ultérieure. »

Dans *La Mémoire du désir*, le sociologue Michel Dorais formule une théorie identique, qu'il résume en trois idées maîtresses :

> « La première : nous avons tous vécu, durant l'enfance, l'adolescence ou même l'âge adulte, des frustrations ou des traumatismes qui ont fortement marqué de leur empreinte notre mémoire et, par voie de conséquence, notre imagination érotique. La deuxième : notre quête amoureuse et sexuelle vise, plus ou moins consciemment, à nous remettre en présence de ces frustrations ou traumatismes afin de les résoudre une fois pour toutes grâce à des scénarios cette fois gagnants, dont l'accomplissement est célébré par l'orgasme. La troisième : si la passion amoureuse ou sexuelle s'avère tellement déstabilisante, c'est précisément parce qu'elle remet en scène des relations qui rappellent ces dérapages antérieurs dans notre vie émotive. D'abord ressentie comme salvatrice, la reviviscence du passé peut tout aussi bien calmer les anciens traumatismes que les aggraver ou en causer de nouveaux [4]. »

Cette théorie explique le caractère « addictif » de certains comportements sexuels, et de l'*addiction* à la pornographie en particulier : « La nécessité de reproduire, tel un rituel magique, certaines situations associées à des traumatismes antérieurs, proviendrait d'une incapacité à nous libérer

autrement de ces traumatismes et de leurs séquelles[5]. » Les comportements « addictifs » sont des scénarios compulsifs toujours perdants, liés à des situations traumatiques originelles trop angoissantes, dont aucune issue victorieuse n'est possible. Le traumatisme que représente l'éveil à la sexualité par la pornographie rentre dans cette catégorie. Car comment rendre victorieux et valorisant le rapport onanique avec une putain de papier ?

Le défi de l'adolescent est de conquérir un sentiment clair de son identité en réalisant l'intégration de son psychisme. En simplifiant, on peut dire que l'adolescent s'éveille, d'un côté, à des idéaux et, de l'autre, à des pulsions, et qu'il doit parvenir à unifier ces deux forces qui l'écartèlent. Ses pulsions physiques doivent être canalisées vers un idéal positif de lui-même et de sa vocation sociale, et ses idéaux doivent, pour ne pas s'épuiser en rêveries, s'incarner dans des activités physiques. Bien entendu, le succès de cette alchimie humaine dépend de l'éducation, mais aussi plus généralement de la culture dans laquelle baigne l'adolescent. Une image valorisante de lui-même, un idéal responsabilisant de l'amour, doivent lui permettre de transformer ses pulsions sexuelles brutes en une énergie vitale de croissance et à les canaliser vers un projet de vie.

Selon le psychiatre Roland Coutenceau : « Au niveau inconscient, imaginaire, il y a une part de violence dans la sexualité de tout homme, un côté animal, sauvage, égoïste, même si on se la joue à la relationnelle. Mais la pornographie réduit la sexualité à ce côté primaire, en supprimant tout le côté social. [...] C'est une sexualité coupée de toute relation interpersonnelle. Sans ce travail de situer l'autre, il y a accélération du processus primaire. Cela peut produire de véritables bombes ambulantes. »

« Les pulsions, non déterminées quant à leur orientation, insiste de son côté le psychanalyste Tony Anatrella, se cultivent, s'enrichissent grâce au jeu d'images et de scénarios

intérieurs stimulés par les sensations et les informations qui viennent de l'extérieur[6]. » Aucun psychanalyste ne viendrait contredire cette analyse, qui suffit, à elle seule, à comprendre la puissance de nuisance de la pornographie sur les enfants et les adolescents.

Le docteur Suzanne Képès, directrice de l'enseignement à la Faculté de Médecine Paris-Nord, explique que la maturation psychologique suppose d'avoir su sublimer la composante narcissique qui sous-tend le fantasme du sexe anonyme (chez l'homme : « désirer n'importe quelle femme sans l'aimer et dans un rapport de pouvoir ou de mépris ») ; c'est ce fantasme qu'alimente l'usage de la pornographie, comme celui de la prostitution. Ce fantasme est encore à l'état brut mais puissant chez l'adolescent. « Chez les adolescents et adolescentes, il y a un besoin profond d'affirmer la virilité ou la féminité et ils ne savent pas encore l'établir sur des bases d'amour. Si l'on enlève le rapport à l'argent, le processus psychologique est le même que dans la prostitution : c'est l'affirmation de son pouvoir et de son identité au besoin sans amour, voire dans le mépris, même s'il y a ensuite remords et culpabilité[7]. » La socialisation et la maturation émotionnelle de l'adolescent nécessitent qu'il surmonte cette pulsion par un idéal plus élevé. La fréquentation de l'univers pornographique l'en empêche, en excitant et hypertrophiant cette composante primaire et agressive.

Car les adolescents, inutile de le préciser à nouveau, constitue une catégorie importante de consommateurs de pornographie. « Pour ne citer qu'un exemple, écrit ainsi Norbert Campagna, j'avais, il y a quelques années, un élève de 14 ans qui possédait toute une collection de magazines pornographiques (notamment *Hustler* et *Penthouse*) et qui les apportait en classe pour les montrer à ses camarades. Pour se les procurer, il lui suffisait d'aller dans une librairie-papeterie où la vendeuse les lui vendait sans le

moindre problème. Ce même élève possédait aussi plusieurs cassettes vidéos *hard core* avec des scènes qu'il avait copiées de la télévision[8]. »

Au même titre que d'autres sous-cultures qui exploitent les pulsions autodestructrices et antisociales de l'adolescent, la pornographie peut grandement contribuer à maintenir un individu dans ce qu'Anatrella appelle une « éternelle adolescence », cet état d'immaturité chronique qui fait qu'un adulte reste incapable d'unifier le monde imaginaire de ses fantasmes narcissiques et le monde relationnel réel. Le fossé creusé entre fantasmes et réalité est encore aggravé par le fait que la pornographie induit une vie sexuelle virtuelle, ou plutôt une vie sexuelle réelle avec des partenaires virtuels. Dans cet univers mental et masturbatoire, les fantasmes tournent à vide et s'emballent. Illustrant cette « confusion entre le niveau fantasmatique et la réalité, » le docteur Coutenceau rapporte la sincère perplexité d'un de ses patients : « Où sont ces filles qu'on voit dans les films pornographiques ? » Un autre exprime candidement la même frustration : « J'ai lu que toutes les femmes rêvent de se faire baiser par plusieurs hommes. »

Il arrive que l'empreinte des messages pornographiques prenne le dessus sur la réalité, que le décalage devienne trop déchirant : un porno-toxicomane franchit alors la ligne de la psychose ou/et de la criminalité.

Remarquons en passant que la pornographie n'est pas seule en cause. Le cinéma, dont les jeunes représentent une part grandissante de la clientèle, propose souvent une vision de l'amour (« l'amour-testicule ») guère propice à aider les adolescents. Le docteur Salinger se rappelle le trouble suscité au sein d'un groupe d'adolescents, lorsque deux éducateurs décidèrent de leur montrer le film *Basic instincts*.

Il y a longtemps que l'amour-passion a cédé la place, dans la culture de masse, à l'amour-pulsion. Mais le dernier chic est l'amour-inceste et l'amour-meurtre. Dans *Seul*

contre tous, raconte *Télérama,* « Le boucher retrouve sa fille, une gamine de quatorze ans, quasi autiste. [...] Puisqu'elle est la seule pour laquelle il éprouve une amorce de sentiment humain, il va donc l'aimer. Et pour pimenter cette apologie de l'inceste père-fille, l'auteur nous inflige d'abord une scène de meurtre d'une rare complaisance, au cours de laquelle le boucher rate sa victime, ce qui permet à la caméra de bien la montrer se convulsant dans son sang[9]. » Dans l'autre sens, on appréciera l'amour-nécrophile, très « gothique », dans *J'aimerais pas crever un dimanche,* dont le héros, employé dans une morgue, a un rapport sexuel avec le cadavre d'une jeune femme, ce qui la ressuscite. De même, le film canadien *Kissed,* présenté en 1997 au festival de Cannes, raconte l'attirance sexuelle d'une femme pour les cadavres.

Mais revenons au sujet plus spécifique de la pornographie. En l'absence d'éducation structurante et de repères familiaux pour compenser l'influence de la pornographie, l'adolescent submergé par l'imaginaire pornographique peut perdre pied avec la réalité. Il en vient alors à interpréter ses rapports à l'autre sexe par des modèles primaires et trompeurs : « Elle me sourit, donc elle veut coucher avec moi. »

Certains adolescents touchés par la pornographie subissent cette frustration en s'enfermant dans une compulsion masturbatoire qui entame sérieusement leur confiance en eux et leur amour-propre. Mais d'autres vont jusqu'à vouloir faire plier la réalité à leurs fantasmes. D'où, par exemple, l'épidémie de *date rape* en Amérique du Nord, notamment dans les campus : les filles sont contraintes par la force (souvent l'alcool aidant de part et d'autre) à des relations sexuelles par des garçons qui ne comprennent plus ou ne tolèrent plus leur refus.

D'une manière générale, il est indéniable que la valorisation récente de la sexualité adolescente et l'érotisation de

l'univers culturel des adolescents créent une forte pression qui va dans le sens d'une dégradation des rapports entre filles et garçons. Selon une étude américaine, 60% des filles qui ont eu un rapport avant quinze ans et 74% de celles qui l'ont eu avant quatorze ans y ont été poussées par la menace ou la force, généralement par un adolescent plus âgé [10]. Et, lorsqu'on demande à des jeunes filles de plus de seize ans, ayant déjà eu des rapports sexuels, sur quel sujet elles aimeraient être informées davantage, une majorité de 84% répondent : « Comment dire non sans froisser l'autre [11] ? »

La pornographie n'est pas étrangère à ce climat d'incompréhension et de coercition. Les adolescents, fascinés par la sexualité, sont facilement absorbés dans l'univers pornographique, où s'exhibe une lamentable parodie de la masculinité, de la féminité et de l'amour, où les rapports sont fondés sur le désir brut non socialisé, sur l'humiliation, la domination, l'anonymat, la transgression et le fétichisme des organes sexuels.

Cette tragique confusion appartient au vécu douloureux de millions d'adolescents. Tout parent ou éducateur attentif et sensible peut se rendre compte du désarroi dans lequel sont plongés les adolescents lorsqu'ils ne parviennent pas à donner un sens positif à leurs émotions et à intégrer la sexualité dans un projet d'amour véritable.

Tout cela n'est pas non plus sans graves conséquences sociales. Car la génération qui a grandi avec le marché pornographique se trouve atteinte d'une épidémie plus grave que le Sida : l'immaturité psychique, qui conduit à l'irresponsabilité familiale et sociale, ce « syndrome de Peter Pan » que l'on pourrait tout aussi bien appeler le « syndrome du *playboy* », prenant ce dernier mot au sens littéral de l'homme piégé dans l'univers ludique de l'enfance.

Nous avons construit, dit le psychanalyste Tony Anatrella, une « société adolescentrique », qui retarde ou

empêche la transition des adolescents vers l'âge adulte en les maintenant dans des fantasmes narcissiques. Notre civilisation du loisir entretient chez eux l'illusion que le but de la vie est de « s'éclater », tandis que l'omniprésence de l'image valorise la surface des choses, donc l'imitation plutôt que les valeurs intérieures. Et c'est dans la pornographie que ce phénomène est le plus dévastateur ; car, on ne le répétera jamais assez, rien n'influence plus le caractère des adolescents que ce qui touche la sexualité.

On s'inquiète, depuis quelque temps, de la santé psychologique et physique des jeunes en France : la consommation d'alcool et de drogues est en augmentation chez les mineurs, et le suicide fait des ravages chez les quinze-vingt-quatre ans, pour lesquels il constitue la deuxième cause de mortalité (40 000 tentatives de suicides par an dans cette tranche d'âge). Un rapport de juin 1997 du Haut Comité de la Santé publique (HCSP) sur la santé des jeunes dresse un constat alarmant. Les auteurs « jugent très sérieuse cette situation et demandent que des mesures soient prises d'urgence. » Belle parole vide de proposition concrète, qui montre bien l'impuissance des autorités. Ce n'est évidemment pas avec des budgets que l'on va résoudre ce profond malaise, cette volonté d'effacement et d'autodestruction des jeunes. Comme le disait il y a déjà trente ans le psychanalyste Viktor Frankl, renversant la définition réductionniste freudienne de la sublimation, l'hypertrophie morbide de la sexualité est d'abord le résultat d'un vide existentiel, d'une crise du sens de la vie [12]. Anatrella parle, lui, d'une crise de l'« Idéalité », tout comme sa consœur Janine Chasseguet-Smirgel dans *La Maladie d'idéalité* [13].

Il est de bon ton d'attribuer cette déprime des jeunes aux difficultés socio-économiques actuelles. C'est une imposture : la mort de l'idéal est bien plutôt l'œuvre d'une culture qui, depuis trente ans, par intérêt commercial ou par

snobisme anti-bourgeois, a fait de la déstructuration morale sa mission principale. On ne peut aujourd'hui nier qu'une partie importante de notre production culturelle (si l'on englobe dans ce terme tout ce qui a la prétention de l'être) est clairement devenue nuisible, toxique,« addictive », pathogène. Les insecticides les plus puissants, paraît-il, fonctionnent par saturation de stimuli sexuels olfactifs, qui finissent par épuiser les insectes. Voilà, me semble-t-il, une bonne métaphore pour décrire l'environnement culturel sur-érotisé dans lequel baigne la jeunesse d'aujourd'hui. La liberté d'expression inclut-elle celle d'empoisonner l'esprit des jeunes et de leur injecter une violence sexuelle qu'ils actualiseront par la suite, faisant ainsi payer une société qui, au lieu de les éduquer, a protégé à leurs dépens le répugnant commerce des marchands de sexe ?

NOTES

1. Tony Anatrella, *Non à la société dépressive,* Flammarion, 1993, p. 217.
2. Didier Dumas, *La Sexualité masculine,* J'ai lu, Albin Michel, 1990, p. 31.
3. Sigmund Freud, cité dans Marie Balmary, *L'Homme aux statues. Freud et la faute cachée du père,* Grasset & Fasquelle, 1979, p. 181.
4. Michel Dorais, *La Mémoire du désir : Du traumatisme au fantasme,* VLB éditeur, Montréal, 1995, p. 14.
5. *Ibid.,* p. 26.
6. Tony Anatrella, *Le Sexe oublié, op. cit.,* p. 149.
7. Suzanne Képès, *Les Dossiers de la prostitution internationale,* n°1, janv-fév-mars 1989.
8. Norbert Campagna, *La Pornographie, l'éthique et le droit, op.cit.,* p. 183.
9. *Télérama,* 17 février 1999.
10. Alan Guttmacher Institute, *Sex and Americans Teenager,* 1989.
11. Sondage réalisé par Planned Parenthood et cité dans *op.cit., USA Week end,* 27-29 décembre 1991.
12. Viktor Frankl, *Raison de vivre,* Tricorne, 1993.
13. Janine Chasseguet-Smirgel, *La Maladie d'idéalité,* Éditions Universitaires, 1990.

XI

JUSQU'OÙ VA LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Ceux qui défendent la pornographie, que ce soit par intérêt ou par principe, le font toujours au nom de la sacro-sainte « liberté d'expression » et s'insurgent à ce titre contre toute tentative d'appliquer les lois condamnant « les outrages aux bonnes mœurs », et contre la censure en général. À ce titre, l'hypocrisie des pornographes est comparable en plus nuisible à celle des paparazzi, qui se servent, eux, de l'argument fallacieux de « l'information » pour donner en pâture à la foule la vie privée d'autrui. La question aujourd'hui n'est plus tant « comment protéger la liberté de la presse ? » que « comment contrôler son pouvoir ? », un pouvoir de plus en plus assujetti aux intérêts économiques. Que d'exemples avons-nous aujourd'hui des dangereuses dérives du pouvoir médiatique, capable de créer et de manipuler soupçons, rumeurs et amalgames contre quiconque ! Ce qui faisait dire à François Léotard, qui en fit récemment les frais : « Qui aura le courage juridique et politique d'arrêter, en France, le glissement constant de la dérision vers la diffamation, de la diffamation vers l'insulte et bientôt de l'insulte vers la violence[1] ? » Du courage juridique et politique, il en faudra aussi, et plus encore, pour affronter les vociférations organisées des pornocrates et de leurs complices, et mettre un frein au commerce honteux qui dégrade la femme au rang d'objet de consommation.

À chaque tentative des autorités d'interdire la diffusion d'un magazine ou d'un film pour raison d'obscénité, nos intellectuels se mobilisent et érigent ledit magazine ou film en victime de la répression policière. Par exemple, lorsqu'en octobre 1976 la Commission de contrôle de l'audiovisuel interdit le film *Exhibition 2,* qui fait l'apologie du sadisme sexuel, un « Comité pour la liberté d'expression » proteste avec, en tête, des journalistes du *Monde* et de *Libération,* mais aussi des acteurs comme Michel Piccoli et des écrivains comme Gilles Deleuze.

Tout récemment, dans son édition du 18 septembre 1997, *L'Événement du jeudi* titre : « Le cinglant retour du puritanisme. *Lolita* interdite aux USA. » Le film qui fait l'objet de cette censure raconte les amours d'un professeur de quarante-cinq ans avec sa belle-fille de douze ans. Les ravages de la pédophilie justifient amplement, à mon avis, l'interdiction d'une telle œuvre dans le circuit du cinéma grand public. Rappelons qu'il s'agit d'un *remake* du film de Kubrick (1962), lui-même inspiré d'un roman de Nabokov, œuvre culte des pédophiles branchés. Le personnage de Lolita a également servi de modèle à de nombreux films pornographiques. La cause douteuse défendue ici par *L'Événement du jeudi* est typique du réflexe de Pavlov d'un grand nombre de médias, qui aboient dès qu'on touche à une œuvre dite culturelle, sans se soucier du risque qu'elle fait peser sur les enfants.

Ne nous y trompons pas : lorsqu'elle n'est pas simple démagogie, cette incessante croisade dom-quichottesque contre de fantomatiques censeurs puritains et dictatoriaux est, en réalité, une stratégie bien maîtrisée. À titre d'exemple, je mentionnerai l'une des provocations du projet ORNICAR, initialisé par le « Réseau Voltaire », lequel vise explicitement « l'abandon de "bonnes mœurs" », comme il est annoncé dans le numéro intitulé « Censure » du journal *Maintenant* (le directeur de la publication de ce journal est

P.-D.G. d'une structure éditoriale comprenant plusieurs revues pornographiques et services messageries roses télématiques).

Fin 1993, le projet ORNICAR a lancé, dans une semi-clandestinité, une revue pornographique de luxe intitulée *Sans Nom, la Revue des Mœurs*. Par son aspect outrageusement pornographique, cette revue était une provocation destinée à susciter une réaction du Parquet, laquelle devait permettre à ses auteurs de s'afficher comme victimes de persécutions et leur donnerait prétexte à une campagne de presse dénonçant l'atteinte à la liberté de la presse. En réalité, aucune réaction officielle ne semble s'être manifestée. Peu de temps après son lancement, cette revue fut néanmoins retirée de la vente, et les éditeurs firent courir la rumeur qu'ils agissaient sur la menace de poursuites judiciaires. Même *Le Canard enchaîné,* peu suspect de velléité à la censure, dénonça cette manœuvre en ces termes :

> « Les rédacteurs de *Sans Nom, la Revue des Mœurs,* jeune magazine sur papier glacé, esthétique et culturel (plus cul que turel), penchent, eux, pour l'interprétation la plus restrictive du texte [l'article 227-24]. Au point de redouter (ce qui n'est pas acquis, à s'en tenir à la lettre de la loi) des interventions en rafale des ligues de vertu. Avec un brin de provoc, bien sûr, *Sans Nom* annonce même sa disparition imminente pour cause d'ordre moral. C'est un petit peu publicitaire[2]... »

Je n'ai cité cet épisode, assez typique, que pour montrer qu'il y a, du côté des promoteurs de la pornographie, une stratégie offensive, agressive et manipulatrice, consistant à faire de la liberté de la presse une arme rhétorique redoutable utilisée à des seules fins commerciales ou politiques.

Faut-il rappeler que la liberté d'expression n'occupe pas, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, une

position prioritaire ? Elle ne figure qu'à l'article 19 d'un texte qui, avant l'énumération de tous les droits, place dans son article 1 la dignité humaine. En outre, le Pacte sur les Droits civils et politiques, article 19, alinéa 3, a pris soin de préciser que l'exercice de la liberté d'expression peut être « soumis à des restrictions » nécessaires « au respect des droits ou de la réputation d'autrui, ou à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique ». Le racisme, l'appel à la violence, l'apologie du crime, tombent sous le coup d'interdits très stricts en matière de publication, à cause du danger potentiel qu'ils représentent pour l'ordre public. Pourquoi n'en irait-il pas de même de la pornographie dure, qui est, sinon un appel au viol, du moins toujours une atteinte à la dignité de la femme ?

La liberté d'expression ne saurait légitimer le fait de dégrader et d'humilier la femme en la représentant comme un objet de jouissance sexuelle. Pourtant, c'est bien au nom de la liberté d'expression que même d'éminents élus de notre République, cédant à la dictature médiatique de l'amoralisme sexuel, prennent la défense de la pornographie, alors qu'elle constitue un discours sexiste et violent aussi condamnable que tout discours raciste. Ainsi, notre ancien ministre de la Culture, Jack Lang, déclarait sur *Europe 1,* à propos de la pornographie : « C'est une forme d'art comme une autre, et il faudrait la développer[3]. » Ce langage a surtout pour résultat de réduire à néant la notion d'art. Il est clair que celle-ci sert aujourd'hui à justifier tout et n'importe quoi. L'art est devenu une notion passe-partout vidée de toute signification précise. Ce n'est, trop souvent, rien d'autre qu'un alibi ou une étiquette publicitaire. C'est pourquoi elle ne peut en aucune manière servir de critère légal.

« L'art n'est jamais immoral », affirmait un conservateur anglais pour défendre une exposition qui fit scandale à la

Royal Academy of Art de Londres à l'automne 1997. On y exposait les « œuvres » obscènes des Britanniques Dinos et Jake Chapman, constituées pour la plupart, dit *Le Monde*, de corps « hybrides, siamois, trois têtes et six jambes, bouquets de bras sans torse, agrégats de ventres acéphales » ; ces corps « affectent l'apparence d'adolescentes ou d'adolescents. [...] Sur ces corps sont greffés des anus, des sexes féminins ou masculins. Sur les visages, ils prennent la place du nez, des oreilles ou de la bouche. Sur les abdomens et les dos, ils prolifèrent comme les yeux sur le corps de Janus ». Sur quoi *Le Monde* ajoute, avec une candeur prudente mais complice : « Le résultat peut déplaire. À coup sûr il arrête. »

Bien entendu, les frères Chapman ne montrent l'horreur que pour « dénoncer les obscurs fantasmes sexuels de la pédophilie », comme l'écrit *Paris-Match* avec une conventionnelle naïveté. Même refrain, évidemment, dans *Le Monde* : au sujet de Louise Bourgeois, récemment invitée à Bordeaux pour présenter « ses œuvres récentes, dominées par l'étreinte, la grossesse, la castration, le sang, les humeurs du corps... », le quotidien fait ce commentaire tellement classique qu'il en devient grotesque : « Les œuvres de Louise Bourgeois dénoncent, en le mettant crûment en scène, le puritanisme américain, qui fait de l'ignorance volontaire [...] une règle de bienséance sociale [4]. » On remarquera que l'argument de la dénonciation est réversible à volonté : l'obscénité peut prétendre dénoncer, soit l'obscénité elle-même, soit le puritanisme qui veut l'ignorer.

Ce prétexte de la dénonciation, qui côtoie si souvent celui de l'art, est d'une hypocrisie et d'une insolence extrêmes. Ce sont d'ailleurs souvent les critiques d'art qui tiennent ce langage. Les artistes qui abusent de la provocation par manque de talent ne s'embarrassent pas toujours de ce genre d'excuses. Écoutons Alberto Sorbelli, qui, pour l'exposition « L'art au corps » à Marseille en 1996, fit

diffuser dans les salles l'enregistrement d'un coït anal rythmé par la sonate pour piano à quatre mains de Schubert, opus posthume 140 (il a été à nouveau invité pour l'exposition « Hygiène », à Paris en 1998) : « Je fais la pute. Je fais l'artiste, aussi, comme une bonne pute satisfait le désir du client. S'il lui demande de se mettre à quatre pattes sur le tapis et de faire miaou, elle le fait. Moi, c'est pareil. » Et encore : « S'il y a de l'art dans ce que je fais, il vient malgré moi, pas d'une façon déterminée, volontaire. Je laisse aux autres le soin d'interpréter un geste spontané qui est juste ma manière de vivre [5]. »

Toutes ces manifestations, qui méprisent, narguent, bluffent et sabotent le sens esthétique du citoyen moyen, sont évidemment organisées à ses frais. « 17,7 millions de francs, dont 6 millions de subventions de la ville de Lyon, c'est-à-dire le double des subventions que nous versons à l'ensemble des clubs sportifs de Lyon autres que les grands clubs tels que l'OL », s'indigne Alain Dussauchoy, conseiller municipal et maire du 4e arrondissement de Lyon, au sujet de la quatrième Biennale d'art contemporain de Lyon en 1997. On trouvait, au milieu de pseudo-œuvres dérisoires (un rouleau compresseur volant de trente-cinq tonnes, acheminé à grands frais de San Francisco, une machine à gicler la peinture, etc.), un ensemble de photographies de John Waters représentant, comme le titre l'indique : *Twelve assholes and a dirty foot* (« Douze trous du cul et un pied sale »). Il y avait également un ensemble de quatre-vingts dessins de Vincent Corpet illustrant les dévoiement sexuels sadiques des *120 journées de Sodome et Gomorrhe* du marquis de Sade [6].

Comme ce genre de manifestations pseudo-artistiques, la pornographie profite d'un climat culturel décadent, où toute idée de moralité est non seulement bannie, mais ridiculisée. Le cinéma, par exemple, a depuis longtemps abandonné toute vocation morale (mais non pas les bons

sentiments). Rappelons avec nostalgie qu'Hollywood s'était doté, dès les années 1930, d'un code déontologique, le fameux Code Hays, selon lequel « aucune scène ne sera produite qui rabaisse le standard moral de ceux qui la voient ». Cette règle d'autocensure interdisait notamment de représenter l'adultère ou le crime sous un jour plaisant. Mais les réalisateurs d'Hollywood n'ont eu de cesse, depuis les années soixante, de contourner ce code. Aujourd'hui, ils l'ignorent purement et simplement.

Tout récemment, on a vu des cinéastes respectables utiliser ouvertement le genre pornographique, sans même l'alibi de la dénonciation ou de la parodie, dans un effort avoué de révéler la dimension artistique du sexe pornographique ou, en tout cas, de lui accorder un statut de référence esthétique. Catherine Breillat, pour l'une des scènes les plus osées de son film *Romance,* embauche même une « star » du porno, Rocco Siffredi[8].

Le cinéma n'est pas le seul art à entamer une officielle intégration du style pornographique comme matériau esthétique. Gilles Jobin, pour sa première œuvre chorégraphique, intitulé *A + B = X,* a choisi de mettre un couple de danseurs complètement nus. Commentaire inspiré du journaliste du *Monde* : « Gilles Robin est celui qui a osé. *A + B = X* constitue un ensemble de figures imposées qui empruntent leur crudité à la pornographie sans jamais y céder, mais sans la craindre non plus, frôlant la limite qui, si elle était franchie, ferait s'écrouler l'édifice[9]. » Là comme ailleurs, tout est dans la limite (notion d'ailleurs parfaitement subjective). En réalité, dans de telles tentatives, il est toujours évident que le scandale n'a qu'un but : pallier le manque de talent pour faire parler de soi. Ces avancées récentes de l'avant-garde et la critique bienveillante qui les accueille sont certainement annonciatrices d'une nouvelle étape dans l'histoire de la pornographie : sa totale légitimation par l'intelligentsia médiatisée, sa reconnaissance quasi officielle

comme genre artistique représentatif de notre siècle, et la sortie — annoncée et attendue —, dans les grandes salles parisiennes, de « pornos à gros budget » (metteurs en scène et acteurs prestigieux), où la critique décèlera, dans le recul de la « limite », le signe évident du chef-d'œuvre.

A mon sens, le résultat le plus terrifiant de cette pornographisation de la culture est que les enfants et les adolescents baignent de plus en plus dans un univers culturel de violence et de sexe. Selon une étude de l'*American Psychological Association*, les enfants sont témoins de vingt-huit actes de violence par heure de télévision. Au cours d'une soirée type, toutes chaînes confondues, on assiste à environ cinquante crimes, dont une douzaine de meurtres, quinze à vingt vols à main armée, viols, tortures et autres sévices. Les jeunes Américains, qui absorbent en moyenne vingt-six heures de télévision par semaine, ont vu huit mille meurtres à la fin de l'école primaire, et quarante mille à dix-huit ans [10]. La situation n'est guère différente en France, où la télévision est la troisième activité des enfants, après le sommeil et l'école, selon une étude dirigée par Pierre Corset, de l'Institut national de l'Audiovisuel.

Nous avons dit que la pornographie est une forme de prostitution. Mais le cinéma grand public ne tombe-t-il pas, parfois, dans cette catégorie ? Sans doute parce qu'il est plus facile de montrer à l'écran le sexe que l'amour, et parce que le sexe procure à tous les coups une émotion, l'érotisation du cinéma a atteint des proportions effarantes. Les quelques témoignages qui suivent montrent que certaines actrices vivent effectivement cela comme une prostitution (que d'autres prennent cela avec davantage de cynisme ne change rien à l'affaire, au contraire) [11].

Fiona Gélin raconte son épreuve lors du tournage du film *Sirocco* : « En fait, il y avait des scènes de nu que l'on m'avait cachées et que j'ai dû jouer. Le résultat était à la limite du film érotique. Je me suis sentie trahie, complète-

ment déboussolée et j'ai craqué. J'avais honte de moi. Cela m'a valu une dépression et un mois d'hôpital psychiatrique. »

Valérie Kaprisky témoigne de l'effet de plusieurs films où on l'obligea à se dénuder, y compris pour l'affiche : « Pendant deux ans, j'ai arrêté de tourner comme pour me purifier. Je pensais au rachat de mon âme, aux enfants que j'aurais un jour. Je ne voulais pas qu'ils aient honte de leur mère. » Et Béatrice Dalle se révolte, à propos du tournage d'un film de Beneix : « Moi, je suis très pudique et tourner à poil, j'en ai chialé. C'était l'horreur. J'en ai même vomi. Je crois que je ne recommencerai jamais. »

Ces propos montrent à quel point l'univers du cinéma peut être faux, artificiel et mensonger, lorsqu'il utilise le sexe dans un but purement commercial, selon une logique qui relève bel et bien de la prostitution.

Il est loin le temps où un cinéaste renommé comme Frank Capra pouvait déclarer, en 1947 : « Le cinéma doit être une expression positive où soufflent l'espoir, la justice, l'amour et le pardon. C'est la responsabilité des producteurs et des metteurs en scène d'exalter les qualités humaines, le triomphe de l'individu dans l'adversité. » En 1972 encore, peu de temps après la sortie d'*Orange Mécanique,* son réalisateur Stanley Kubrick avait lui-même demandé qu'il soit retiré des salles car on l'accusait d'être directement responsable d'une vague de violence par imitation. Une telle initiative est difficilement imaginable aujourd'hui, tant réalisateurs et producteurs ont pris l'habitude d'une totale irresponsabilité face aux conséquences de la violence physique et sexuelle qu'ils injectent dans la tête des jeunes spectateurs. Lorsqu'on les accuse, ils se cachent derrière le prétexte de la dénonciation, l'alibi culturel ou le droit au divertissement, niant farouchement l'évidente influence désastreuse sur la société de leur entreprise de démoralisation.

« Hypocrisie ! », proteste à juste titre le critique de cinéma américain, Michael Medved, dans un livre qui a fait grand bruit récemment, où l'auteur dénonce la dérive du cinéma vers la violence gratuite, le sexe brut et la bêtise. « Comment des gens qui investissent des sommes considérables et beaucoup de talent dans des spots publicitaires de trente à soixante secondes, persuadés, à juste titre, de leur impact sur les masses, pour vanter un homme politique ou une nouvelle marque de bière, peuvent-ils affirmer n'avoir aucune influence sur ce même public avec un film de cent-vingt minutes [12] ? »

Les faux prétextes de l'art et de la liberté d'expression protègent la production cinématographique la plus dégradante, et les limites de l'horreur tolérée reculent d'année en année. Dans la littérature, ces mêmes prétextes permettent à des auteurs de faire carrière grâce aux récits de leurs exploits pédophiles, comme Tony Duvert ou Gabriel Matzneff. Dans *Journal d'un innocent,* Duvert se vante d'avoir essayé de sodomiser un chien et raconte ses relations sexuelles avec des enfants de sept à douze ans.

Quant à Matzneff, il ne cherche pas à masquer le caractère autobiographique de ses récits, lui qui aime avouer : « Je n'ai aucune imagination, et je ne puis exprimer sur la page blanche que ce que j'ai vécu, connu, éprouvé. »

Les auteurs d'une enquête sur le tourisme pédophile en Asie ont raison de s'indigner : « Matzneff est un personnage public. Lui permettre d'exprimer au grand jour ses viols d'enfants sans prendre les mesures nécessaires pour que cela cesse, c'est donner à la pédophilie une tribune, c'est permettre à des adultes malades de violenter des enfants au nom de la littérature [13]. »

« Les pédophiles sont très attentifs aux réactions de la société française à l'égard du cas Matzneff », commente également le psychiatre Bernard Cordier, déjà cité. « Les intellectuels complaisants leur fournissent un alibi et des

arguments : si des gens éclairés défendent cet écrivain, n'est-ce pas la preuve que les adversaires de la pédophilie sont des coincés, menant des combats d'arrière-garde[14] ? »

La France n'est pas le seul pays à vivre ce genre de paradoxe. En Angleterre, un livre intitulé *The End of Alice* a provoqué un scandale, sans toutefois se voir interdit. Il raconte à la première personne l'histoire d'un pédophile emprisonné pour le meurtre d'une petite fille. Le livre contient d'abondantes descriptions détaillées d'abus sexuels d'enfants, de rapports sexuels en prison et de violence. Bien entendu, le scandale assure à ce livre son succès commercial (même si certaines librairies comme WH Smith ont refusé de le vendre ; rendons-leur hommage).

Ce type de livre suscite des polémiques et des oppositions. Malheureusement, ce n'est guère le cas de la pornographie courante, dont l'impact populaire est pourtant infiniment plus grand. La légalisation, la banalisation et le commerce florissant de la pornographie envoient un message qu'enregistrent non seulement les jeunes en quête d'informations sur la sexualité, mais aussi les adultes habités par des pulsions perverses. Si la violence sexuelle et l'avilissement de la femme sont tolérables en tant que plaisir des yeux et objet de consommation courante, il est inévitable que la condamnation du viol par ailleurs reste lettre morte dans beaucoup d'esprits.

Je m'empresse d'ajouter que ma logique n'est pas étroitement militante, et que je ne pense pas une seconde que la censure suffise à régler le problème. Car dans toute affaire de corruption (morale, ici), il importe de ne pas s'intéresser uniquement aux corrupteurs et à leurs complices. Les corrompus ont, peut-être, la plus grande responsabilité.

Les corrupteurs sont d'abord les marchands de sexe qui prospèrent par la pornographie et l'exploitation sexuelle. Parmi leurs complices, il faut ranger certains médias et un bon nombre d'intellectuels qui trouvent avantageux de se

poser systématiquement en pourfendeurs de la censure et en subverseurs des valeurs « bourgeoises ».

Les corrompus sont d'abord les consommateurs, ceux sans qui le marché n'existerait pas. Mais, dans une certaine mesure, n'est-ce pas la majorité silencieuse qui est corrompue ? La plupart des parents, en France, désapprouvent l'invasion du sexe dans la rue, à l'école et à la télévision ; ils s'inquiètent à juste titre de voir grandir leurs enfants dans une société où les plus élémentaires valeurs morales qu'ils tentent de leur enseigner sont systématiquement bafouées. Mais combien, par paresse ou inconscience, se laissent en partie influencés, séduits par l'érotisation de notre culture et, d'année en année, acceptent une culture de plus en plus obscène et renoncent à en protéger leurs enfants.

Le seuil de tolérance de la population recule de génération en génération, et même d'année en année. Nous acceptons aujourd'hui, à la télévision ou au cinéma, des scènes que nous aurions trouvées scandaleuses il y a quelques années. Jusqu'où va-t-on nous faire reculer ?

N'y a-t-il pas, de la part d'une majorité silencieuse, sinon un « crime d'indifférence » comme on l'a évoqué pour d'autres dérives meurtrières, du moins un « délit d'indifférence » ?

C'est à une catégorie particulière de complices actifs (et avoués) de la pornographie que sera consacré le prochain chapitre : les intellectuels qui ont orchestré la gloire littéraire du marquis de Sade.

NOTES

1. *Le Monde*, 8 octobre 1997.
2. J'emprunte cette information au rapport du journaliste Denis Perier à la *Fédération des Familles de France*, daté du 10 mars 1994.
3. Cité par Max Clos dans « Éloge de la pornographie », *Le Figaro*, 31 octobre 1993.
4. *Le Monde*, 31 mars 1998.

5. *Ibid.*

6. Rapport de la séance du 22 septembre 1997 du Conseil municipal de Lyon.

7. *Télérama,* 21 juillet 1999.

8. D'après José Bénazéraf dans *l'Événement du jeudi,* 15 avril 1999.

9. Dominique Frétard, *Le Monde,* 29 juin 1999.

10. Cité dans *Le Spectacle du monde,* novembre 1993.

11. Témoignages cités dans *Roc,* n°1303, 19 mars 1992.

12. Michael Medved, *Hollywood versus America, Harper Perennial,* New York, 1993.

13. Botte et Mari, *Le Prix d'un enfant, op. cit.*.

14. Cité dans *L'Express,* 2 février 1995.

XII

PRESTIGE DU SADISME

> « Le sadomasochisme est à la mode. Le *design* avant-gardiste des modèles de Jean-Paul Gaultier s'inspire volontiers des tenues sophistiquées des maîtresses SM et il est de bon ton, dans certains cercles d'intellectuels parisianistes, de se revendiquer fervent adepte du coup de martinet ou du piétinement par des talons aiguilles. Même les temples branchés du Paris nocturne n'y échappent pas : les directions du Palace et du Queen n'envisagent plus une soirée sans latex, vinyle ou cuir. Et c'est aux Bains que s'est déroulé le lancement de la cassette *Rêves de cuir* avec Zara Whites, film X dédié aux émules du divin marquis de Sade. »

Le journaliste Jean-Baptiste Drouet, auteur de ces lignes, continue sur ce ton amusé pendant quelques pages de son livre, *Les Nouveaux visages de la prostitution,* qui tient autant du catalogue que de l'enquête[1]. Mais, pour moi, cette vogue culturelle du sadomasochisme n'est pas seulement pittoresque. Elle est évidemment directement liée à la tolérance grandissante en faveur de la pornographie la plus extrême.

La complaisance du milieu journalistique en faveur de la déviance sexuelle m'est apparue on ne peut plus clairement lorsque, en quête d'informations concernant l'Angleterre, je me suis vu envoyer une brochure du Syndicat national des journalistes anglais, donnant des directives concernant

la manière de traiter l'information sur les questions sexuelles. Au sujet du sadomasochisme, ce véritable guide du *politically correct* recommande d'éviter les clichés désobligeants : « Il y a un refus courant d'accepter que des activités SM [sadomasochistes] consensuelles peuvent s'intégrer dans des relations épanouissantes [...] Nombre de sadomasochistes suggèrent que, si des recherches étaient menées, elles révéleraient que les personnes qui pratiquent le SM consensuel ont un meilleur contrôle de leurs pulsions violentes. On peut arguer que ceux qui ont exploré à la fois les aspects soumis et dominants de leurs personnalités sont moins enclins à se conduire d'une manière oppressive envers autrui [2]. » (On pourrait méditer ou ironiser sur le paradoxe du « sadomasochisme consensuel ».)

Le sadomasochisme a toujours eu un côté chic, sophistiqué, élitiste. Comme tout ce qui est extrême, il passe chez certains pour l'avant-garde de l'érotisme, le *nec plus ultra* de la subversion. Ainsi, autant le premier film *Emmanuel,* en 1974, reçut une critique complaisante mais ricanante, autant le film *Histoire d'O,* paru un an après, passera pour un chef-d'œuvre. Son succès venait dans le prolongement de celui du livre, aidé par *l'Express* qui doubla ses ventes en le publiant par épisodes. Il s'agit du récit d'une femme qui consent à son propre esclavage sexuel, jusqu'à en perdre son identité et sa raison. On reconnaît, sous l'habit culturellement respectable de l'érotisme, le mythe pornographique par excellence : la femme dont la nature profonde est de jouir d'être violée, dominée, asservie. Voici d'ailleurs un passage représentatif du livre, extrait des instructions données à O :

> « Vous êtes ici au service de vos maîtres... Vos mains ne sont pas à vous, ni vos seins, ni tout particulièrement aucun des orifices de votre corps, que nous pouvons fouiller et dans lesquels nous pouvons nous enfoncer à notre gré... Vous ne

devez jamais regarder l'un de nous au visage. Dans le costume que nous portons, si notre sexe est à découvert, ce n'est pas pour la commodité... c'est pour l'insolence, pour que vos yeux s'y fixent, et ne se fixent pas ailleurs, pour que vous appreniez que c'est là votre maître... S'il convient que vous vous accoutumiez à recevoir le fouet... ce n'est pas tant pour notre plaisir que pour votre instruction... Il s'agit en effet... de vous faire sentir, par le moyen de cette douleur, que vous êtes contrainte, et de vous enseigner que vous êtes entièrement vouée à quelque chose qui est en dehors de vous. »

La scandaleuse honorabilité qu'on décerne aujourd'hui à la représentation de la déviance sexuelle est très symboliquement illustrée par la gloire décernée aujourd'hui au marquis de Sade, dont le nom a servi à former le mot « sadisme ». Étalage de la torture, du viol et du meurtre présentés comme un raffinement esthétique et une quête métaphysique, l'œuvre de Sade était encore interdite de publication dans les années 1950. Mais en l'espace de quarante ans, un processus de réhabilitation savamment orchestré par quelques intellectuels a abouti à la consécration finale : son entrée en 1990 dans la prestigieuse Bibliothèque de La Pléiade, qui regroupe la crème du patrimoine littéraire écrit ou traduit en français. Plus récemment encore, en 1998, Sade vient d'être édité dans la collection de poche 10-18, particulièrement ciblée sur les jeunes. Ne sous-estimons pas la portée de ces deux « événements éditoriaux » : Sade à la Pléiade, c'est Sade élevé au rang d'auteur majeur, mais encore réservé à un « public cultivé » ; Sade en 10-18, c'est Sade pour tout le monde, c'est Sade banalisé et normalisé. Faut-il s'attendre à ce qu'il fasse bientôt l'objet de commentaires de textes au lycée ? Au vu des éloges qu'il reçoit de l'intelligentsia française, on n'en serait pas trop surpris.

La récente respectabilité de Sade ne signifie-t-elle pas, aux yeux de tous, la respectabilité du sadisme ? N'y a-t-il

pas un double langage, inintelligible par la masse peu sophistiquée, dans le fait de glorifier, ou simplement de tolérer, des auteurs de récits de viols sadiques, tout en condamnant les actes dont ils font un objet esthétique ?

L'historien américain Roger Shattuck, dans *Le Fruit défendu de la connaissance,* a consacré un long et excellent chapitre au « cas Sade », qui m'a convaincu de la nécessité de lui consacrer à mon tour un bref chapitre, dans lequel je résumerai son analyse et ses arguments [3]. En effet, le phénomène de la réhabilitation de Sade est particulièrement révélateur de cette stratégie culturelle qui vise à banaliser l'obscénité, voire à la glorifier comme l'ultime subversion des valeurs morales (l'un des buts salutaires de l'art, comme chacun sait).

Sade passa trente ans en prison, pour sodomies homosexuelles et hétérosexuelles, flagellations et coups de couteau infligées à des prostituées, masturbation sur un crucifix, corruption de jeunes filles, menaces de mort et autres « excès ». Il passa également de nombreuses années en asile d'aliénés. Pour la petite histoire, qui rejoint avec beaucoup d'ironie la grande, signalons que, durant une période d'emprisonnement à la Bastille, Sade semble avoir joué un rôle non négligeable dans l'événement décisif de la prise de cette forteresse, événement choisi plus tard comme fête nationale. Voici comment Shattuck résume l'épisode :

> « Pendant les deux premières semaines du mois de juillet 1789 à Paris, la foule commença à s'assembler autour de la Bastille. On pensait qu'il y avait des gens emprisonnés dans la forteresse royale, des malheureux qu'on pourrait peut-être libérer de la loi despotique du roi. La foule ne savait pas que l'on ne retenait là que quelques aristocrates, la plupart condamnés pour atteinte à la morale, et qui ne méritaient pas vraiment d'être libérés au nom du peuple. Le 2 juillet, la foule assemblée

dans la rue entendit une voix, amplifiée par une gargouille transformée en mégaphone ; quelqu'un criait que les prisonniers étaient en train de se faire massacrer et appelait au secours. [...] On sait aujourd'hui que l'homme susceptible d'oser une si grossière supercherie pour retrouver la liberté après douze ans d'emprisonnement n'était autre que le marquis de Sade. »

Deux jours plus tard, il fut transféré à l'asile de fous de Charenton. Mais ce n'est pas pour cette raison que certains critiques modernes honorent la dimension révolutionnaire de Sade, comme Aldous Huxley qui écrivit : « Sade est le seul révolutionnaire total et consciencieux. » Étrange jugement, puisque toute l'œuvre de Sade est empreinte d'un aristocratisme outrancier, ses héros étant essentiellement des nobles désœuvrés, qui s'entourent de laquais obéissant à tous leurs fantasmes, n'admettent aucune limite à leurs privilèges et ne trouvent du plaisir que dans la domination, la torture et l'assassinat d'autrui.

Avant d'aller plus avant dans l'analyse du phénomène Sade, il est indispensable de donner un aperçu représentatif de son œuvre, afin qu'aucun malentendu ne subsiste. Ses romans font alterner les récits d'actes sexuels d'une perversité extrême et sophistiquée, et les discours philosophiques faisant froidement l'apologie de ces crimes. Au cours d'orgies savamment planifiées, des victimes innocentes sont séquestrées, violées, torturées et assassinées de multiples façons, par des héros qui restent absolument insensibles à la douleur de leurs victimes et jouissent en philosophant sur le caractère naturel, voire nécessaire d'une telle activité. Sur ce modèle, l'imagination débordante de Sade fait varier les scénarios à l'infini.

Un seul exemple, pris parmi une multitude d'autres du même genre, suffira à faire comprendre de quoi il s'agit. Il est tiré de *Juliette* et met en scène les deux personnages principaux, Juliette et Noirceuil. Noirceuil est l'ancien maître de

Juliette et l'assassin de ses parents. Juliette, après une initiation lesbienne dans un couvent et des années de libertinage et de prostitution, retrouve Noirceuil au cours d'une orgie gigantesque. Juliette y fait participer sa fille de sept ans avec les fils de Noirceuil, qui ont été délibérément élevés comme des brutes sexuelles. Shattuck résume ainsi la suite :

> « Après une étrange double cérémonie de mariage, célébrée en costumes de travestis entre membres du même sexe, Juliette et Noirceuil se barricadent dans le château de ce dernier pour la grande bacchanale, avec la fille, les deux fils, deux tortionnaires-bourreaux, et une demi-douzaine de victimes des deux sexes. Ils satisfont leurs plaisirs en faisant supporter aux participants les plus innombrables humiliations et outrages. Les fils sont forcés de sodomiser le père, qui imite les cris et la pudeur d'une jeune vierge. Les flagellations commencent, le sang coule, des seins sont arrachés, des membres brisés et disloqués, et des yeux arrachés, tandis que Noirceuil sodomise les victimes et fait foutre Juliette par-devant et par-derrière par des laquais obéissants. Le style de Sade est très graphique. Atteignant l'excitation la plus extrême lorsque deux victimes sont affreusement torturées à mort, Noirceuil sodomise l'un de ses fils, tout en lui mangeant littéralement le cœur, que Juliette a arraché de son corps. »

Puis Noirceuil propose à Juliette de lui acheter sa fille pour l'assassiner : « Souillons-nous tous les deux, lui dit-il, toi, du joli péché de me la vendre, moi, de celui, plus chatouilleux encore, de ne te la payer que pour l'assassiner. » Il demande toutefois à Juliette de ne répondre à sa proposition « qu'avec deux vits dans le corps ». C'est elle qui tient ici le rôle de narrateur :

> « On me fout. Noirceuil me demande une seconde fois ce que je veux faire de ma fille.

— Oh ! scélérat ! m'écriai-je en déchargeant, ton perfide ascendant l'emporte, il étouffe en moi tout autre sentiment que ceux du crime et de l'infamie. [...] Fais de Marianne ce que tu voudras, foutu gueux ! dis-je en fureur, je te la livre [...]. Il n'eut pas plus tôt entendu ces mots qu'il déconne, saisit cette malheureuse enfant et la jette, nue, au milieu des flammes ; je l'aide, comme lui, je m'arme d'un fer pour repousser les mouvements naturels de cette infortunée, que des bonds convulsifs enlèvent et rejettent vers nous ; on nous branle tous deux, on nous encule ; Marianne est rôtie [...], elle est consumée. Noirceuil décharge, j'en fais autant ; et nous allons passer le reste de la nuit, dans les bras l'un de l'autre, à nous féliciter d'une scène dont les épisodes et les circonstances deviennent le complément d'un crime que nous trouvons encore trop faible.

— Eh bien ! me dit Noirceuil, est-il quelque chose au monde qui vaille les plaisirs divins que donne le crime ? Existe-t-il quelque sentiment qui donne à notre existence une secousse plus vive et plus délicieuse ? »

Les motivations de Sade en écrivant ses romans ont fait l'objet de diverses théories. Aucun critique, toutefois, n'a osé avancer que Sade peignait le crime pour en dégoûter le lecteur, même si Sade semble le dire à l'occasion : « Jamais, je répète, jamais je ne peindrai le crime comme autre chose que le fruit de l'enfer » *(Crimes de l'amour).* Cette remarque n'est à l'évidence rien d'autre qu'un pied de nez aux censeurs, en même temps qu'un clin d'œil aux lecteurs, censés partager son goût pour l'enfer. La preuve en est que, dans *La Philosophie dans le boudoir,* qu'il publia sous un pseudonyme, Sade ne s'encombre pas de ce genre de précaution, et ouvre son livre par une dédicace « aux libertins » : « Voluptueux de tous les âges et de tous les sexes, c'est à vous seuls que j'offre cet ouvrage ; nourrissez-vous de ses principes, ils favorisent vos passions... »

Shattuck propose l'hypothèse intéressante que Sade écrit par vengeance contre la société qui lui a ravi presque une moitié de sa vie en l'emprisonnant. Les délits sexuels pour lesquels il est enfermé, et qu'il ne peut plus que fantasmer, il va les agrandir à l'extrême par l'imagination romanesque, atteignant ainsi une sorte d'absolu dans le pervers ; il va aussi, en leur donnant forme littéraire, leur procurer une dignité et un génie que sa vie n'aurait certainement pas atteints. Enfin, par le biais de l'édition, en plein développement, il va assurer à l'instrument de cette vengeance une durée et un impact bien plus grands que sa propre vie.

Dans *Juliette,* une amie lesbienne de l'héroïne se dit en quête du « crime dont l'effet durera même si je m'arrête [...], même si je dors ». Juliette lui conseille, entre autres, l'écriture. On peut donc difficilement douter qu'un tel dessein criminel ait été consciemment élaboré dans l'esprit tordu de Sade.

Quoi qu'il en soit, Shattuck relève un élément qui apparaît comme le moteur constant de son écriture, en même temps que des actes de ses héros : la gageure. « Les complexes élaborations de ses orgies imaginaires et l'hyperbole continue de son style donnent l'impression d'un homme voué à une tâche qu'il s'est lui-même imposée, d'un homme dont l'écriture est fondée sur une gageure. Il a parié, avec lui-même et avec ses persécuteurs, qu'il était capable d'inverser toute vertu humaine (en particulier la vertu chrétienne), et qu'il le ferait de manière systématique. Il souhaite que son répertoire du mal compose un projet si unique qu'il apparaisse complètement original et totalement scandaleux à ses ennemis. »

Shattuck fait une autre analyse intéressante lorsqu'il tente d'expliquer l'effet puissant que peut avoir la lecture de Sade : « L'explication est, à mon avis, à chercher dans l'usage que fait Sade de ce que j'appellerai l'"effet Boléro". Avec de minuscules variations instrumentales et de subtils

changements de clés, le même motif est répété à n'en plus finir avec de plus en plus d'intensité jusqu'à ce qu'il soit imprimé dans l'esprit. [...] Le seul effet stylistique que Sade maîtrise, c'est le crescendo. Il sait faire tout doucement monter le son. » Cette réplique de Juliette montre d'ailleurs que Sade sait parfaitement où il veut entraîner son lecteur : « Quand on s'accoutume à braver sur un point les lois de la nature, on ne jouit plus véritablement qu'en les transgressant toutes, les unes après les autres. »

Ce pari lancé successivement contre toutes les barrières morales semble être ce qui captive littéralement certains lecteurs. Les textes de Sade, dit Shattuck, opèrent sur les lecteurs « comme un défi personnel, qui les pousse à agir en conséquence ». Comme illustration de cela, il cite deux cas de criminels sexuels amateurs de Sade. L'un est Ted Bundy, déjà présenté dans ce livre ; l'autre est Ian Brady qui, avec sa petite amie, avait violé, torturé puis tué plusieurs jeunes gens, dont un adolescent de quatorze ans et une petite fille de dix ans, le lendemain de Noël 1965. Ils photographièrent cette dernière durant la longue nuit de torture qu'ils lui infligèrent, et enregistrèrent ses gémissements, ses supplications et ses cris horribles, avec à la fin une musique de Noël. Cette bande sonore, qui fut passée durant leur procès, horrifia l'audience et les jurés. Brady était un jeune homme cultivé, qui avait profondément intériorisé la philosophie ultra-nihiliste et élitiste de Sade, et possédait, outre *La Vie et l'œuvre du marquis de Sade*, une bibliothèque fournie en ouvrages sur la torture et les perversions sexuelles. Lorsque l'avocat général interrogea Brady sur ces livres, celui-ci répliqua : « On ne peut pas dire qu'ils sont pornographiques : on peut les acheter chez n'importe quel libraire. »

L'intérêt principal de l'analyse de Shattuck réside dans son survol de l'accueil fait à Sade par le monde intellectuel du XX[e] siècle. Il distingue trois périodes.

Au XIXe, Sade reste interdit, mais des exemplaires circulent sous le manteau. À la fin du XIXe, la profession médicale lui porte un intérêt et crée le mot « sadisme » pour indiquer un type de perversion sexuelle. Freud reprendra ce terme et contribuera à sa vulgarisation. Cet intérêt médical motiva ou justifia les premières éditions.

Mais la première réhabilitation littéraire est due à Apollinaire, qui publie, comme éditeur, une série d'œuvres licencieuses, dont *L'Œuvre du marquis de Sade : pages choisies* (1909). Dans son introduction, il écrit, prophétique : « Le marquis de Sade, cet esprit le plus libre qui ait encore existé, avait sur la femme des idées particulières et la voulait aussi libre que l'homme. [...] L'un des hommes les plus étonnants qui aient jamais paru. [...] Cet homme qui parut ne compter pour rien durant tout le XIXe siècle pourrait bien dominer le XXe. » Un ami d'Apollinaire, Maurice Heine, fit connaître Sade aux surréalistes, lesquels le reconnurent comme un précurseur dans le *Manifeste du surréalisme.* Dans *L'Évidence poétique,* Paul Éluard le salua comme « plus lucide et plus pur qu'aucun autre homme de son temps ».

Dans les années 30, deux auteurs français se penchent sur Sade : Georges Bataille, auteur lui-même de romans pornographiques, rompt avec les surréalistes, qu'il accuse de ne pas prendre Sade assez au sérieux, tandis que le philosophe néo-nietzschéen Pierre Klossowski est fasciné par la « liquidation de la notion de mal » chez Sade et la notion de crime comme mode de connaissance.

Sade intéresse également des universitaires : « Les premiers universitaires spécialistes de Sade, écrit Shattuck, semblaient les explorateurs d'un avant-poste exotique des limites humaines. Il n'est pas étonnant qu'ils aient lancé des affirmations extravagantes sur ce cas véritablement extrême. Ils ne savaient pas alors que l'excès des écrits de Sade et celui de leur admiration fusionneraient pour don-

ner naissance à un courant intellectuel terriblement contagieux. Lorsque, quelques décennies plus tard, les résultats de ces explorations devinrent commercialement profitables, il n'était plus possible d'arrêter l'inondation. »

Le deuxième élan de réhabilitation de Sade commence dans la décennie qui suivit la Seconde Guerre mondiale, alors que la censure se relâche. C'est alors que, acclamé par certains des plus illustres noms de l'époque, il paraît chez de grands éditeurs. « [...] sa réhabilitation demeure difficile à expliquer », commente Shattuck à propos de cette période. « Je l'attribue plutôt à quelque étrange désir de mort du XX[e] siècle post-nietzschéen. Ce désir de mort vise un déchaînement absolu, en sachant qu'il conduira à une destruction absolue physique, morale et spirituelle. L'apocalypse exerce chez certains une forte attirance. »

L'essai sur Sade le plus marquant et le plus souvent réédité fut celui de Jean Paulhan, lequel propose de voir en Sade, non seulement un « mystère » et un « secret », mais un nouvel évangile. Parce qu'elle « recherche le sublime dans l'infâme », la meilleure littérature, selon Paulhan, est « très précisément déterminée par Sade comme l'étaient par Racine les tragédies du XVII[e] siècle ». Plus encore, « Sade fait songer aux livres sacrés des grandes religions ».

Ce n'est pas seulement Sade l'écrivain qu'honore Paulhan, mais Sade le philosophe, qui enseigne que le plaisir dépend de la souffrance d'autrui : « Le sadisme enfin n'est sans doute que l'approche et comme la mise à l'essai (maladroit il se peut, odieuse certes) d'une vérité si difficile et si mystérieuse qu'une fois admise, [...] tout aussitôt merveilleusement se dissipe [...] et s'éclaire. »

Bataille, ami de Paulhan, va reconnaître en Sade une sorte de super-Freud, explorateur de l'enfer inconscient de tout un chacun (en réalité, de l'inconscient de Bataille) : « Ces états dangereux, auxquels le conduisaient des désirs insurmontables, il ne jugea pas qu'il pouvait ou devait les

retrancher de la vie. Au lieu de les oublier, comme il est d'usage, en ses moments normaux, il osa les regarder bien en face, et il se posa la question abyssale qu'ils posent en vérité à tous les hommes [...]. Le premier, Sade, dans la solitude de la prison, donna l'expression raisonnée à ces mouvements incontrôlables, sur la négation desquels la conscience a fondé l'édifice social et l'image de l'homme. » Cet argument « par l'inconscient » est une trouvaille dont se serviront nombre de défenseurs de la pornographie, invoquant à toutes occasions le nom de Freud en déclarant qu'ils ne font que montrer ce que tout le monde désire au fond de lui-même. Cette rhétorique largement copiée, il faut le dire, sur Freud lui-même est particulièrement efficace, puisque quiconque objecte qu'il n'abrite dans son inconscient aucun fantasme de viol et de torture se voit immédiatement répondre que son déni est la preuve qu'il a refoulé ces fantasmes.

Simone de Beauvoir fera écho à Bataille dans *Faut-il brûler Sade ?* : « L'immense mérite de Sade, c'est qu'il revendique contre les abstractions et les aliénations qui ne sont que des fuites la vérité de l'homme. »

Notons en passant que Bataille s'intéressa également à Gilles de Rais, le fameux compagnon de Jeanne d'Arc devenu maniaque sexuel et condamné pour avoir violé et assassiné plus de deux cents enfants. A son sujet, Bataille rapporte le détail suivant, qui intéresse directement notre étude : lors de son procès, Gilles de Rais aurait déclaré avoir été poussé dans ses crimes par la lecture de la *Vie des empereurs* de Suétone. « Je lus dans ce beau livre d'Histoire, explique-t-il à ses juges, que Tibère, Caracalla et autres Césars, jouaient avec les enfants et en prenaient un plaisir singulier à les martyriser. Là-dessus, je décidai d'imiter les dits Césars, et le même soir, je commençai à le faire en suivant les images reproduites dans le livre[4]. »

La troisième vague de réhabilitation de Sade commence

dans les années 1960, lorsqu'un certain nombre d'intellectuels, estimant que Sade a été mal compris, proposent une sorte de « retour au maître », un peu à la manière de Lacan avec Freud. On peut légitimement qualifier ces intellectuels de « sadiens » (« sadistes » serait sans doute trop fort, puisque c'est un courant plus qu'une doctrine qu'ils veulent incarner). Ils voient en Sade un tournant culturel décisif et revendiquent pour lui une place d'honneur dans la philosophie occidentale. Ainsi, pour Michel Foucault :

> « Le sadisme [...] est un fait culturel massif qui est apparu précisément à la fin du XVIII[e] siècle, et qui constitue une des plus grandes conversions de l'imagination occidentale [...], folie du désir, dialogue insensé de l'amour et de la mort dans la présomption sans limite de l'appétit. »

Avec Roland Barthes, auteur de *Sade, Fourier, Loyola,* la pleine légitimité de Sade est acquise. S'appuyant sur la distance esthétique, un autre argument important dans l'arsenal des pornographes, Barthes tente de dissocier Sade des implications pratiques de sa philosophie. Il ne s'agirait que d'un ensemble de signes, et leur signification s'épuise dans leur portée esthétique. Prenant comme exemple la phrase de Sade, « Pour réunir l'inceste, l'adultère, la sodomie et le sacrilège, il encule sa fille mariée avec une hostie », Barthes propose qu'on n'y voit qu'un exercice de style anodin, comme de l'algèbre ou des mots croisés.

Cette période voit également Sade à l'honneur au cinéma : Pasolini adapte un roman de Sade *(Salò, ou les Cent Vingt Journées de Sodome),* et Bergman monte la pièce du Japonais Yukio Mishima, *Madame de Sade.* On y apprend : « Il est l'homme le plus libre du monde. [...] Il entasse le mal sur le mal et il monte au sommet de la pyramide ; il est sur le point d'atteindre l'éternité du doigt. »

Selon Shattuck : « Après que Pasolini, Mishima et

Bergman eurent ouvert encore plus grand les portes, glorifier l'univers dépravé de Sade devint presque un lieu commun. »

Shattuck introduit ensuite la quatrième étape de la réhabilitation de Sade : « Nous avons déjà trouvé des gens pour affirmer que Sade était le plus libre des révolutionnaires, l'inventeur d'un nouveau sublime, un grand moraliste de la transgression, et un artiste du verbe poétique sans dimension morale. Sa consécration comme grand auteur parmi les classiques eut lieu deux fois, la première en 1989 dans les pages de *A New History of French Literature*... », où Sade est le seul auteur à mériter deux entrées. On y lit par exemple : « Le libertin est confronté à une vérité inéluctable, celle de l'égoïsme absolu du plaisir. [...] Grâce à cette indifférence, qui est précisément ce qui manque dans ce qu'il est convenu d'appeler le sadisme, il y a dans l'écriture de Sade un fond de détachement et de légèreté. » La deuxième consécration, selon Shattuck, est la publication en 1990 dans la Bibliothèque de la Pléiade, un honneur qui « correspond à celui d'un artiste dont le tableau serait admis au Louvre ».

Aussi incompréhensible soit-il, le prestige de Sade auprès d'une partie de nos intellectuels ne peut que nous inquiéter, comme elle inquiète Roger Shattuck : « Est-il possible que le papier bible, la reliure pleine peau et l'appareil critique de l'édition Pléiade puisse transformer Sade en un auteur que nos enfants pourront lire, au même titre que Dickens, Balzac et Melville, avec plaisir et profit ? » Ce survol du mouvement « sadien », propulsé avec la complicité ou l'indifférence d'une large majorité d'intellectuels, nous éclaire en tout cas sur l'attitude de ce même milieu intellectuel envers la pornographie.

La critique suscitée jusqu'à présent par le livre de Shattuck illustre d'ailleurs ce phénomène. Lorsque l'auteur propose : « Il nous faudrait étiqueter ses livres avec soin : danger potentiel, risque de pollution pour notre envi-

ronnement moral et intellectuel », Roger-Pol Droit, du *Monde,* ricane : « Voilà qui laisse pantois. Ce projet d'étiquetage, risible, est aussi symptomatique. Il laisse présager ce qui viendra sans doute de plus en plus fréquemment, dans les années à venir, de la part de certains esprits par ailleurs fins et cultivés : tentative pour instaurer ces censures neuves, entretien des peurs anciennes, restauration d'interdits rustiques[5]. » Roger-Pol Droit, esprit fin et cultivé lui-même, n'a pas peur du ridicule en se parant ainsi de l'habit dérisoire du prophète de malheur annonçant le retour de l'ordre moral.

En réponse à ce réflexe idéologique si prévisible, on ne peut mieux faire que reprendre les propos de Jean-Claude Guillebaud :

> « Regardons autour de nous : est-ce vraiment l'ordre qui menace ? Voyez un peu nos sociétés disloquées, la violence ambiante, le cynisme réjoui, le tout-sexe à l'encan, l'enfant profané, le désarroi des familles et le carnage en *prime time.* L'ordre moral, vraiment ?
>
> Il est vrai que la dénonciation de "l'ordre moral" n'est pas seulement une thématique comique. Elle est surtout une stratégie avantageuse. Grâce à elle, on peut jouir tout à la fois des privilèges de la liberté et des mérites de la dissidence. On profite des commodités permissives de l'époque sans renoncer pour autant aux gratifications symboliques de la révolte[6]. »

NOTES

1. J.-B. Drouet, *Les Nouveaux Visages de la prostitution, op. cit.,* p. 139.
2. *Sexuality : Reporting Guidelines for Journalists,* National Union of Journalists.
3. R. Shattuck, *Le Fruit défendu de la connaissance, op. cit.,* pp. 265-353.
4. Cité par J.-C. Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir, op.cit.,* p.139.
5. *Le Monde des Livres,* 5 juin 1998.
6. J.-C. Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir, op. cit.*

Conclusion

ÉLOGE DE LA PUDEUR

La légalisation et la protection dont bénéficie la pornographie ne sont concevables que dans un certain climat de pensée. Sans sortir du cadre de ce livre, il me paraît nécessaire de conclure en examinant brièvement l'idéologie qui a donné naissance à ce phénomène, ou qui l'a tout au moins justifié.

Dans les années soixante, le mouvement de la libération sexuelle était fondé en partie sur une légitime remise en question de certaines traditions obsolètes. Mais il était aussi fondé sur une idée grossièrement et dangereusement naïve, selon laquelle les rapports sexuels sont par « nature » une expression d'amour. ... Wilhelm Reich s'est particulièrement illustré comme prophète de ce rousseauisme intégral qui voit la sexualité comme naturellement harmonieuse et pacifique. Etant donné qu'il n'y a pas de meilleure cause que celles de l'amour et de la liberté, ce mouvement a puisé sa force de conviction en se faisant passer pour la cause de « l'amour libre ». On a fait croire et on a cru que la libération sexuelle était la libération de l'amour.

Trente ans après le début de ce mouvement, le sexe est surtout devenu un formidable instrument publicitaire et commercial. Vu l'extraordinaire sensibilité de la pulsion sexuelle, on comprend que le sexe sans tabou soit la philosophie favorite de tous ceux qui ont quelque chose à

vendre. L'idéologie de la « libération sexuelle » est d'ailleurs la copie conforme du libéralisme économique sauvage, transposé de l'argent au sexe : à chacun son capital de *libido* qu'il investit pour son plaisir. Il n'est pas étonnant que le sexe et l'argent fassent bon ménage. « Tout un discours sur la sexualité et le désir reproduit, en voulant le combattre, le modèle du capitalisme libéral fondé sur la libre circulation de l'argent (du désir), et la compétition marchande », écrit Erich Fuchs dans *Le Désir et la Tendresse*[1] Et il ajoute : « Mais ainsi réduite à un schéma d'échanges, la sexualité va connaître elle aussi son tiers-monde et ses laissés pour compte ; ses sous-développés, non par manque de désir, mais par manque de moyens d'être désirés. »

Ces propos sont repris par Michel Houellebecq, auteur du très controversé *Les Particules élémentaires,* roman désabusé sur la révolution sexuelle : « Tout comme le libéralisme économique sans frein, et pour des raisons analogues, le libéralisme sexuel produit des phénomènes de paupérisation absolue. Certains font l'amour tous les jours ; d'autres cinq ou six fois dans leur vie, ou jamais [...]. C'est ce qu'on appelle la "loi du marché"[2]. »

Il me semble que le phénomène pornographique est particulièrement bien éclairé sous ce jour, puisqu'il est à la croisée du libéralisme économique et du libéralisme sexuel : le porno n'est-il pas en quelque sorte l'orgie virtuelle de masse ?

Jean-Claude Guillebaud a bien raison d'ironiser dans *La Tyrannie du plaisir* sur le paradoxe de la « révolution sexuelle » assimilée par la société bourgeoise de consommation : « Usant d'une ruse imprévisible, l'Histoire a fini par transformer cette fraîche subversion d'hier en un élément constitutif de l'ordre établi, et les libertés revendiquées naguère en piliers de la machinerie marchande. Aujourd'hui, loin de contrevenir aux intérêts du grand

marché libéral et aux commandements de l'argent, la permissivité ambiante les sert l'un et l'autre indiscutablement. Et de mille façons. L'hédonisme érotique, fût-ce à son corps défendant, s'incrit désormais dans le cadre d'un marché bien balisé[3]. »

Les slogans aujourd'hui désuets de *peace and love* et *Faites l'amour, pas la guerre* illustrent l'erreur lamentable de l'idéologie de la liberté sexuelle (mieux nommée « irresponsabilité sexuelle »), aveugle au fait évident que la sexualité est loin d'être automatiquement une expression d'amour. Elle peut tout aussi bien devenir une forme de violence. La criminalité sexuelle en est l'exemple le plus frappant. La pornographie utilise surtout cette part trouble et violente de la pulsion sexuelle. Pour que le rapport sexuel soit un acte d'amour, il faut que l'amour soit déjà présent ; et l'apprentissage de l'amour passe justement par la maîtrise des pulsions égoïstes, non par leur expression sauvage.

Le célèbre psychanalyste américain Erich Fromm nous avertissait déjà dans les années cinquante : « Le désir sexuel peut être stimulé par l'angoisse de la solitude, par l'espoir de conquérir ou d'être conquis, par la vanité, par le souhait de blesser et même de détruire, tout autant qu'il peut l'être par l'amour. Il semble que toute émotion forte, l'amour n'en étant qu'une parmi d'autres, ait le privilège de stimuler le désir sexuel et de se l'incorporer[4]. » Libérer la sexualité de toute contrainte, ce n'est pas nécessairement libérer l'amour.

De fait, ce n'est pas tant l'amour qu'on a libéré que les formes les plus égoïstes, violentes, dégradantes et commerciales du sexe. C'est l'avis du psychanalyste Tony Anatrella : « La révolution sexuelle n'a pas eu lieu dans le sens d'une plus grande qualité dans les relations entre les hommes et les femmes : elle a surtout libéré la sexualité infantile, celle des pulsions partielles, l'exhibitionnisme, le

voyeurisme, le masochisme, le sadisme, la pédophilie, l'homosexualité, la masturbation, ainsi que le refus du sens de la loi[5]. » En revanche, les couples ont de plus en plus de mal à s'aimer, comme le prouve la croissance vertigineuse du divorce. « Vingt ans après la libération de la femme, lisait-on dans *Le Point*, les sexologues s'étonnent de voir affluer une nouvelle clientèle : des hommes et des femmes *a priori* équilibrés, plutôt satisfaits de leur réussite professionnelle, épanouis dans leur vie sociale, mais incapables de communiquer avec leur conjoint. Le symptôme qu'ils décrivent est toujours le même : l'absence de désir[6]. »

Une génération après soixante-huit, le libéralisme sexuel naïf a dégénéré dans une tragique désillusion et un cynisme effroyable. De la libération comme objectif, on est passé à la transgression comme but en soi. De l'abolition des valeurs à leur inversion. En même temps, l'image de la sexualité que les médias nous transmettent majoritairement n'est plus celle d'une relation d'amour, mais celle d'un plaisir, d'un loisir, d'un divertissement. On est passé du mythe naïf du *sex is love* au mythe cynique du *sex is fun*. « Nous sommes pour un sexe rigolo, un sexe qui soit un moyen de communication sympa, un peu comme la bouffe », avouait une productrice de télévision[7]. Joyau prometteur de cette culture du sexe ludique, le *cyber-sex* permettra bientôt de s'envoyer en l'air en échappant aux contraintes de la relation. Outre des jeux permettant de donner vie à tous les fantasmes, la société Cyber SM [SM pour sadomasochisme] a déjà mis au point une combinaison équipée de bio-senseurs permettant à deux personnes ou plus de se transmettre des caresses virtuelles à distance, par l'intermédiaire du réseau téléphonique. Cette « virtualisation du réel » promet sa moisson de troubles psychiques, s'inquiète Philippe Quéau, directeur de recherche à l'Institut national de l'audiovisuel[8] : « À la limite, une exposition trop fréquente à la RV [Réalité Virtuelle] induirait une véritable

décomposition psychologique en ponctionnant toutes les forces vives de la personnalité au profit d'un ou de plusieurs mondes virtuels. »

Les pornographes et leurs complices usent toujours du même stratagème hypocrite contre leurs ennemis, les accusant d'avoir un préjugé négatif contre le sexe. Dans le film dont il est le héros, Larry Flynt, créateur de *Hustler*, déclare : « le problème, dans ce pays, c'est que le sexe est considéré comme mauvais, laid et sale... Si vous n'aimez pas les vagins, plaignez-vous au Créateur. » Mais ce n'est qu'une hypocrisie de plus ; car en réalité, c'est dans *Hustler* que le sexe est laid et sale. Les femmes y sont traitées comme du bétail, soumis anonymement au viol et à l'humiliation. Comme l'écrit Richard Poulin, « la pornographie se veut une démystification de la sexualité humaine, longtemps sujette à une série de tabous. Pourtant, elle la mystifie au plus haut point[9] ». Elle la déforme pour en faire une consommation sur le mode de la prostitution. Lutter contre la pornographie, ce n'est donc pas réprimer ou rabaisser le sexe, mais au contraire exiger qu'on en respecte la dignité et l'importance dans la vie humaine, refuser qu'on le réduise à un divertissement et, ce faisant, qu'on dégrade la personne humaine. Les féministes, du reste, l'ont bien compris, qui présentent leur combat comme une écologie de l'esprit.

La télévision aidant, l'imagerie pornographique, où le sexe est conçu comme une violence et une humiliation, devient une représentation mentale de plus en plus répandue. Il s'agit, écrit un sociologue, d'un mythe moderne de plus en plus omniprésent qui imprègne l'inconscient collectif[10]. Quel avenir peut-on espérer d'une civilisation qui, fabriquant de tels mythes, se verra nécessairement façonnée par eux en retour ? Le sexe, dans une certaine mesure, n'a-t-il pas déjà supplanté la religion comme référence de base ? Le plaisir comme but de la vie, l'orgasme comme

extase mystique, les stars dévoyées comme saints à imiter, l'éducation sexuelle comme catéchisme, la perte de la virginité comme rite de passage de l'adolescent, le préservatif comme moyen de salut : telle semble être, en effet, l'importance donnée au sexe, fantasmé comme un but en soi.

Avec l'aide des publicistes, cette véritable « pornographisation » de la société fait tomber un à un tous les tabous protecteurs de l'intimité sexuelle, extirpant de notre univers mental tout idéal de pureté et de pudeur. Ainsi, à propos d'une double page publiée par Benetton dans le quotidien *Libération,* Jacques Séguéla, publicitaire lui-même, a raison de protester : « Comment un annonceur, qui est par ailleurs sénateur, peut-il montrer dans sa dernière pub un sexe de petite fille de douze ans ? Toutes les barrières de l'éthique ont fondu[11] ! »

Le développement harmonieux de la personnalité humaine est intimement lié à la maîtrise de la pulsion sexuelle, ce qui suppose de grandir dans le respect de cette dimension de l'être. N'être pas soumis aux manipulations d'autrui dans son corps et son esprit, telle est la condition essentielle de la liberté. C'est donc un droit fondamental de chacun que de pouvoir être protégé de toute agression et manipulation de sa pulsion sexuelle. C'est même une nécessité vitale pour l'adolescent, qui doit, pour se structurer, lutter contre les tendances dissipatrices et régressives de sa sexualité et l'intégrer en la maîtrisant.

La sexualité humaine n'est pas d'essence instinctuelle ni culturelle, mais d'essence morale. En négatif, ce caractère intrinsèquement moral de la sexualité est illustré par les phénomènes de criminalité sexuelle. Il est remarquable que les violeurs soient les seuls criminels qui n'agissent pour aucun autre motif que le crime lui-même. Comme si le mal gratuit ne pouvait être que sexuel. Si le violeur d'enfant incarne aux yeux de la population le mal absolu, c'est, d'une

part, parce que sa seule motivation semble être de souiller l'âme de la personne, et non seulement le corps, et, d'autre part, parce qu'il s'en prend à l'être le plus innocent, le plus fragile et le plus vulnérable à la transgression sexuelle.

En tolérant l'omniprésence du racolage pornographique, notre société se comporte en quelque sorte de manière pédophile, et ses incessantes propositions et exhibitions perturbent le développement des enfants et des adolescents. Au nom d'une idéologie amorale, nous laissons libre champ à l'exploitation de ce qu'il y a de plus délicat dans l'être humain, de ce qui l'affecte au plus profond de son être. N'est-il pas temps de réagir ?

Il ne s'agit pas seulement d'une question de santé mentale, mais du devenir de la société. En effet, c'est parce que l'individualité se fonde sur la préservation de l'intimité sexuelle que toute société est nécessairement bâtie sur des interdits sexuels. Ceux-ci sont garants de l'intégrité psychique de chaque individu et, lorsqu'ils sont menacés, c'est la notion même du bien et du mal qui est atteinte, à un niveau individuel et social. Inévitablement, le déclin généralisé de la morale sexuelle produit le déclin de la morale civique et le chaos social. Nombre d'historiens ont mis en évidence ce phénomène. L'idée selon laquelle il y aurait une morale civique et une morale privée totalement indépendantes l'une de l'autre est un préjugé idéologique de l'Occident moderne, démenti par l'histoire de toutes les civilisations.

Contre le relativisme moral qui prévaut aujourd'hui en Occident, il me semble urgent de redécouvrir que, dans une large mesure, la morale sexuelle est universelle et indépendante des cultures et des religions ; qu'elle ne repose pas sur un « contrat social » (résiliable à merci) ; bref qu'elle n'est pas exclusivement une donnée culturelle qui évolue, mais qu'elle est d'abord un fait irréductible de la nature humaine.

Toutes les tentatives pour découvrir un « bon sauvage » vivant heureux dans une société dénuée d'interdits sexuels ont lamentablement échoué (ce qui n'empêche pas quelques vétérans de la révolution sexuelle permanente de nous vanter le mode de vie sexuellement libéré des Baruyas et autres Kikuyus, qu'ils n'ont généralement jamais rencontrés)[12]. La dernière de ces tentatives est la plus amusante : dans *La Préhistoire du sexe,* le Britannique Timothy Taylor tente très sérieusement de démontrer que les hommes préhistoriques se livraient frénétiquement à la fellation, la sodomie, le sadomasochisme et la zoophilie, et que nombres d'objets retrouvés (statuettes féminines, bâtons simples ou doubles, généralement considérés comme des signes de commandement ou des propulseurs de flèches) étaient en réalité des gadgets érotiques et des godemichés.

Quels que soient les modèles qui ont pu exister par le passé, ou qui existent encore dans quelques microsociétés tribales éparses, un fait demeure historiquement peu contestable : partout où le caractère sacré et intime de la sexualité est dévalorisé s'installent l'exploitation des femmes et des enfants, et finalement le déclin de la cohésion sociale. Certains principes universels de morale sexuelle constituent l'héritage commun de toute l'humanité et sont indépendants des théologies et des religions, même si celles-ci tentent de les justifier chacune à leur manière. Sur ces principes reposent les capacités de l'homme à s'élever moralement, à établir des liens de confiance, et à s'inscrire dans la durée généalogique ; c'est dire qu'ils sont la trame même du tissu social, sans quoi celui-ci ne peut que s'effilocher et se désintégrer.

Tout ceci pour répondre à l'un des arguments favoris des promoteurs de la pornographie : prétendant, à tort, que ses censeurs sont systématiquement motivés par des croyances religieuses, ils invoquent le sacro-saint principe de la laïcité pour les discréditer.

Même si des religions ou des idéologies s'en font l'écho et le catalyseur, la morale sexuelle est d'abord inscrite dans la conscience de chaque être humain. Ce sentiment inné de la valeur sacrée et privée de la sexualité a pour nom la pudeur.

La pudeur n'est pas le produit culturel d'une morale imposée, le « dernier rempart de l'hypocrisie bourgeoise ». Les ethnologues savent qu'elle est très prégnante même parmi des populations vivant presque nues, bien qu'elle s'exprime différemment. On a montré qu'elle subsiste dans les cas de démence les plus avancés, c'est-à-dire lorsque toutes les autres bases psychiques ont disparu. De même, sous hypnose, il est quasiment impossible d'influencer une personne à agir contre sa pudeur[13]. Cela prouve bien que la pudeur est inscrite dans les structures psychiques les plus fondamentales.

La pudeur n'est pas la honte, mais le sentiment intuitif que la sexualité touche à notre identité profonde. Tout éveil de la fonction sexuelle affecte les frontières de notre individualité. La sexualité dans le cadre de l'intimité amoureuse (qui suppose la maturité affective) est une ouverture volontaire de ces frontières ; en dehors de ce cadre, elle est perçue comme une intrusion dans ces frontières et une menace pour l'intégrité psychique. La honte est donc l'inverse de la pudeur ; c'est le sentiment de souillure morale qui nous reste lorsque notre pudeur a été transgressée.

Tout comme la pudeur préserve l'intégrité de la personne et favorise sa croissance en même temps que son potentiel amoureux, elle préserve, au niveau collectif, l'intégrité d'une société et favorise son développement culturel et spirituel. D'où l'importance de reconnaître et de sanctionner le délit d'attentat à la pudeur. La réflexion suivante d'un africaniste me paraît à ce titre digne d'être méditée : « Ce que les Occidentaux prennent, dans d'autres sociétés, pour un manque de transparence, voire de la duplicité, n'est que

cette réserve pudique qui entoure les rapports humains comme d'un halo de mystère, d'opacité protectrice et finalement de ce quelque chose d'impalpable qui s'apparente au respect, d'abord de soi. *Damma rouss* ("J'ai honte"), disent les Wolofs. Nous sommes choqués de cette distance qu'établissaient les cultures traditionnelles entre les hommes et les femmes. Mais nous ne prenons pas garde au fait que le terrible face-à-face du couple occidental, dénué de pudeur et de retenue, est profondément destructeur de la relation amoureuse, du désir et de toute relation[14]. »

L'utopie pornophile est dépassée. Elle ne repose sur aucune objectivité. Au contraire, je crois avoir démontré le caractère profondément néfaste de la pornographie. J'ai concentré mon enquête sur ses effets les plus spectaculaires, les crimes sexuels, mais j'ai également voulu montré que ceux-ci ne sont que les symptômes les plus visibles du dysfonctionnement induit par la pornographie, dont les effets à long terme restent encore inconnus.

Ayons donc le courage de réaffirmer que la censure est, lorsqu'elle combat l'incitation au crime et la destructuration mentale, un élément fondamental de la protection civile. Tous les citoyens et toutes les familles ont le droit d'être protégés contre l'agression des mots et des images. Les femmes ont le droit de ne pas être insultées et humiliées par des messages les réduisant à des bêtes à jouir. Les enfants ont le droit de ne pas être quotidiennement traumatisés par des affiches obscènes. Et surtout, femmes et enfants ont le droit de ne pas servir de pâture aux junkies de la pornographie.

La surenchère pornographique va-t-elle s'arrêter ? Que verra-t-on dans un an dans la rue ? Et dans dix ans ? À moins d'une réflexion publique sur la nocivité de la pornographie et de mesures courageuses en conséquence, on peut être sûr que le poison gagnera toujours plus de terrain. L'imagerie pornographique, avec son idéologie sous-jacente, s'affi-

chera toujours plus provocante dans la rue et à la télévision et distillera toujours plus de venin dans les foyers.

NOTES

1. Erich Fuchs, *Le Désir et la Tendresse,* Labor & Fides, 1979, p. 15.

2. Michel Houellebecq, *Extension du domaine de la lutte,* Maurice Nadeau, 1994, J'ai lu, 1997.

3. J.-C. Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir, op. cit.,* p. 83.

4. Erich Fromm, *L'Art d'aimer,* Epi, 1968, pp. 75-76.

5. Tony Anatrella, « Quand l'éducation sexuelle inhibe la sexualité », in André Ruffiot (éd.), *L'Éducation sexuelle au temps du Sida,* pp. 67-68.

6. *Le Point,* 7 décembre 1991.

7. *Libération,* 13 septembre 1986.

8. Philippe Quéau, *Le Virtuel : vertus et vertiges,* Champs Vallon/Ina, 1993.

9. Richard Poulin, *La Violence pornographique, op. cit.,* p. 28.

10. Larry D. Nachman, *Freedom and Taboo. Pornography and the Politics of a Self Divided,* University of California Press, Berkeley, U.S.A., 1989.

11. Cité dans « Le sexe fait-il vendre ? », *Challenges,* novembre 1993.

12. Élisabeth Badinter, *L'Un est l'autre,* Odile Jacob, 1986. Voir aussi, tout récemment : Cai Hua, *Une Société sans père ni mari,* PUF, 1997.

13. Henri Baruk, *L'Hypnose,* PUF, 1988.

14. Philippe Engelhard, *L'Homme mondial,* Arléa, 1996, cité dans J.-C. Guillebaud, *La Tyrannie du plaisir, op.cit.,* pp. 31-32.

TABLE DES MATIÈRES

Achevé d'imprimer par
Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noireau (France)

N° d'Imprimeur : 43632
Dépôt légal : janvier 2000

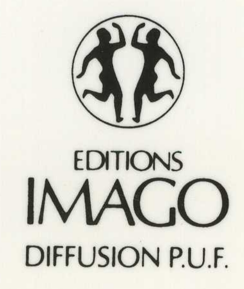
Imprimé en U.E.

L'augmentation croissante des affaires de pédophilie, d'abus sexuels et de viols, parfois suivis de meurtres, ne cesse de susciter légitimement inquiétudes et interrogations. Mais, curieusement, un facteur essentiel est rarement mis en cause : la pornographie.

Grande absente des débats, la production pornographique est pourtant responsable, à bien des égards, de la délinquance et de la criminalité sexuelles, surtout chez les jeunes. Portée par la vidéo, la télévision, la presse et, aujourd'hui, par le réseau Internet, avec la complicité passive des pouvoirs publics, elle étend son empire criminogène et prospère... Fragilisant le développement affectif des adolescents, répandant une image dégradante de la femme, banalisant pulsions sadiques et conduites attentatoires, la pornographie envahit tout l'espace social et agit, chez un grand nombre de consommateurs, telle une drogue. Dès lors, la dépendance peut entraîner une escalade dans la perversité et, chez certains, un impérieux besoin de passer à l'acte.

A partir de nombreux entretiens avec des psychiatres experts près des tribunaux et des témoignages d'agresseurs sexuels incarcérés, Laurent Guyénot analyse, puis dénonce, de façon convaincante et en dehors de tout parti pris idéologique, l'influence grandissante et nocive de cette « industrie rose » que constitue le florissant marché de la pornographie.

Laurent Guyénot est journaliste.





ISBN : 2-911416-25-2

DIFFUSION P.U.F.

120 F

Maquette Jean Noélie.
Illustration de couverture : photo de Pedro Lobo, © *Photonica.*